

830^{ème} Séance

Séance Publique
du mardi 10 décembre 2019

DÉBATS

DU

CONSEIL NATIONAL

ANNEXE AU JOURNAL DE MONACO
DU 29 AVRIL 2022 (N° 8.588)

Compte rendu intégral des séances publiques du Conseil National

SOMMAIRE

- I. ANNONCE D'EVENTUELS DEPÔTS DE PROJETS DE LOI, DE PROPOSITIONS DE LOI ET RENVOI DEVANT LES COMMISSIONS (p. 3820).
- II. EXAMEN DU PROJET DE BUDGET GENERAL PRIMITIF DE L'ETAT POUR L'EXERCICE 2020 (p. 3821).

**SECONDE SESSION ORDINAIRE
DE L'ANNEE 2019**

**Séance Publique
Du mardi 10 décembre 2019**

Sont présents : M. Stéphane VALERI, Président du Conseil National ; Mme Brigitte BOCCONE-PAGES, Vice-Présidente du Conseil National ; Mmes Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO, Nathalie AMORATTI-BLANC, MM. José BADIA, Pierre BARDY, Daniel BOERI, Thomas BREZZO, Mmes Corinne BERTANI, Michèle DITLOT, M. Jean-Charles EMMERICH, Mmes Béatrice FRESKO-ROLFO, Marie-Noëlle GIBELLI, M. Jean-Louis GRINDA, Mlle Marine GRISOUL, MM. Franck JULIEN, Franck LOBONO, Marc MOUROU, Fabrice NOTARI, Jacques RIT, Christophe ROBINO, Guillaume ROSE, BALTHAZAR SEYDOUX et Pierre VAN KLAVEREN, Conseillers Nationaux.

Assistent à la séance : S.E. M. Serge TELLE, Ministre d'Etat ; Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA, Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Equipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme ; M. Jean CASTELLINI, Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie ; M. Patrice CELLARIO, Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur, M. Didier GAMERDINGER, Conseiller de Gouvernement-Ministre des Affaires Sociales et de la Santé ; M. Laurent ANSEMI, Conseiller de Gouvernement-Ministre des Relations Extérieures et de la Coopération ; M. Marc VASSALLO, Secrétaire Général Adjoint du Gouvernement ; Mme Sophie VATRICAN, Directeur du Budget et du Trésor.

Assurent le Secrétariat : Mme Virginie COTTA, Chef de Cabinet du Président ; M. Philippe MOULY, Secrétaire Général ; Mme Elodie KHENG, Conseiller en charge du Budget et de l'Economie ; Mme Maryse BATTAGLIA, Chargé de Mission pour les Affaires Sociales ; M. Olivier PASTORELLI, Secrétaire en Chef ; M. Yann BERTRAND, Chargé de Mission pour le Budget et l'Economie ; Mme Marie-Laure PEPINO, Secrétaire ; Mlle Estelle LAGORSE, Secrétaire-Sténodactylographe.

La séance est ouverte, à 17 heures, sous la présidence de M. Stéphane VALERI, Président du Conseil National.

M. le Président.- Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement-Ministres, chers collègues, cher public présent dans cette enceinte, chers compatriotes, chers téléspectateurs, chers amis qui nous suivez sur Internet et je sais qu'il y a beaucoup d'amis de la Principauté qui nous regardent, et qui nous le font savoir, dans le monde entier grâce à internet. Bienvenue dans cette Séance Publique importante, puisqu'il s'agit d'examiner le projet de loi de Budget Primitif 2020.

Comme traditionnellement, vous le savez, cette Séance Publique est retransmise en direct sur la chaîne Monaco Info ainsi que sur le site internet du Conseil National www.conseilnational.mc, également sur Youtube et Facebook.

I.

**ANNONCE D'EVENTUELS DEPÔTS DE
PROJETS DE LOI, DE PROPOSITIONS DE LOI
ET RENVOI DEVANT LES COMMISSIONS**

L'ordre du jour appelle l'annonce du récent dépôt, sur le Bureau du Conseil National, d'une proposition de loi.

1. Proposition de loi, n° 248, de Mme Béatrice FRESKO-ROLFO, cosignée par M. Jacques RIT, instituant une obligation d'assurance en matière de responsabilité décennale.

Ce texte a été déposé sur le Bureau du Conseil National le 5 décembre dernier et je propose le renvoyer de manière officielle devant la Commission des Finances et de l'Economie Nationale.

Y a-t-il des avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention.

Cette proposition de loi est donc renvoyée devant cette commission.

(Renvoyée ;
 (Mmes Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO,
 Nathalie AMORATTI-BLANC, MM. José BADIA,
 Pierre BARDY, Mmes Corinne BERTANI,
 Brigitte BOCCONE-PAGES,
 MM. Daniel BOERI, Jean-Charles EMMERICH,
 Mmes Béatrice FRESKO-ROLFO,
 Marie-Noëlle GIBELLI, M. Jean-Louis GRINDA,
 Mlle Marine GRISOUL, MM. Franck JULIEN,
 Franck LOBONO, Marc MOUROU, Fabrice NOTARI,
 Jacques RIT, Christophe ROBINO,
 Balthazar SEYDOUX,
 Pierre VAN KLAVEREN et Stéphane VALERI
 votent pour).

Madame Béatrice FRESKO-ROLFO, en votre qualité de premier signataire de cette proposition de loi, je vous donne la parole pour faire part à l'Assemblée d'une analyse succincte de l'économie générale de ce texte. Nous vous écoutons.

Mme Béatrice FRESKO-ROLFO.- Merci, Monsieur le Président.

Beaucoup d'opérations de constructions publiques ou privées représentent des investissements de plusieurs centaines de millions d'euros et donc des enjeux considérables. Une des conséquences est en matière de chantier public, le risque important qui pèse sur les finances publiques dans le cas où des vices de construction majeurs rendraient un bâtiment à peine terminé impropre à sa destination. Ce risque, bien que dans un autre ordre, ne serait d'ailleurs pas moins grand si ce genre de problème survenait dans le domaine des grands chantiers privés.

Les événements récents concernant les grands immeubles domaniaux, Jardins d'Apolline et Helios, pour lesquels l'Etat a déjà dépensé pour le relogement des familles et la rénovation, reconstruction de l'immeuble, près de 55 millions d'euros, auxquels s'ajoutent près d'une dizaine de millions d'euros par an de frais et de manque à gagner, nous ont confortés dans notre joie de déposer cette proposition de loi.

Pour les signataires, il est surtout nécessaire de prendre sans tarder des mesures susceptibles d'éviter qu'ils ne se reproduisent et d'en tirer les leçons qui s'imposent. Cette prise de conscience est d'autant plus importante que l'Etat vient de lancer un ambitieux plan national pour le logement des Monégasques, avec la perspective d'un grand nombre d'immeubles domaniaux.

Constatant qu'à l'heure actuelle, ni la loi, ni les textes réglementaires monégasques ne prévoient d'obligations pour les maîtres d'œuvre, les maîtres d'ouvrage ou les maîtres d'ouvrage délégués de souscrire une assurance en couvrant la garantie décennale qui les engage, les auteurs de la proposition de loi ont souhaité l'établir. Une telle obligation existe d'ores et déjà dans le Code des assurances français, à la suite de plusieurs réformes du régime de la responsabilité décennale. D'ailleurs, certains professionnels du secteur monégasque ont déjà pour habitude de souscrire des assurances couvrant la garantie décennale ou bien d'exiger contractuellement que les maîtres d'ouvrage souscrivent à de telles assurances avant l'ouverture des chantiers correspondants. Dès lors, notre proposition de loi n'a pas vocation à bouleverser le secteur de la construction mais simplement assurer que ce qui n'est pour l'instant qu'un simple choix ou un usage, devienne désormais une obligation qui s'impose à tous, quelle que soit la surface financière ou la puissance économique des acteurs économiques, conformément aux principes fondamentaux de l'égalité devant la loi.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Madame FRESKO-ROLFO.

II.

EXAMEN DU PROJET DE BUDGET GENERAL PRIMITIF DE L'ETAT POUR L'EXERCICE 2020

M. le Président.- Nous passons, à présent, au deuxième point de l'ordre du jour de notre séance. Il s'agit bien-sûr de l'examen du projet de Budget Primitif de l'Etat pour l'exercice 2020.

Avant de débiter l'examen de ce projet de Budget Primitif 2020, je voudrais rappeler à tous mes collègues - que pour tous ceux qui vont intervenir, et je pense que ce sera le cas de tous les élus dans le cadre de ces nombreuses soirées, que nous allons y consacrer jusqu'au 19 décembre - qu'il y aura la reconduction des mêmes dispositions que par le passé pour les temps de parole.

Six minutes, par élu, dans le cadre de la discussion générale, qui suivra la lecture du rapport de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale et de la réponse à ce rapport du Ministre d'Etat.

Trois minutes ensuite par intervention sur un même sujet par chapitre budgétaire, étant entendu que si vous avez plusieurs sujets sur le même chapitre, nous recomptons les trois minutes pour chacun des sujets.

Pour finir, le jour du vote, le 19 décembre 2019, vous disposerez de trois minutes chacun pour les explications de vote finales.

Monsieur le Ministre, c'est avec intérêt que le Conseil National a pris connaissance du rapport du Gouvernement qui accompagnait le fascicule budgétaire. Je vais à présent passer la parole à Madame le Directeur du Budget et du Trésor pour la lecture du rapport gouvernemental.

Mme le Directeur du Budget et du Trésor.- Merci, Monsieur le Président.

BUDGET PRIMITIF 2020

Le Budget Primitif 2020 affiche un excédent de recettes de 4,8 M€.

L'effort poursuivi depuis plusieurs exercices, tant en matière de maîtrise des dépenses que de renforcement de l'attractivité de la Principauté a donc porté ses fruits. En effet, la démarche de rééquilibrage, initiée en 2011 et confirmée depuis 2012, se poursuit avec des excédents de recettes en 2019 et 2020.

En premier lieu, il convient de souligner les nouvelles orientations suivantes :

- Le Plan National pour le Logement des Monégasques : 130,3 M€ supplémentaires sont ainsi inscrits à ce titre au Budget Primitif 2020 par rapport au Budget Primitif 2019, ce qui porte à 174,5 M€ les crédits d'investissement consacrés au logement en 2020 ;
- Le Plan Mobilité avec notamment l'inscription au Budget Primitif 2020 d'un montant de 11,7 M€ au titre d'une nouvelle convention qui serait à signer avec S.N.C.F. Mobilité correspondant d'une part, à une contribution de la Principauté à la prise en charge partielle des réductions

tarifaires accordées aux voyageurs du TER Sud PACA ayant pour origine ou destination Monaco pour un montant de 8 M€ et, d'autre part, à l'accroissement de l'offre TER pour un montant de 3,7 M€. De plus, est également inscrite une somme de 950 K€ au titre d'une subvention pour l'exploitation d'une navette maritime entre Nice et Monaco ;

- Le transfert progressif au F.R.C. des actions de la S.B.M. qui restaient comptabilisées au Budget de l'Etat génère des produits financiers exceptionnels (100 M€). Ce transfert, initié au Budget Rectificatif 2019, est poursuivi afin de regrouper, à terme, au sein du F.R.C. l'ensemble des actions de la S.B.M., compte tenu de l'amélioration des résultats et de l'achèvement des travaux immobiliers d'envergure de la S.B.M. qui va ouvrir une nouvelle étape en matière de perspectives pour la société ;
- 2020 est une année charnière pour la construction des fondations numériques de la Principauté et le budget d'investissements correspondant est ainsi porté de 26,9 M€ au Budget Primitif 2019 à 45 M€ au Budget Primitif 2020, affirmant ainsi l'ambition numérique de la Principauté en augmentant de manière conséquente les moyens mis à disposition de la Délégation Interministérielle pour la Transition numérique ;
- Enfin, l'inscription des crédits relatifs à la matérialisation des contreparties obtenues dans le cadre d'opérations immobilières qui viennent retracer en recettes comme en dépenses les engagements et contreparties associées (+ 14 M€).

Par ailleurs, les actions poursuivies dans le cadre du Budget Primitif 2020 sont les suivantes :

- Accompagner le déploiement des grands projets en matière de programme triennal d'équipement public avec la poursuite des travaux relatifs à l'aménagement du Larvotto et ceux de la reconstruction de la résidence du Cap Fleuri ;
- Poursuivre le renforcement des moyens en matière de sécurité numérique ;

- Renforcer les actions en faveur de la transition énergétique avec la majoration de + 5 M€ du montant de l'abondement en faveur du Fonds Vert National.

Au-delà de ces actions nouvelles, les actions en matière sociale, culturelle, sportive, d'éducation et de qualité de vie continuent à être des priorités du Budget Primitif 2020 de l'Etat.

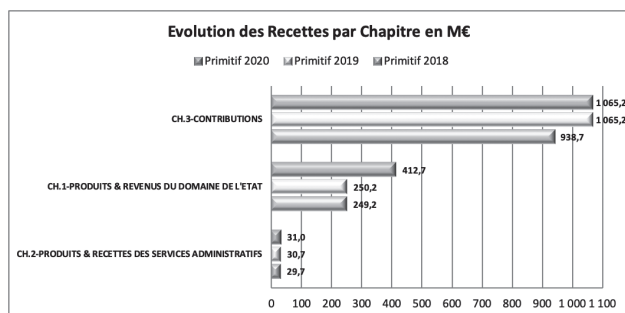
Le Budget se situe autour de 1,5 milliard d'euros et se présente synthétiquement comme suit :

Recettes	1 508,9 M€
Dépenses ordinaires	946,8 M€
Dépenses d'équipements & d'investissements	557,3 M€
Total Dépenses	1 504,1 M€
Excédent de recettes	3,7 M€

	Primitif 2019	Rectificatif 2019	Primitif 2020	PR 2020 / PR 2019 en %	PR 2020 / RE 2019 en %
Recettes					
Dépenses (Hors Programmes)					
Section 1 - Dépenses de souveraineté	49 139 500 €	49 247 500 €	49 561 000 €	0,9	0,6 %
Section 2 - Assemblée et corps constitués	8 208 700 €	8 562 700 €	9 089 600 €	10,7	6,2 %
Section 3 - Moyens des services	288 349 200 €	294 801 500 €	301 775 300 €	4,7	2,4 %
Section 4 - Dépenses Communes	190 484 500 €	193 289 900 €	197 017 400 €	3,4	1,9 %
Section 5 - Services publics	43 605 300 €	45 910 300 €	43 704 800 €	0,2	-4,8 %
Section 6 - Interventions publiques	311 189 700 €	317 441 100 €	335 593 900 €	7,8	5,7 %
Section 7 - Équipements et investissements	433 860 700 €	576 446 400 €	554 108 200 €	27,7	-3,9 %
Total Dépenses (hors programmes)	1 324 837 600 €	1 485 699 400 €	1 490 850 200 €	12,5	0,3%
Coût Total des Programmes Retenus	17 310 400 €	17 310 400 €	13 225 000 €	-23,6	-23,6 %
Total Dépenses	1 342 148 000 €	1 503 009 800 €	1 504 075 200 €	12,1	0,1%
Excédent de recettes / dépenses	3 973 700 €	1 551 700 €	4 794 300 €	20,7	209,0 %

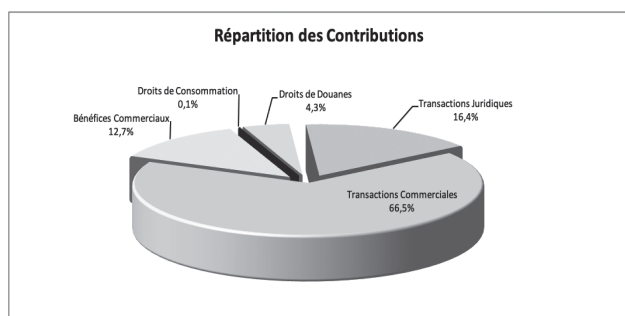
I – Recettes

Les recettes sont en hausse de + 12,1 % (soit + 162,7 M€) par rapport au Budget Primitif 2019. L'évolution des recettes de 2018 à 2020 se décompose comme suit :



1) Les Contributions

Au global, elles sont stables par rapport au Budget Primitif 2019 et se répartissent comme suit :



Les recettes de ce chapitre enregistrent des variations dans les quatre domaines principaux suivants :

a) Les droits de douane

Les droits de douane diminuent de - 2 M€, soit - 4,2 % par rapport au Budget Primitif 2019.

Le Budget Primitif 2020 est estimé au niveau du forfait douanier 2018 (45,6 M€).

Après plusieurs années de progression soutenue, les recettes nettes à répartir entre les deux Etats devraient se stabiliser en 2019. En effet, en gelant les tarifs de la Taxe Intérieure de Consommation

sur les Produits Energétiques (T.I.C.P.E.) et la Taxe Intérieure de Consommation sur le Gaz Naturel (T.I.C.G.N.), la loi de finances française pour l'exercice 2019 a supprimé la hausse programmée de la composante carbone.

Ainsi, par le jeu du mécanisme des acomptes et des soldes, le montant des recettes à percevoir en 2020 est estimé à 46 M€ contre 48 M€ prévus au Budget Primitif 2019.

b) Les droits sur les transactions juridiques

Les transactions juridiques affichent globalement une hausse de + 3,9 % par rapport au Budget Primitif 2019, soit + 6,6 M€, qui s'explique par :

- l'augmentation des droits de mutation (+ 4 M€, soit + 3,4 %). En effet, au regard des recettes enregistrées au cours des cinq dernières années et de la persistance des bons résultats au 1er semestre 2019 des droits de succession et des droits de mutations sur ventes de biens immobiliers, une inscription à la hausse en 2020 est prévue ;
- la hausse des recettes issues des droits sur les autres actes civils administratifs (+ 2 M€, soit + 6,7 %) au regard des bons résultats constatés en 2017 et en 2018 liés à l'émission de nouvelles tranches de l'emprunt obligataire d'une société ;
- la hausse des taxes sur les assurances (+ 500 K€, soit + 4,2 %) ;
- l'augmentation des recettes issues des amendes de condamnations (+ 100 K€, soit + 50 %) ;

c) Les recettes de T.V.A.

Elles augmentent de + 2,2 %, soit + 15,5 M€ par rapport au Budget Primitif 2019 et se décomposent de la façon suivante :

	Primitif 2019	Primitif	PR 2019 / PR 2018 en valeur	PR 2019 / PR 2018 en %
TVA issue du compte de partage	115 000 000	123 000 000	8 000 000	7,0 %
TVA perçue à Monaco	578 000 000	585 500 000	7 500 000	1,3 %
TOTAL	693 000 000	708 500 000	15 500 000	2,2 %

Les sommes à recevoir au titre du compte de partage sont en hausse par rapport à 2019 (+ 8 M€, soit + 7 %), soit un total de 123 M€ pour 2020.

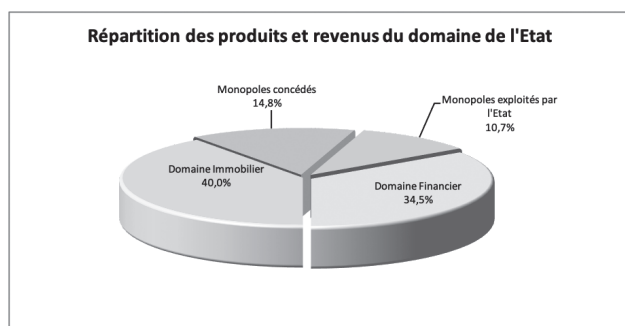
S'agissant des recettes issues des encaissements nets perçus à Monaco, elles sont prévues à la hausse de + 7,5 M€ (soit + 1,3 %). Cette hausse est due, d'une part, à une augmentation de la TVA « immobilière » (+ 8,5 M€), et, d'autre part, à la hausse de la TVA « interne » (+ 9 M€). Cette augmentation est relativisée par la hausse des restitutions (+ 10 M€).

d) L'impôt sur les bénéfices commerciaux (I.S.B.)

Les recettes issues de l'impôt sur les bénéfices sont estimées à 135 M€, soit en baisse par rapport au Budget Primitif 2019 (- 20 M€, soit - 12,9 %). En effet, les encaissements étant essentiellement constitués d'acomptes liquidés sur la base des bénéfices de l'année 2019 non connus à ce jour, il est prévu une diminution de l'inscription en raison de la baisse anticipée des résultats de certains gros contributeurs.

2) Les produits et revenus du domaine de l'Etat

D'un montant global de 412,7 M€, les recettes de ce chapitre sont en hausse de + 162,5 M€ (soit + 64,9 %) par rapport au Budget Primitif 2019. Elles se répartissent comme suit :



On note les mouvements dans les domaines suivants :

a) Domaine Immobilier

En hausse de + 27,2 %, soit + 35,3 M€, les évolutions du domaine immobilier concernent :

- Les produits de cessions, qui sont revus à la hausse, soit + 31,4 M€, dans la perspective d'une perception de droits immobiliers divers due à des projets de surdensification. Sont à noter également les inscriptions relatives à la matérialisation des contreparties négociées dans le cadre de certaines opérations immobilières (+ 14 M€) dont un montant identique a également été inscrit en dépenses ;
- Le domaine immobilier, qui est en hausse de + 3,2 %, soit + 2,4 M€, en raison essentiellement des revenus issus des immeubles bâtis (+ 3,9 %, soit + 2,3 M€). Cette variation s'explique principalement d'une part, par l'attribution de locaux commerciaux et, d'autre part, par l'augmentation de redevances suite à des renouvellements de conventions dans le secteur industriel et commercial à Monaco ;
- Les Parkings Publics qui affichent également une hausse de + 3,9 % soit + 1,5 M€. Cette augmentation s'explique principalement par la hausse des droits de stationnement (+ 1,5 M€, soit + 4,1 %) en raison de la mise en exploitation à compter d'avril 2019 du parc de stationnement « Bellevue » et en tenant compte de la nouvelle tarification au 1er janvier 2019, tout en conservant l'hypothèse d'un maintien du niveau de fréquentation constaté en 2019.

b) Monopoles

- Monopoles exploités par l'Etat : on constate une augmentation globale des recettes de

+ 5,9 % soit + 2,5 M€. Les principales évolutions concernent :

- Régie des Tabacs : + 19,9 % (soit + 3,2 M€) en raison, d'une part, de la hausse des recettes de « tabacs » (+ 3 M€) liée principalement à la réduction de l'impact, sur le volume des ventes, de la hausse de la fiscalité sur le tabac qui se réalisera en deux temps (mars et octobre) au lieu d'une unique mais forte augmentation des prix telle que réalisée en 2018 et au transfert des consommateurs de cigarettes sur les ventes de « tabacs à chauffer », et, d'autre part, du développement des dispositifs électroniques (+ 140 K€) ;
- Postes et Télégraphes : + 9,3 % (soit + 1,6 M€) liés à la hausse, d'une part, du remboursement par la France des dépenses engagées en 2018 par la Principauté et, d'autre part, des recettes postales ;
- Eaux – Extension du Réseau : - 44 % (soit - 2,2 M€). L'inscription en recette d'un montant de 2,8 M€ correspond au reversement, au Budget de l'Etat, d'une partie des recettes de la Concession de distribution d'eau potable ;
- Monopoles concédés : les recettes sont en hausse de + 2,5 M€ (soit + 4,4 %), en raison notamment :
 - Société des Bains de Mer : + 3,8 % (soit + 1,3 M€). Cette prévision repose donc sur l'application d'un taux de redevance de 15 % sur le montant prévisionnel des recettes nettes des jeux sur l'exercice 2019/2020, soit 227,3 M€ ;
 - Monaco Telecom : + 16,9 % (soit + 1,2 M€). La marge brute des services concessifs de l'exercice N-1, servant de base de calcul au versement des acomptes pour l'exercice 2020, étant prévue en augmentation de + 2 % pour 2019, la prévision 2020 s'élève à 8,2 M€ dont 8,1 M€ d'acomptes et 161 K€ de régularisation du solde de la redevance 2019.

- SAM d'Exploitation des Ports : + 0,8 % (soit + 100 K€).

c) Domaine financier

Les recettes du domaine financier, d'un montant de 142,6 M€, augmentent de + 122,2 M€ en raison principalement du transfert d'une partie des actions de la S.B.M. au Fonds de Réserve Constitutionnel. Il est en effet paru cohérent de poursuivre ce transfert, initié au Budget Rectificatif 2019, pour regrouper, à terme, au sein du F.R.C. l'ensemble des actions de la S.B.M., compte tenu de l'amélioration des résultats et de l'achèvement des travaux immobiliers d'envergure de la S.B.M. qui va ouvrir une nouvelle étape en matière de perspectives pour la société. Il est également à noter la hausse des dividendes de Monaco Telecom (+ 22,5 M€) due à l'ajournement en 2018 d'une partie des versements ; toutefois, il est à noter que les dividendes des actions de Monaco Telecom estimés au Budget Primitif 2020 sont stables par rapport à ceux estimés au Budget Rectificatif 2019.

3) Les produits et recettes des services administratifs

L'évolution en légère hausse de ce chapitre de + 0,7 %, soit + 230 K€ repose principalement sur les articles suivants :

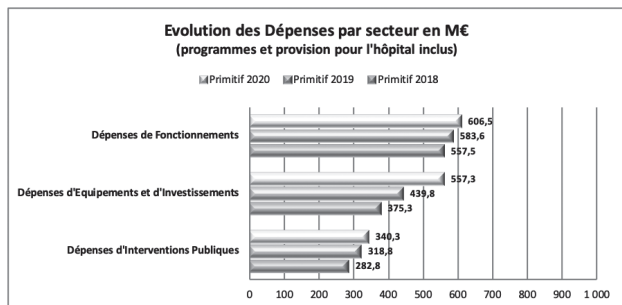
- Remboursement par les Etablissements privés et divers : + 400 K€, soit + 5,8 %. Cet article retrace les remboursements des salaires et des charges sociales par les organismes employant des fonctionnaires mis à leur disposition et par l'Office de Protection Sociale pour ce qui concerne des auxiliaires de vie scolaire. Ainsi, cette hausse s'explique principalement par l'augmentation du nombre de personnes concernées ;
- Service de la Circulation : + 400 K€, soit + 6,8 % en raison de la hausse des encaissements des droits des estampilles et du nombre d'opérations « guichet » ;
- Sûreté Publique – P.V./Alarmes : + 100 K€, soit + 7,4 % en raison de l'augmentation des recettes issues des « procès-verbaux » et de la vente de « véhicules saisis sur la voie publique » (+ 100 K€, soit + 8 %).

Ces hausses sont relativisées principalement par la baisse des articles suivants :

- Stade Louis II : - 885,3 K€ (soit - 13,9 %) en raison de la baisse d'une part, de la location de bureaux (- 310 K€) compte tenu de la restitution d'un local courant 2019 et, d'autre part, des redevances d'utilisation (- 256,2 K€) ainsi que des recettes issues de l'exploitation du parking (- 178 K€) ;
- Commerce & Industrie – Brevets : - 228,8 K€, soit - 7,3 %. Cette baisse est due à la diminution des recettes liées aux brevets européens (- 200 K€) ;

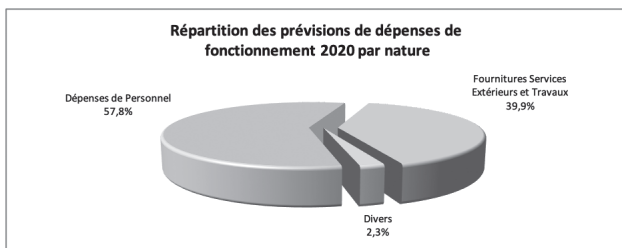
II – Dépenses

Le montant des prévisions de dépenses atteint 1.504.075.200 € pour l'exercice 2020, soit + 161,9 M€ (+ 12,1 %) de plus qu'au Budget Primitif 2019. L'évolution des dépenses par secteur se compose comme suit :



1) Les Dépenses de Fonctionnement

Elles augmentent de + 3,9 % entre les Budgets Primitifs 2019 et 2020, soit + 23 M€ et se répartissent comme suit :



a) Les dépenses de personnel

Les dépenses de personnel comprennent les traitements des personnels mais également les charges sociales ainsi que les indemnités versées à des tiers. Elles augmentent globalement de + 4 % soit + 13,6 M€.

Les dépenses de traitements des personnels connaissent une hausse de + 3,8 %, soit + 7,8 M€ par rapport au Budget Primitif 2019.

Au Budget Primitif 2020, 39,5 postes supplémentaires ont été inscrits aux organigrammes fonctionnels des services.

Concernant les charges sociales nettes, on note une évolution à la hausse de + 4,1 % par rapport au Budget Primitif 2019, soit + 4,9 M€.

Leur augmentation s'explique principalement par la hausse des charges brutes (+ 3,9 %, soit + 5 M€). On note ainsi l'augmentation des pensions et allocations de retraite (+ 4,1 M€, soit + 5,3 %) et des prestations médicales (+ 1,2 M€, soit + 3,7 %). Les prévisions de dépenses de prestations familiales sont, quant à elles, ajustées (soit - 1,6 %, soit - 300 K€).

b) Les fournitures, services extérieurs et travaux

Ces dépenses sont en hausse de + 3,7 %, soit + 8,6 M€ en raison notamment des évolutions suivantes :

- l'augmentation des frais de fonctionnement de + 5,3 % soit + 2,4 M€ qui s'explique principalement par :
 - l'augmentation des dépenses de fonctionnement du Secrétariat Général du Gouvernement (+ 1,7 M€) en raison de la reconstitution du stock de passeports électroniques et le renouvellement du matériel servant à leur émission ;
 - la hausse des dépenses du parc immobilier loué (+ 270 K€) ;

- l'effort porté sur la formation professionnelle avec l'augmentation des crédits inscrits (+ 250 K€) ayant pour objectif de couvrir les nouveaux besoins liés au numérique ;
- la hausse des dépenses de fonctionnement du Conseil National (+ 223 K€) compte tenu du souhait de l'Institution de renforcer sa communication, notamment au niveau digital ;
- la hausse des dépenses informatiques du Service des Parkings Publics (+ 220 K€) due à l'augmentation des dépenses relatives au développement d'une nouvelle Gestion des Abonnés Centralisée ;
- l'augmentation des dépenses relatives aux expositions et foires à l'étranger de la Direction du Tourisme et des Congrès (+ 162 K€) suite à un remaniement budgétaire de cette Direction (cette hausse étant compensée par une baisse équivalente sur d'autres articles de la D.T.C.) ;
- l'inscription concernant les dépenses informatiques de la Direction des Services Judiciaires (+ 102 K€) afin de procéder au renouvellement des serveurs et de l'ensemble du parc informatique en 2020 ;
- la diminution des frais de transport et des déplacements officiels (- 1 M€).

La Délégation pour la promotion et la protection des droits des femmes bénéficie d'une dotation à hauteur de 80 K€ en 2020 pour ses dépenses de fonctionnement, indépendamment des sommes qui sont inscrites, par ailleurs, pour soutenir les associations œuvrant pour les droits des femmes.

- Une augmentation des charges d'entretien, de prestations et de fournitures de + 3,5 %, soit + 2 M€ compte tenu :
 - de la hausse des dépenses relatives aux productions audiovisuelles (+ 891 K€) en raison principalement du renouvellement des outils de production et de diffusion des contenus audiovisuels de la Direction de la Communication ;

- de la croissance des prestations de services téléphoniques du parc immobilier à usage public (+ 400 K€, soit + 7,3 %) ;
- de la hausse des dépenses relatives au nettoyage des locaux du parc immobilier à usage public (+ 259 K€) au regard des besoins ;
- de l'augmentation des charges locatives de la Commission de Contrôle des Informations Nominatives (+ 215 K€) suite à son déménagement dans de nouveaux locaux ;
- des dépenses relatives au parc domanial loué (prise en compte de nouvelles acquisitions et de nouveaux appartements transférés du Fonds de Réserve Constitutionnel). On relève essentiellement la baisse de - 300 K€ (- 6,7 %) des charges foncières des immeubles en copropriété relativisée par la hausse de + 200 K€ (soit + 7,7 %) des charges locatives d'immeubles en copropriété.
- Une hausse des dépenses relatives au mobilier et matériel de + 11 %, soit + 2,4 M€, qui s'explique principalement par :
 - l'inscription de crédits nécessaires à l'étude du projet de création et de déploiement du Fichier des comptes bancaires (FICOBA) dans le cadre de la mise en œuvre de la 5ème Directive relative à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (560 K€) ;
 - l'augmentation des dépenses liées au matériel informatique des Services administratifs (+ 510 K€) et des établissements d'enseignement (+ 128 K€) ;
 - la hausse de + 407 K€ des dépenses d'entretien de matériel de la Direction des Réseaux et Systèmes d'Information compte tenu de l'acquisition croissante de licences ;
 - l'augmentation d'achat de matériel de + 383 K€ pour le Direction de la Sûreté Publique ;

- la hausse de + 247 K€ des dépenses d'achat de matériel des Ambassades afin de procéder au renouvellement d'une partie du parc automobile.

- Une augmentation des travaux d'entretien de + 0,5 %, soit + 208 K€. Cette légère hausse est principalement due à :

- la hausse de + 304 K€ des dépenses de petits travaux et entretien des locaux des Services Administratifs, réalisés essentiellement par le Service de Maintenance des Bâtiments Publics, dans le cadre de leur entretien courant ;

- la hausse des dépenses relatives à l'entretien courant et exceptionnel des ouvrages maritimes de + 220 K€ ;

- l'augmentation de + 213 K€ des dépenses de petits travaux et entretien du Stade Louis II ;

Ces augmentations sont relativisées par :

- la diminution de - 550 K€ des dépenses d'entretien des passages publics ;

- l'ajustement à la baisse de - 400 K€ des dépenses relatives à l'entretien et à la maintenance du parc domanial loué, sur la base du programme arrêté ;

- Une hausse des dépenses des Services Commerciaux et Services Publics concédés de + 2,6 %, soit + 1,7 M€.

Cette augmentation s'explique par la hausse des charges émanant des services commerciaux (+ 7,6 %). Les dépenses des services publics concédés sont, quant à elles, stables.

- Pour les Services commerciaux (+ 7,6 %, soit + 1,7 M€) :

Cette hausse est principalement due à l'augmentation de + 1 M€ des dépenses conventionnelles du compte de partage de la Poste expliquée notamment par la hausse des travaux d'aménagement et de réparation des bureaux de

Poste de la Principauté et de + 900 K€ des dépenses d'achat de marchandises de la Régie des Tabacs en raison principalement de l'augmentation de la fiscalité appliquée aux produits du tabac (cette hausse étant compensée par des recettes supplémentaires), mais également de la nécessité de reconstituer les stocks.

Parallèlement, on note la baisse de - 300 K€ des dépenses de T.V.A. relatives aux locaux commerciaux de l'Etat au regard des besoins.

- Pour les Services publics concédés (stables) :

La stabilité des dépenses des Services concédés est le résultat d'évolutions contrastées au sein de cette section. Ainsi, on relève :

- la hausse des dépenses relatives au nettoyage de la ville de + 920 K€ compte tenu, notamment, de l'augmentation des indices dont dépendent la formule de révision ;

- l'augmentation de + 634 K€ des dépenses relatives aux transports publics ;

- l'accroissement des dépenses relatives à l'entretien de la station d'épuration (+ 500 K€) ;

- l'augmentation de + 350 K€ des dépenses d'entretien courant de la collecte pneumatique des ordures ménagères ;

- la baisse de - 2,4 M€ des dépenses relatives à la collecte et l'incinération des déchets en raison essentiellement de la diminution des dépenses du G.E.R. (dépenses de Gros Entretien et de Renouvellement) pour l'exercice 2020.

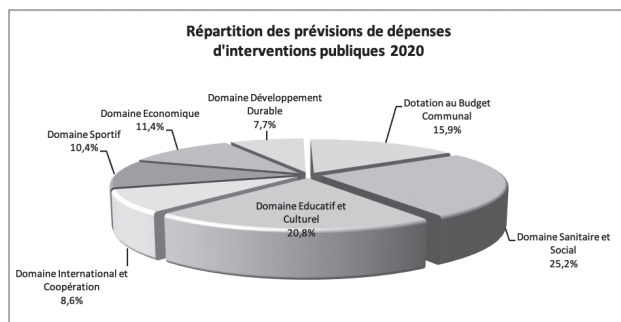
c) Les frais financiers

Ces dépenses sont en augmentation de + 3,9 %, soit + 27 K€ en raison la hausse globale des volumes de paiement par cartes bancaires et/ou aux paiements par internet dans les différents Services administratifs.

2) Les Dépenses d'Interventions Publiques

Les dépenses d'interventions publiques affichent une hausse de + 6,7 %, soit + 21,5 M€, par rapport au Budget Primitif 2019.

La répartition des interventions publiques se décompose comme suit :



a) Le Budget Communal

La dotation globale accordée à la Mairie, arrêtée à 54 M€, est en hausse de + 6,4 %. La dotation forfaitaire connaît une augmentation de + 6,7 % alors que la dotation spéciale est majorée de + 4,4 %.

En effet, la dotation de fonctionnement est établie, d'une part, sur la base de l'évolution budgétaire des moyens propres et des dépenses communes des services de l'Etat (soit + 4,4 %) et, d'autre part, elle tient compte des ajustements sur les dépenses réelles des exercices antérieurs. A noter également, comme les précédentes années, l'impact à la baisse, sur les recettes propres de la Mairie, des travaux de l'opération d'entrée de ville (Jardin Exotique et restaurant la Chaumière) est intégré au montant de la dotation. Au Budget Primitif 2020, elle s'élève à 47.516.700 €.

La dotation spéciale atteint les 6.510.600 € soit + 4,4 % par rapport au Budget Primitif 2019. En effet, elle est répartie de la manière suivante :

- des dépenses pour le compte de l'Etat qui ont été arrêtées à 5.763.600 € (soit + 6,2 %). Elles sont constituées des subventions sportives de fonctionnement pour 3,8 M€ (+ 172 K€, soit + 4,8 %), des subventions sportives extraordinaires pour 1,7 M€ (+ 263 K€, soit + 17,7 %) et des frais relatifs à la Fête Nationale (248 K€) ;
- des dépenses d'investissements, qui ont été estimées à 747 K€, sont destinées aux travaux de la Chapelle située au Cimetière suite à des problèmes d'infiltration dans ce bâtiment et à la poursuite des investissements dans la

perspective du projet relatif à la Carte d'Identité Monégasque électronique.

b) Le domaine sanitaire et social

Le domaine social et sanitaire est en hausse de + 8,2 % (soit + 6,5 M€) à 85,9 M€ du fait principalement de la majoration de + 16,5 % soit + 2,7 M€ des subventions allouées aux établissements publics de santé de la Principauté (portant le soutien budgétaire en 2020 à 19,3 M€ pour l'ensemble des structures et activités) ainsi que de la poursuite d'une politique sociale ambitieuse menée par l'O.P.S. en faveur des personnes âgées dépendantes et handicapées (+ 1,5 M€) portant l'intervention publique vis-à-vis de cette entité à près de 32 M€. Les autres majorations significatives concernent la restitution de droits sous forme de subvention en faveur de certaines fondations et associations bénéficiaires de dons et legs (+ 1,5 M€) et l'Aide Nationale au Logement (+ 985 K€).

On note également les évolutions suivantes :

- la majoration de la subvention allouée à La Croix Rouge Monégasque de + 171 K€ dont le renfort des moyens en personnel est pris en compte ;
- l'augmentation du soutien financier à l'Association des Victimes d'Infraction Pénales (A.V.I.P.) de + 57 K€ ;
- l'inscription d'un montant supplémentaire de 50 K€ pour le versement de subventions ou de compléments de subvention aux associations de Monaco œuvrant en faveur des femmes.

c) Le domaine éducatif et culturel

Le domaine éducatif et culturel est en légère diminution de - 143 K€ (soit - 0,2 %) par rapport au Budget Primitif 2019. Cependant, on peut noter les évolutions suivantes :

- la diminution de la subvention accordée à l'Institut/Musée Océanographique (- 4,6 M€, soit - 52,3 %) en raison d'une part, de la poursuite du soutien financier d'un nouveau pôle de développement du Musée (1,06 M€ contre 4,76 M€ l'an dernier, conformément au montant arrêté au plan triennal d'investissements 2019-2023),

complété du programme de repeuplement des nacres (100 K€) et, d'autre part, de la poursuite du soutien financier apporté aux Explorations de Monaco (3 M€ contre 4 M€ l'an dernier) ;

- la hausse des manifestations culturelles de + 2,1 M€ (soit + 20,8 %) en raison de l'augmentation d'une part, des inscriptions pour les manifestations nationales (+ 1,2 M€) et, d'autre part, de la subvention allouée à Monaco Medias (+ 930 K€) qui retrouve le niveau de subvention accordée les années précédentes. Il est à noter également la majoration de l'article « Congrès - Contributions » de + 290 K€ (soit + 20,4 %) en raison d'une hausse des manifestations bénéficiant de cette contribution. Ces hausses sont relativisées par la minoration des crédits relatifs à la campagne électorale (- 384 K€) ;
- l'augmentation de la subvention accordée à l'Orchestre Philharmonique de Monaco (+ 529 K€, soit + 6,1 %) en raison, d'une part, de la compensation de la perte d'un sponsor à hauteur de 350 K€ et d'autre part, de la revalorisation des dépenses de personnel ;
- la subvention aux établissements d'enseignement privé augmente de + 504 K€ (soit + 4,7 %) ; cette variation s'explique principalement par la hausse des dépenses de personnel avec notamment la création de classes supplémentaires engendrant plusieurs créations de postes ;
- la majoration de la subvention allouée au Pôle Danse (+ 432 K€, soit + 4,4 %) compte tenu de l'augmentation, d'une part, de + 3 % des dépenses de personnel et, d'autre part, de + 1,5 % de frais de fonctionnement et des dépenses de manifestations. De plus, on note des programmes pour un montant total de 350 K€ pour la création de productions complémentaires, et en particulier de costumes, pour les grands Ballets du Répertoire (130 K€), le recrutement de deux danseurs supplémentaires (120 K€) et la poursuite du programme d'équipements de matériels (100 K€) ;

- le montant des subventions accordées au Nouveau Musée National et au Centre Scientifique sont en hausse par rapport au Budget Primitif 2019 et s'élève respectivement à 4,1 M€ (soit + 10,2 %) et 5,7 M€ (+ 4,4 %) ;

- la hausse de la subvention accordée à la Fondation Prince Pierre de + 100 K€ (soit + 17,7 %) ; en effet, l'autonomisation de cette structure ayant été actée, une convention avec cette fondation a été établie prévoyant notamment la mise à disposition d'un local domanial et d'une personne (Chargé de production). Il a été également prévu une somme complémentaire de 100 K€ pour le paiement d'une redevance et des charges locatives.

d) Le domaine international et coopération

Ce domaine connaît une stabilisation de ses crédits (- 0,7 %). Toutefois, on peut noter les évolutions suivantes :

- le renforcement substantiel de + 1,9 M€ des crédits de l'Aide Publique au Développement. En effet, la tendance définie sur 2018-2020 est une majoration de 2 M€ environ chaque année afin d'atteindre l'objectif de 20 M€ d'A.P.D. en 2020 ; cet objectif est désormais atteint puisque l'A.P.D. s'élèvera en 2020 à près de 21 M€. Enfin, un montant de 1,1 M€ prélevé sur le « Fonds Vert National » est affecté à la contribution au Fonds Vert pour le Climat rattaché à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ;
- la poursuite des dépenses pour la préparation de l'Exposition Universelle qui se tiendra à Dubaï en 2020 est à l'origine d'une hausse des crédits (+ 0,5 M€) ;
- la hausse de la subvention allouée à la Fondation Prince Albert II (+ 339 K€) conformément aux modalités de calcul prévues par la convention signée le 17 février 2011, qui intègre notamment une prise en charge de l'évolution des effectifs ;

- la diminution des crédits des « Conférences Internationales » (- 2,4 M€) ; en effet, en 2020, s'effectuera l'organisation de la 51ème session plénière du GIEC à Monaco (200 K€), l'accueil de la 1ère réunion du comité des Parties à la convention du Conseil de l'Europe (Convention Saint Denis : 100 K€) et l'organisation d'un séminaire itinérant de l'O.M.P.I. (10 K€). De plus, une somme complémentaire de 400 K€ a été inscrite pour le financement de l'accueil de la Conférence Ministérielle de la Francophonie.

e) Le domaine sportif

Le domaine sportif est en nette augmentation de + 5 M€, soit + 16,6 %, en raison principalement de la majoration de la subvention accordée à l'A.C.M. sur l'article « Epreuves Sportives Automobiles » (+ 4 M€) du fait principalement de la perte d'un sponsor et de l'augmentation de l'article « Manifestations sportives » (+ 1,2 M€) compte tenu notamment de l'organisation d'un tournoi international de Boxe en Principauté (1,2 M€).

On note également la majoration de 126 K€ des subventions diverses qui est liée principalement à l'inscription d'une subvention pour la Société Nautique de 75 K€ pour le maintien d'un bon niveau d'entretien des infrastructures, à la révision du montant de la subvention allouée au Centre de Formation de l'A.S.M. Basket (+ 40 K€) ainsi qu'à la rémunération d'un préparateur physique pour l'A.S.M. (+ 23 K€). Il est à noter également l'inscription d'un programme pour l'organisation de la manifestation bisannuelle de la Coupe Prince Albert II (28 K€).

Est également à noter la diminution de la subvention allouée au Comité Olympique Monégasque (- 436 K€, soit - 21 %) compte tenu des événements prévus en 2020 : Jeux de la 32ème Olympiade de Tokyo (250 K€) et 3ème Jeux Olympiques de la Jeunesse à Lausanne (40 K€).

f) Le domaine économique

Ce domaine est en forte hausse de + 38,4 %, soit + 10,8 M€ en raison principalement de :

- l'augmentation des crédits pour la coordination des transports en commun dans le cadre du plan mobilité, en hausse de + 12,7 M€ par rapport à l'exercice 2019. En effet, une inscription d'un montant de 11,7 M€ a été réalisée au titre d'une nouvelle convention à signer avec S.N.C.F. Mobilité correspondant d'une part, à une contribution de la Principauté au coût de la tarification incitative appliquée aux abonnements des voyageurs venant travailler à Monaco et, d'autre part, à l'accroissement de l'offre TER aux heures de pointe du matin et du soir (rallongement des trains dans une première phase). De plus, est également inscrite une somme de 950 K€ au titre d'une subvention pour l'exploitation d'une navette maritime entre Nice et Monaco ;

- la hausse des dépenses d'intervention économique de + 356 K€ (soit + 10,5 %) qui est liée essentiellement à l'inscription d'un montant de 350 K€ au titre d'un « co-financement » avec la Commission Européenne permettant aux entreprises et entités de la Principauté de participer aux appels à projets de recherches et développements (R&D) lancés au titre du programme cadre européen actuel de financement de la R&D « Horizon 2020 » ;

- la majoration de la subvention allouée à Monaco Economic Board (+ 320 K€, soit + 29,9 %) en raison principalement de la création d'un poste de responsable de la Coordination et de l'affectation au Monaco Economic Board d'une enveloppe d'un montant de 300 K€ au titre de la coordination des actions de promotion à l'étranger ;

- l'augmentation des dépenses relatives aux aides à l'industrie de + 270 K€ (soit + 10,9 %) compte tenu de la hausse de l'indice des prix à la consommation prise en compte dans le calcul de la prime industrielle ainsi que celle du nombre de bénéficiaires ;

- la hausse de l'article « Congrès - Receptions » de + 150 K€ (soit + 15,3 %) compte tenu de la prévision de nouvelles manifestations qui pourraient se confirmer en 2020 et s'ajouter aux manifestations déjà existantes ;

- la majoration de la subvention allouée à Monacotech de + 115 K€ (soit + 17,5 %) afin de couvrir une partie de ses frais de fonctionnement ;
- l'augmentation de la subvention accordée à l'Exploitation du Grimaldi Forum de + 100 K€ (soit + 1,5 %) compte tenu, notamment, de la création d'un poste de Directeur de la Sécurité ;
- la diminution de l'inscription réalisée à l'article « Participation Gare » de - 1,1 M€ (soit - 52,4 %) en raison de la nouvelle convention en cours de signature avec S.N.C.F. Mobilité ;
- l'inscription réalisée à l'article « Participation Réseau Télé » (- 950 K€, soit - 32,2 %) qui enregistre le coût de la participation de l'Etat au plan de déploiement de la fibre dans l'ensemble des bâtiments et appartements de la Principauté, justifiant ainsi une charge de 2 M€ en 2020 ;
- la baisse des dépenses relatives aux animations de - 499 K€ (soit - 72,8 %) car les « Laureus World Sport Awards » ne seront pas organisés à Monaco en 2020 ;
- la diminution des dépenses de communication (- 403 K€, soit - 10,1 %) ;
- la minoration de l'inscription pour le programme « Monaco Boost » (- 204 K€, soit - 40,8 %) dont l'objet est la mise en place d'un Centre d'Affaires, avec une ouverture au 2ème trimestre 2020, permettant d'accueillir les jeunes nationaux et les sociétés issues de projets développés au sein de Monacotech.

g) Le domaine développement durable

Ce domaine est en diminution de - 3,7 M€ en raison principalement de la baisse de l'article « Transition Energétique » (- 3,6 M€) due aux inscriptions relatives au remboursement de la T.I.C.F.E. à la S.M.E.G. qui sont en diminution et qui retrouvent leur niveau habituel du fait que les inscriptions, en 2019, correspondaient exceptionnellement à deux exercices. De plus, cet article est doté, pour la cinquième année consécutive, d'une somme de 10,1 M€, en hausse de + 5,1 M€, afin de permettre l'abondement du C.S.T. relatif au « Fonds Vert National ».

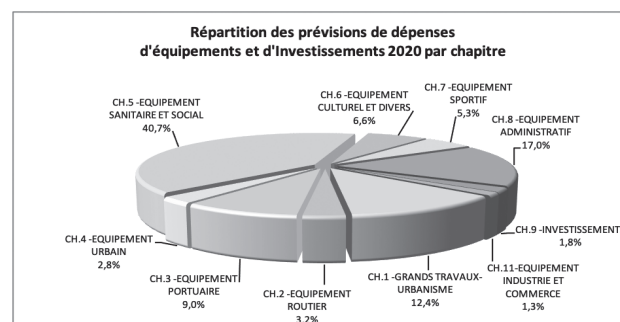
On note également la diminution de - 127 K€ de l'article « Aide au Développement Durable » en raison de la baisse des inscriptions concernant uniquement les programmes.

3) Les Dépenses d'Equipeement et d'Investissements

Les dépenses d'équipement et d'investissements s'établissent à 557.253.200 € et sont en hausse de + 117,4 M€ (+ 26,7 %) par rapport au Budget Primitif 2019.

Ainsi, en marge des inscriptions nécessaires pour mener à son terme les opérations en cours, ce budget consacre un effort d'investissement supplémentaire et conséquent dans des opérations présentant un enjeu stratégique pour l'avenir, avec essentiellement la poursuite du Plan National pour le Logement des Monégasques initié au Budget Rectificatif 2019 (+ 130,3 M€), l'intensification des investissements destinés à la politique de mobilité (nouvelle convention S.N.C.F., modernisation du C.I.G.M., projets de T.C.S.P. et de Télécabine etc ...) et l'augmentation des moyens permettant la mise en œuvre de l'ambition numérique de la Principauté (+ 18,1 M€). Néanmoins, cette forte progression des dépenses d'équipement et d'investissements doit être relativisée des inscriptions de crédits relatifs à la matérialisation des contreparties obtenues dans le cadre d'opérations immobilières qui viennent retracer en recettes comme en dépenses les engagements et contreparties associées (+ 14 M€).

Les prévisions de dépenses d'investissements par chapitre se répartissent comme suit :



Les mouvements les plus significatifs, dans l'ordre des chapitres comptables du Budget sont les suivants :

a) Les grands travaux d'urbanisme

Ce chapitre s'élève à 68,9 M€ contre 51,9 M€ au Budget Primitif 2019, en hausse de + 17 M€, soit + 32,8 %. Cela est principalement dû à l'augmentation des crédits destinés à l'Ilot Pasteur (+ 12 M concernant les terrassements, le gros œuvre et la charpente métallique. Ainsi, l'écoulement des dépenses de cette opération reprendra en 2020 un rythme significatif.

On relève également la hausse des dépenses relatives à l'Ilot Charles III (+ 5,5 M€) en raison de la prise en charge des études de conception au stade avant-projet et projet général et celles concernant l'Ilot Rainier III (+ 870 K€) afin de financer les travaux d'installations techniques (G.S.M., fibre, ...) ainsi que la remise en état du parvis.

Par ailleurs, est à noter la création d'un article concernant la galerie de sécurité du Tunnel Rainier III du fait du renforcement des normes de sécurité dans les tunnels. Ainsi, cet article est doté de 700 K€ afin de démarrer la mission du maître d'œuvre pour la création d'une galerie de secours longeant le tunnel existant permettant l'évacuation des personnes en cas d'incident.

De plus, dans le contexte du Plan Mobilité, une somme de 500 K€ est inscrite pour accélérer les études de faisabilité du projet de transport collectif en site propre (T.C.S.P.).

On note, parallèlement, la baisse conséquente des inscriptions relatives à l'amélioration des accès ouest (- 2 M€) suite au décalage des échéances de la convention avec ESCOTA sur le projet d'amélioration de l'accès ouest.

Enfin, on relève également la diminution des dépenses relatives à l'amélioration de la sécurité des tunnels routiers (- 700 K€) et au projet de Télécabine Jardin Exotique / Rocher (- 500 K€) les études préliminaires étant en cours.

b) L'équipement routier

Ce chapitre est minoré de - 5,1 M€, soit - 22,3 % en raison :

- de l'opération du Parking du Portier (- 8,3 M€) dont les travaux actuels s'achèveront à la fin du premier semestre 2020 ;
- d'une diminution de - 1,6 M€ des crédits consacrés aux interventions de la Direction de l'Aménagement Urbain en matière d'équipement routier ;

Ces diminutions sont compensées par l'augmentation, d'une part, des crédits relatifs à la mobilité piétonne de + 2,3 M€ en raison de la réalisation d'un large programme de renouvellement des liaisons piétonnes publiques (pour assurer un plan de renouvellement sur cinq ans) afin de rendre toujours plus attractive la marche à pied à Monaco, conformément aux objectifs de la politique de mobilité du Gouvernement et, d'autre part, de ceux relatifs aux dépenses du C.I.G.M. et équipements associés (+ 450 K€).

c) L'équipement portuaire

La forte hausse de + 315,3 %, soit + 38 M€ de ce chapitre par rapport au Budget Primitif 2019 est principalement due aux opérations suivantes :

- l'aménagement du Larvotto (+ 29 M€) dont les travaux préparatoires débuteront en septembre 2019 ;
- la réparation des ouvrages maritimes et portuaires (+ 7,2 M€) intégrant les travaux d'entretien de tous les ouvrages en contact avec la mer ;
- la reconstruction du Quai des Etats-Unis (+ 2,5 M€) en raison du démarrage de la dernière tranche des travaux, située au plus proche du vallon Sainte Dévote ;
- En contrepartie, certains projets se poursuivront en termes d'ouvrages maritimes & portuaires avec notamment un léger décalage dans les travaux sur les digues nord et sud (- 500 K€).

d) L'équipement urbain

En matière d'équipement urbain, la diminution conséquente de - 23,4 %, soit - 4,7 M€ est essentiellement due à la baisse des crédits pour le programme de restructuration de l'héliport de Fontvieille (- 3 M€) permettant une réflexion complémentaire sur la globalité du projet.

On note également la poursuite de la prise en charge, dans une moindre mesure, d'une partie des travaux de mise aux normes européennes et d'extension de la station d'épuration des eaux conformément aux engagements pris lors du renouvellement de la concession SMEaux de 2015 (- 2,2 M€).

Par ailleurs, on relève la diminution des crédits consacrés aux interventions de la Direction de l'Aménagement Urbain en matière d'une part, de gestion des égouts (- 2 M€) et, d'autre part, d'éclairage public (- 402 K€).

Enfin, une somme de 1,8 M€ est inscrite au titre de la rénovation des liaisons mécanisées et des passages publics permettant ainsi de concrétiser le projet de mobilité douce. On note également la création d'un nouvel article « Escaliers mécaniques Beausoleil », doté de 3 M€, afin de retracer une partie de la participation financière de la Principauté à la réalisation d'un réseau d'escaliers mécanisés sur la Commune de Beausoleil.

e) L'équipement sanitaire et social

C'est ce domaine qui connaît la plus forte progression cet exercice : + 82,1 M€, soit + 56,7 %, compte tenu de l'accélération de la construction de logements domaniaux dans le cadre du plan logement. Les plus grosses inscriptions sont celles de Testimonio II et II bis (+ 54 M€), de Grand Ida (+ 31 M€), de Mas-Honorata (+ 20 M€), de Bel Air (+ 17 M€), des opérations domaniales intermédiaires (+ 6 M€) et des Lierres (+ 2 M€).

Ce chapitre porte aussi la réhabilitation du Cap Fleuri (+ 14 M€) qui se poursuivra et le maintien à niveau du C.H.P.G. dont le rythme annuel de dépenses est maintenu.

Par ailleurs, l'article dédié aux travaux du parc domanial connaît une progression de sa dotation (+ 3,3 M€).

Une nouvelle opération destinée à la réalisation d'un Centre d'Accueil de Jour en pédopsychiatrie à Beausoleil en partenariat avec les autorités françaises est dotée de 1,2 M€ pour initier les travaux.

Par ailleurs, dans le cadre de l'accompagnement du vieillissement et de la prise en charge de la dépendance, « l'opération Grande-Bretagne » dédiée à la construction d'un EHPAD est dotée d'un crédit de 800 K€ principalement pour les études préliminaires.

Ces hausses sont partiellement relativisées par la diminution des dépenses liées aux opérations FANB Roqueville (- 9,1 M€) et l'Engelin (- 2,2 M€) ainsi qu'à l'aménagement du Stella (- 820 K€), la livraison de ces immeubles ayant été réalisée.

Enfin, les opérations d'acquisition seront désormais regroupées sur un seul article pour permettre une plus grande souplesse dans l'utilisation des crédits. Ainsi, l'article « Acquisitions terrains – immeubles » est clôturé (- 54,5 M€).

f) L'équipement culturel ou divers

Ce chapitre diminue de - 3,7 %, soit - 1,4 M€ en raison principalement de la diminution des dépenses relatives à l'opération d'Entrée de Ville du Jardin Exotique (- 4 M€) au regard de l'avancement des travaux, relativisée par la majoration des crédits dédiés à la rénovation du Palais Princier (+ 3 M€).

Les travaux de grosses rénovations du Grimaldi Forum affichent une inscription à la baisse de - 734 K€ compte tenu de l'inscription, en 2019, d'une somme supplémentaire pour la construction des terrasses.

En contrepartie, une hausse est constatée (+ 187 K€) pour les travaux de restauration des collections du Musée des Traditions ainsi que pour la Société Protectrice des Animaux (+ 150 K€), les études sur la faisabilité d'une implantation sur un terrain étant poursuivies.

g) L'équipement sportif

Ce domaine diminue de - 19,3 %, soit - 7 M€, en raison essentiellement de la diminution des dépenses liées à l'extension du quai Albert 1er (- 5 M€) et à la réhabilitation complète du Stade Louis II (- 2 M€), les études étant poursuivies concernant la faisabilité d'un projet global de restructuration et de mise en conformité du stade Louis II.

h) L'équipement administratif

Les crédits pour les équipements dans le domaine administratif augmentent de + 33,5 M€, soit + 54,9 %. On note principalement :

- une majoration des crédits de + 18,1 M€ sur l'article dédié à la Transition Numérique ; une inscription de 45 M€ est ainsi destinée à donner les moyens nécessaires pour poser les fondations numériques de la Principauté, à savoir : assurer la sécurité des systèmes (Refonte Sécurisée du Réseau) et la sécurité numérique des Monégasques et résidents (Identité numérique), poser les fondations nécessaires au lancement de ces nouveaux services (cloud, financement de la fibre, 5G, plateformes de l'administration), adresser les enjeux d'obsolescence des infrastructures en continuant à éponger la dette technologique et lancer de nouveaux services à l'endroit des Monégasques, des résidents, des fonctionnaires et des agents conformément aux annonces du Souverain ;
- une hausse de + 6 M€ des dépenses concernant la surélévation de la Sûreté Publique, ainsi qu'une progression de + 2,8 M€ au total sur les articles retraçant les dépenses liées à l'entretien et l'amélioration des Bâtiments Publics ;
- une augmentation de + 1,2 M€ des crédits dédiés à la Sécurité Numérique ;
- l'inscription de 5 M€ pour la construction d'un nouveau poste de police au Larvotto ainsi que celle de 1 M€ pour l'accessibilité P.M.R. du cadre bâti existant appartenant à l'Etat et affecté à une mission de service public.

i) Investissements

Ce chapitre intègre l'article créé pour assurer le financement du nouvel hôpital, la dotation de celui-ci a été provisoirement suspendue (- 45 M€) compte tenu des provisions des exercices précédents qui couvre largement le règlement des dépenses prévues en 2020.

Par ailleurs, 10 M€ ont été inscrits pour de potentielles acquisitions immobilières (+ 5 M€ par rapport à 2019).

j) L'équipement industriel et commercial

Ce chapitre est en augmentation (+ 5,1 M€, soit + 230,7 %) principalement pour la poursuite des études liées au projet de rénovation du Centre Commercial de Fontvieille (+ 4 M€).

III – Les Comptes Spéciaux du Trésor

Les Comptes Spéciaux du Trésor (C.S.T.), qui enregistrent des opérations temporaires comme par exemple les prêts et avances et les C.H.C., font apparaître un solde débiteur prévisionnel de 64.520.500 €, soit 57.264.500 € de recettes et 121.785.000 € de dépenses.

Le C.S.T. 81.20 « D.T.C. Promotion » est porté en recettes comme en dépenses à 800 K€ (soit respectivement + 210 K€ et + 220 K€) en raison d'une augmentation du nombre d'événements organisés par « Monaco Private Label ».

Le C.S.T. 81.25 « Développement des approvisionnements en eau » connaît une légère augmentation de + 100 K€ en recettes et une forte diminution en dépenses de - 2,5 M€ compte tenu du niveau de reversement retenu en recettes du Budget général de l'État sur l'article « Eaux - extension du réseau » (2,8 M€). De plus, il est prévu une dépense de 1 M€ afin de participer aux investissements pour la sécurisation des approvisionnements et du droit d'eau de la Principauté.

Le C.S.T. 82.18 « Contrat Habitation Capitalisation » connaît une hausse de + 479 K€ en recettes et est stable en dépenses. En effet, il a été inscrit en recettes en 2020, une somme forfaitaire de 4 M€ en prévision des futurs contrats qui pourraient être signés, en sus de ceux signés en 2019. Par ailleurs, l'estimation des dépenses reste stable à 5 M€.

Le C.S.T 82.30 « Fonds Vert National » est destiné à financer des projets en matière de développement durable orientés vers la réduction des émissions de gaz à effet de serre et le développement des énergies renouvelables. Dans un souci de lisibilité de la politique menée à ce titre, il a été décidé, depuis le Budget Primitif 2018, de retracer directement sur le Fonds Vert National l'ensemble des dépenses dont le Fonds assure le financement, quelle qu'en soit la nature : subventions ou interventions publiques, opérations d'équipements ou d'investissements et dépenses de fonctionnement pour la mise en œuvre d'une action en faveur du développement durable. Aussi, le C.S.T. comprend au Budget Primitif 2020 un montant prévisionnel total de dépenses de 54 M€, soit près de 35,6 M€ pour des opérations d'équipements ou d'investissements, 8,8 M€ pour des subventions ou interventions publiques et 2,3 M€ pour les dépenses de fonctionnement. Par ailleurs, il comprend les écritures en dépenses et en recettes (respectivement 7,3 M€ et 7,7 M€) relatives aux flux financiers avec la S.M.E.G. dans le cadre de la T.I.C.F.E.. Ce C.S.T. sera également abondé en recettes par l'article « Transition Énergétique » pour un montant de 20,5 M€ dont un abondement du Budget de l'Etat à hauteur de 13,2 M€ dans le cadre de sa politique ambitieuse en matière de financement des projets de développement durable.

Le C.S.T. n° 83.61 « Avances Diverses » est porté à 1,95 M€ en recettes (soit + 1,6 M€) afin de prendre en compte notamment le remboursement d'une partie des avances consenties, notamment à l'Automobile Club de Monaco (1,5 M€ en 2020). Concernant les dépenses, celles-ci sont portées à 1 M€ (soit + 276 K€) notamment en raison de la reconduction des crédits accordés au Grimaldi Forum pour la construction de terrasses dans l'attente de l'avancement des travaux.

- On note également que le C.S.T n° 84.10 « Avances dommages » est porté en dépenses à un montant de 47,4 M€ (soit - 2,9 M€) afin notamment de provisionner les montants nécessaires dans le cadre des chantiers des immeubles « L'Hélios » et « Les Jardins d'Apolline ».

M. le Président.- Je passe maintenant, sans plus attendre, la parole au Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, Monsieur Balthazar SEYDOUX, pour la lecture du rapport relatif au projet de Budget Primitif 2020 qu'il a établi, avec l'ensemble des élus membres de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale. Je rappelle qu'en fait c'est l'ensemble du Conseil National, car les 24 Conseillers Nationaux se sont inscrits à la Commission des Finances.

Monsieur le Rapporteur, nous vous écoutons.

M. Balthazar SEYDOUX.- Merci, Monsieur le Président.

Le projet de loi n° 1001 portant fixation du Budget Général Primitif de l'Etat pour l'exercice 2020 a été déposé au Conseil National, le 30 septembre 2019. Comme il est d'usage, la Commission des Finances et de l'Économie Nationale a débuté son examen sans attendre son renvoi officiel en Séance Publique.

L'étude de ce projet de loi a donné lieu à la préparation, en Commission, de 62 questions, et 28 tableaux de suivi, communiqués au Gouvernement le 21 octobre 2019. Les réponses du Gouvernement à ces questions ont été reçues le 4 novembre 2019 et ont été débattues, lors de trois Commissions Plénières d'Etude, qui se sont tenues les 7, 11 et 13 novembre 2019 soit pendant près de 20 heures entre les élus et les membres du Gouvernement. De plus, trois autres Commissions Plénières d'Etude ont été organisées sur le logement, les enceintes sportives et le Centre Commercial de Fontvieille.

En liminaire, votre Rapporteur souhaite réaffirmer que les élus des Monégasques sont fiers de leur pays, qui est exemplaire dans de nombreux domaines tels que la sécurité, la santé, l'éducation, la culture ainsi que par son modèle social avancé, envié de tous, qui concrétise l'accord des volontés du Prince et du Conseil National, lequel se retrouve dans les lois de budget. Attaché à notre modèle économique et social, le Conseil National est par ailleurs très vigilant dans le cadre des négociations en cours sur la conclusion d'un éventuel Accord d'Association avec l'Union Européenne, qui pourraient le remettre en cause.

Les élus rappellent que leur action politique s'inscrit dans un double objectif.

En premier lieu, les Conseillers Nationaux ont le souci constant de faire entendre la voix des Monégasques en étant respectueux des engagements qu'ils ont pris devant eux et de la confiance que leurs compatriotes leur ont accordée en retour. C'est

pourquoi, il est de leur responsabilité de souligner les sujets qui avancent, mais aussi de relayer les attentes de la population, lorsqu'elles sont légitimes et qu'elles n'ont pas encore été concrétisées. À l'occasion de ce Budget Primitif 2020, votre Rapporteur tient à souligner, une nouvelle fois, que le Conseil National ne saurait être, ni une chambre d'opposition, ni une chambre d'enregistrement. Notre Assemblée est pleinement dans son rôle, non seulement lorsqu'elle souligne les progrès déjà accomplis dans des domaines majeurs, mais aussi et surtout, lorsqu'en partenaire indépendant du Gouvernement, elle donne une impulsion dans les domaines où la population a de fortes attentes, toujours dans l'intérêt général du pays. C'est le cas, notamment, pour contribuer à faire évoluer nos lois en prenant en compte les évolutions de la société, pour répondre aux besoins en logement des Monégasques ou encore pour défendre la qualité de vie.

En second lieu, les Conseillers Nationaux sont animés par la volonté de maintenir le modèle économique et social de la Principauté, qui constitue une réussite exceptionnelle dans le monde, favorisée par la stabilité de ses Institutions, auxquelles les élus des Monégasques réaffirment leur profond attachement. Les Conseillers Nationaux sont, par ailleurs, convaincus que c'est en jouant ce rôle de partenaire institutionnel indépendant, qu'ils contribuent au mieux, à leur place, au maintien de ce modèle.

Votre Rapporteur souhaite également rappeler que les échanges et travaux consacrés aux lois de budget constituent des moments politiques majeurs pour le pays. En effet, à l'occasion de l'examen de ces lois de budget, Conseil National et Gouvernement débattent des politiques publiques et, par l'intermédiaire des Séances Publiques, informent nos compatriotes et les résidents de la Principauté des grandes orientations pour l'année à venir. Elles permettent au Conseil National d'aborder les sujets essentiels pour les habitants et pour le pays, et de mieux faire prendre en compte les attentes légitimes que la population exprime auprès des élus qui la représentent.

Les lois de budget sont également l'opportunité de faire un point sur les relations institutionnelles entre le Gouvernement et le Conseil National. À ce titre, votre Rapporteur tient à rappeler qu'en octobre dernier, la loi de Budget Rectificatif 2019 avait fait l'objet d'un vote mitigé de la part des élus. Ces votes contrastés traduisaient le sentiment des Conseillers Nationaux, à l'issue des débats en séances privées et publiques, que trop de sujets sont débattus depuis

des années, sans que des décisions soient prises. Si les études et les réflexions sont incontournables, force est de constater que, sur de nombreuses questions importantes pour la population, les mesures tangibles se font attendre. Il ne faut pas confondre prudence avec immobilisme et audace avec risque.

À titre d'exemple, votre Rapporteur citera l'absence de programme détaillé et précis des travaux du Stade Louis II, alors que la rénovation a débuté en 2018, l'absence de mesures concrètes permettant la réalisation de chantiers modèles en Principauté. Il mentionnera encore, l'absence de décision sur la réalisation d'un nouveau refuge pour les animaux dont la nécessité est connue depuis des années ou bien sur la création du Pavillon du Service Public.

Il en est de même pour l'application d'un mode de calcul équitable dans le domaine des subventions aux associations sportives sur lequel nous échangeons depuis plus d'un an.

C'est sur la capacité du Gouvernement à décider, dans tous les domaines qui l'exigent, que le Conseil National se déterminera dans le cadre du vote de ce Budget Primitif. Le Gouvernement n'a plus seulement le devoir d'essayer, mais il doit désormais agir. Le Conseil National attend donc que le Budget Primitif 2020, soit le budget de l'action.

Parce que nous avons de l'ambition et des objectifs pour Monaco et sa population, sous l'autorité du Prince Souverain, nous attendons du Gouvernement qu'il dépasse le stade des réflexions, qu'il s'affranchisse de l'inertie liée à des procédures administratives souvent trop longues et fastidieuses, pour aller ensemble de l'avant.

L'action pour améliorer la qualité de vie, avant tout. En effet, la qualité de vie, qui a été au cœur de nos débats au Budget Rectificatif 2019, reste un sujet prégnant pour nos compatriotes, qui ont massivement répondu à la consultation lancée par le Conseil National, en octobre dernier. Nous reviendrons donc largement sur ce sujet majeur.

Avant d'aborder les principales politiques publiques de ce Budget Primitif 2020, votre Rapporteur souhaite indiquer que la Commission des Finances et de l'Economie Nationale a relevé, au cours de son examen, que les documents budgétaires, qui servent de base à nos travaux, n'ont pas évolué ces dernières années et ne sont plus forcément adaptés à une lisibilité souhaitée des principales politiques publiques. La Commission encourage donc le Gouvernement à rationaliser ces documents, dans le but de mieux mettre en exergue les grands axes de son action. Chacune des politiques publiques

devrait être assortie d'objectifs définis. Des actions chiffrées devraient être déclinées, afin d'atteindre les résultats souhaités dans chaque domaine majeur. Actuellement, les 216 pages fournies au Conseil National, qui comprennent le Programme Gouvernemental d'Action 2020, les Résultats de l'exécution budgétaire de l'exercice 2018, la Situation du Fonds de Réserve Constitutionnel à fin 2018, l'exposé des motifs de la loi et un document de travail explicatif du Budget Primitif 2020, auxquels s'ajoute le fascicule budgétaire, ne permettent pas de disposer d'une vision claire des actions qui seront mises en œuvre par le Gouvernement dans l'année à venir, pour chacune des politiques publiques. Pour les élus, il ne s'agit pas seulement d'une refonte de la documentation, qui est nécessaire, mais d'une approche nouvelle de l'action publique tournée vers les objectifs et les résultats. Dans ce même objectif de lisibilité des politiques publiques, la Commission pour le Suivi du Fonds de Réserve Constitutionnel et la Modernisation des Comptes Publics, mène des travaux sur une nouvelle approche budgétaire, plus lisible, plus moderne et portant la volonté de rendre compte de la mise en œuvre des actions publiques entreprises en faveur des Monégasques, des résidents et de l'ensemble des acteurs de la Principauté de Monaco.

En termes de prévisions chiffrées, le Gouvernement présente un Budget Primitif 2020 dans la continuité du Budget Rectificatif 2019. En effet, il affiche des recettes de 1.508.869.500 euros, en hausse de 162,7 millions d'euros, soit de 12,1 % par rapport au Budget Primitif 2019, mais en croissance de seulement de 0,3 % par rapport au Budget Rectificatif 2019.

Les dépenses sont en hausse de 12,1% s'établissant à 1.504.075.200 euros. Le résultat est prévu en excédent de 4,8 millions d'euros.

Le Gouvernement souligne, dans son Programme Gouvernemental d'Action, six orientations majeures :

- la poursuite des investissements pour la réalisation du Plan National pour le Logement des Monégasques, avec une inscription supplémentaire de 130,3 millions d'euros par rapport au Budget Primitif 2020 ;
- la mise en œuvre d'une nouvelle convention avec la S.N.C.F. Mobilités, nécessitant un budget de 11,7 millions d'euros et celle d'une navette maritime entre Nice et Monaco, pour laquelle un budget de 950 000 euros est prévu ;
- l'augmentation très conséquente des crédits de la Délégation Interministérielle pour la Transition numérique, passant de 26,9 millions d'euros au

Budget Primitif 2019 à 45 millions d'euros au Budget Primitif 2020 ;

- le transfert au Fonds de Réserve Constitutionnel des actions de la S.B.M., afin de poursuivre le regroupement dans ce Fonds de toutes les actions de la société, compte tenu de l'amélioration de ses résultats financiers, pour 100 millions d'euros ;
- la matérialisation de contreparties obtenues dans le cadre d'opérations immobilières, pour 14 millions d'euros ;
- le renforcement des actions en faveur de la transition énergétique, avec l'inscription de 5 millions d'euros supplémentaires au Fonds Vert National.

Votre Rapporteur tient à souligner que, parmi ces axes prioritaires, le transfert d'actions de la S.B.M. et la valorisation de contreparties d'opérations immobilières, pour une somme totale de 114 millions d'euros, consistent en des mouvements comptables et non pas en des recettes issues de l'activité économique.

Parallèlement, la Commission des Finances et de l'Economie Nationale a noté que les contributions passent de 1 065 193 000 euros à 1 065 213 000 euros, ce qui traduit un certain ralentissement dans la croissance des recettes fiscales. Les prévisions sont néanmoins contrastées. En effet, alors que la T.V.A. et les droits sur les transactions juridiques progressent respectivement de 2,2 % et de 3,9 %, les droits de douane et l'Impôt sur les Bénéfices fléchissent de 4,2 % et 12,9 %.

Enfin, votre Rapporteur mentionnera que les recettes des services administratifs s'élèvent à 31 millions d'euros, en hausse de 0,7 %.

Comme votre Rapporteur l'a déjà souligné dans ses précédents rapports, le Conseil National est attentif au développement de l'économie et des recettes de l'Etat. Dans le cadre de nos débats en séances privées avec le Gouvernement sur le Budget Primitif 2020, nous avons eu l'occasion d'échanger sur les pistes de nouvelles recettes, en particulier concernant les activités liées au numérique et celles du secteur financier.

Dans le domaine du numérique, tout d'abord, le Gouvernement a pour ambition d'accueillir 10 levées de fonds par an via des actifs numériques, sachant qu'une levée de fonds devrait, en moyenne créer, selon ses prévisions, 10 à 15 emplois et concerner des montants allant de 20 à 40 millions d'euros.

À la question des recettes que pourraient générer ces activités pour le budget de l'Etat, le Gouvernement nous a indiqué qu'il n'y aurait pas de recettes fiscales directes, mais des retombées indirectes, en termes de création d'emplois, dans la mesure où les sociétés devront se constituer à Monaco. Le Conseil National souhaite saluer cette initiative innovante du Gouvernement, qui contribuera, nous l'espérons, au développement économique de la Principauté. Votre Rapporteur relèvera que la Commission pour le Développement du Numérique de notre Assemblée, aura apporté sa pierre à l'édifice, dans la mesure où elle a substantiellement amendé le projet de loi sur l'économie numérique que le Gouvernement avait rédigé, afin de créer l'environnement juridique le plus propice au succès de cette démarche. Cette Commission étudie actuellement avec attention le projet de loi n° 995 relative à la technologie Blockchain, et les levées de fonds via des actifs numériques. Des discussions ont notamment déjà eu lieu sur la nécessité d'inclure dans le projet de loi, la notion de plateforme monégasque d'émission et d'échange d'actifs numériques. Le Conseil National a, par ailleurs, relevé l'éventuel risque, en termes de réputation pour Monaco et a invité le Gouvernement à la prudence dans le choix des projets qui seront financés en Principauté, mais également des investisseurs qui financeront les projets, ainsi que sur l'origine des fonds, d'autant que le Gouvernement prévoit de délivrer un label.

Dans le domaine financier, le Gouvernement entend faire évoluer la réglementation afin de poursuivre son adaptation aux meilleurs standards internationaux et de maintenir, de la sorte, l'attractivité de la place financière. Il a annoncé pour 2020, le dépôt d'un texte afin de transposer la 5^{ème} directive relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, le renforcement des moyens humains et techniques du SICCFIN, la poursuite du processus d'adhésion de la Principauté à l'Organisation Internationale des Commissions de Valeurs et de la démarche initiée depuis 2009 en matière de transparence fiscale.

Par ailleurs, le Gouvernement travaille sur un texte réglementaire permettant de développer les activités des fonds de capital-risque en Principauté. La Commission des Finances et de l'Economie Nationale soutient pleinement cette démarche, ainsi que celle qui consisterait à ce que l'Etat crée un fonds d'investissement dans des activités innovantes, aux côtés d'investisseurs privés. En outre, la Majorité du Conseil National a informé le Gouvernement de sa volonté de s'atteler à la modernisation du droit

économique et plus spécifiquement du droit des sociétés. Dans un courrier du 7 novembre 2019, le Gouvernement a proposé une première réunion sur ce sujet, qui devrait permettre de dégager les pistes d'amélioration et de modernisation les plus importantes pour les acteurs économiques. Parallèlement, le Conseil National engage le Gouvernement à une réflexion permettant de rationaliser les démarches pour la création d'entreprises, qui sont aujourd'hui encore trop nombreuses et trop longues.

De plus, le Conseil National poursuit ses travaux dans le domaine économique, avec pour but de générer des recettes nouvelles. À ce titre, partant notamment du constat d'une multiplication du nombre de marchands de biens et du risque spéculatif qui en résulte, il mène une réflexion sur l'activité de marchand de biens en Principauté, dans le but d'un encadrement plus rigoureux de l'accès et de l'exercice de cette profession et de générer des retombées fiscales plus substantielles pour la Principauté. Une proposition de loi est, en ce domaine, en cours de finalisation.

Toujours dans l'objectif de développer l'économie monégasque et de générer des recettes supplémentaires pour l'Etat, Gouvernement et Conseil National poursuivent leurs travaux, de manière concertée et constructive, pour la redynamisation du commerce. Cette réflexion commune a d'ores et déjà abouti à l'achat de trois commerces, rue Caroline, quai Jean-Charles Rey et boulevard des Moulins. Par ailleurs, une Commission d'attribution des locaux commerciaux domaniaux est prévue le 5 décembre 2019 pour l'attribution de 6 locaux.

À plus long terme, la livraison d'un Centre Commercial de Fontvieille entièrement rénové, présentant 12 800 m² de surfaces commerciales supplémentaires, marquera un nouvel élan commercial pour Monaco, avec des perspectives très intéressantes en matière de T.V.A. Le Conseil National a fortement insisté depuis la première présentation de ce projet, en 2018, sur le fait qu'il est indispensable de prévoir des logements sur cette opération, un cinéma de dernière génération comportant au moins 4 salles, un supermarché agrandi et de disposer de parkings supplémentaires, toutes choses qui n'étaient pas prévues dans le projet initial. Lors d'une Commission Plénière d'Etude tenue le 22 novembre 2019, le Gouvernement a présenté le nouveau projet qui comprend 41 logements domaniaux, un cinéma multiplex de 4 à 7 salles, 750 m² supplémentaires pour le supermarché et 970 places de parking, contre 580 aujourd'hui. Les élus expriment leur grande satisfaction quant à

l'évolution de ce projet, qui correspond parfaitement aux attentes et besoins qu'ils avaient exprimés l'an dernier. En outre, plusieurs dispositifs de protection contre le bruit et les poussières pendant les travaux sont prévus, ce que votre Rapporteur tient à saluer.

En matière de recettes budgétaires pour l'Etat, le Conseil National regrette toutefois que nous ayons perdu près d'un an d'exploitation du nouveau Centre commercial, du fait du retard des chantiers de l'îlot Pasteur et du Musée de l'Automobile sur le Port, dont l'achèvement est nécessaire pour démarrer ce projet.

Concernant la création d'activités en Principauté, le Conseil National se félicite de l'ouverture, prévue au printemps 2020, du centre d'affaires domanial appelé de ses vœux par la Majorité. Ce dernier, dénommé Monaco Boost, permettra aux entrepreneurs, prioritairement monégasques, d'avoir accès à des bureaux à des prix attractifs. Par cette mesure, la création d'activités en Principauté s'en trouvera facilitée et par extension, elle participera au développement de l'économie et des recettes de l'Etat. Votre Rapporteur tient à souligner qu'il est important que les délais de livraison soient tenus, car le projet est très attendu. Le Gouvernement a confirmé que les travaux seraient achevés en avril 2020 et qu'une ouverture de ce centre d'affaires est prévue en juin prochain.

Toujours dans le but de créer des conditions propices à la création d'entreprises par nos compatriotes, votre Rapporteur indiquera que le projet de loi n° 1003 relatif à la domiciliation d'une activité professionnelle dans un local à usage d'habitation dont l'Etat est propriétaire, issu de la Proposition de loi n°238 de la Majorité du Conseil National, a été déposé sur le bureau de l'Assemblée, le 18 novembre 2019. Ce texte vise à instaurer la gratuité de la domiciliation pour les trois premières années d'exercice, puis un système progressif de redevance, alors que la Majorité du Conseil National avait souhaité la supprimer pendant toute la durée de l'activité. En effet, le surloyer demandé à partir de la quatrième année peut être déterminant dans le portefeuille d'un entrepreneur, alors que le gain est très faible pour le budget de l'Etat. La discussion porte, en ce domaine, sur une somme de 156 000 € de recettes par an. La Majorité du Conseil National estime qu'il est important que l'entrepreneuriat soit encouragé et maintient sa volonté de ne pas faire payer une surtaxe, pour les compatriotes qui payent déjà leur loyer et prennent le risque de se mettre à leur compte. Elle ne comprend pas la persistance du Gouvernement à maintenir cette redevance, qui

ajoutée aux autres frais auxquels l'entrepreneur doit faire face, peut représenter un frein à leur développement.

Outre les recettes issues des contributions, qui représentent 70% du total des recettes, le chapitre des produits et revenus du domaine de l'Etat, s'élève à 412,7 millions d'euros. Il est en hausse de 64,9%, en grande partie due au transfert des actions de la S.B.M., évoqué précédemment. La Commission des Finances et de l'Economie Nationale a relevé que tous les grands domaines de ce chapitre présentent une hausse : le domaine immobilier (+27,2%), les monopoles exploités par l'Etat (+ 5,9 %) et les monopoles concédés (+4,4%).

Au sein de ces recettes, le Conseil National est très satisfait de constater que les résultats de la Société des Bains de Mer poursuivent leur amélioration. En effet, la redevance annuelle perçue par l'Etat pour 2020 est estimée à 34,1 millions d'euros, en hausse de 3,8 % par rapport à l'estimation de 2019. Pour autant, les élus restent attentifs au rôle social que doit jouer la S.B.M., qui a toujours été porteuse d'emplois attractifs pour nos compatriotes. La Majorité du Conseil National avait demandé la tenue d'une nouvelle école des Jeux, notamment au vu des départs à la retraite. Elle est satisfaite d'avoir obtenu confirmation qu'une école démarrera début janvier 2020 et que 12 à 14 candidats seront retenus. À la suite des discussions intervenues en séances privées avec le Gouvernement sur la priorité d'emploi aux Monégasques, dans tous les secteurs, à l'embauche et en cours de carrière, le Conseil National a demandé que les sujets relatifs aux ressources humaines soient au centre d'une prochaine réunion de la Commission Consultative de Coopération avec la S.B.M. En effet, les Monégasques sont encore notamment trop absents des postes d'encadrement administratif et hôtelier. Lors de cette réunion, les élus ne manqueront pas, en outre, de rappeler l'attention qui doit être portée à la priorité nationale dans les marchés passés par la société. Ils aborderont également, à nouveau, le rôle d'animation dévolu à la S.B.M. et la concrétisation, dans les meilleurs délais, d'un lieu de musique live, dans les locaux de l'ancien Mood's.

La Commission des Finances et de l'Economie Nationale a également relevé la progression des résultats de l'opérateur Monaco Telecom, tant sur le plan de la redevance, qui augmente de 16,9 %, pour atteindre 8,2 millions d'euros, qu'en matière de dividendes, qui progressent de 150 %, soit une hausse de 22,5 millions d'euros. Eu égard aux excellentes performances financières de l'opérateur, dont il faut se réjouir, il ne faudrait pas que le Gouvernement

privilège ses profits d'actionnaire, alors qu'il est essentiel que son attention se porte sur les usagers, dans la mesure où, par sa situation monopolistique, l'opérateur exerce des missions de service public. En effet, le double rôle du Gouvernement, qui est à la fois régulateur et actionnaire, peut parfois se révéler contradictoire. Il est indispensable que le Gouvernement trouve le juste équilibre entre les gains financiers et l'intérêt des utilisateurs, résidents et entreprises de la Principauté. Sous l'impulsion du Conseil National, Monaco Telecom a commencé à faire évoluer, d'une part, ses offres fixes vers plus de choix avec une box « entrée de gamme » et, d'autre part, ses offres mobiles avec des offres sans engagement et une offre de moins de 26 ans compétitive, l'ensemble conférant davantage de liberté et de choix à l'utilisateur. Ces évolutions constituent un premier pas positif et le Conseil National attend que l'opérateur entende davantage la voie des usagers, afin que les prochaines offres de services soient pleinement adaptées à la diversité des besoins de la population, tant du point de vue fonctionnel, que tarifaire.

Votre Rapporteur souhaite à présent aborder l'importante question de la préservation de la qualité de vie à Monaco, qui est au cœur des échanges entre le Conseil National et le Gouvernement, depuis maintenant de nombreux mois. Le Conseil National s'est, en effet, fait l'écho du véritable malaise des Monégasques et des résidents, qui ressentent une véritable dégradation de leur qualité de vie. Afin de disposer de données objectives, les élus unanimes ont souhaité lancer une vaste consultation des Monégasques, des résidents et des pendulaires sur la qualité de vie à Monaco, dont la réalisation a été confiée à l'institut BVA. Un questionnaire a été envoyé par courrier aux Monégasques. Quant aux résidents et salariés, ils ont pu s'exprimer à travers un questionnaire sur Internet. Près de 4000 questionnaires ont été remplis, ce qui prouve la sensibilité de tous aux sujets de la qualité de vie.

La population a exprimé une forte inquiétude concernant la dégradation de son quotidien, sur les thématiques suivantes : bruits, chantiers, travaux, circulation, déplacements vers et depuis la Principauté etc. Au travers de ces divers sujets, la population fait état d'une saturation et d'un véritable seuil d'alerte qui a été atteint. Sans rentrer dans le détail des résultats, à ce stade, cette inquiétude se traduit par une demande quasi unanime de la population pour que le Gouvernement lance un plan global centré sur la qualité de vie.

La volonté du Conseil National consiste en

l'amélioration tangible et à court terme de la qualité de vie des résidents de la Principauté. C'est la raison pour laquelle les élus n'ont eu de cesse de demander, dès le début de leur mandature, que des mesures concrètes soient prises par le Gouvernement, notamment pour renforcer la réglementation, pour qu'il se donne les moyens matériels et humains nécessaires, qu'il renforce les contrôles sur le terrain et qu'il sanctionne ceux qui ne respectent pas la réglementation.

Votre Rapporteur souhaite rappeler que la Majorité du Conseil National avait fait preuve de responsabilité et de mesure lors du Budget Primitif 2019, lorsque le Gouvernement lui avait demandé du temps pour juger de l'efficacité des Arrêtés Ministériels adoptés en décembre 2018, alors que certains lui faisaient un procès d'intention, dès la publication de cette nouvelle réglementation plus contraignante. Puis, lors des débats du Budget Rectificatif 2019, le Conseil National avait pu constater que ces textes n'avaient pas réellement produit d'effets tangibles. De plus, les deux postes de contrôleurs supplémentaires à la Direction de la Prospective, de l'Urbanisme et de la Mobilité, dont la création avait été obtenue grâce à la détermination des élus lors du Budget Primitif 2019, n'étaient toujours pas en fonction sur le terrain, neuf mois après le vote. Autant de motifs d'insatisfaction qui avaient conduit plusieurs Conseillers Nationaux, et moi-même, à nous abstenir sur le vote du Budget Rectificatif 2019.

Quelques mois plus tard, le Conseil National a pu constater que des décisions concrètes, dont l'objectif est clairement l'amélioration de la qualité de vie, figurent dans le Budget Primitif 2020.

Votre Rapporteur souhaite mettre en avant deux mesures positives, qui seront effectives en 2020. Tout d'abord, l'annonce par le Gouvernement de la création de l'Unité de Préservation du Cadre de Vie (U.P.C.V), qui assurera deux missions majeures : celle que la Majorité du Conseil National appelle depuis 2018, la brigade de la circulation, pour fluidifier les déplacements et celle de contrôler le bruit des véhicules, également demandée avec insistance par les élus. Cette unité sera déployée en début d'année prochaine. Il s'agissait d'une demande pragmatique et raisonnable du Conseil National pour l'amélioration de la qualité de vie. Nous nous réjouissons d'avoir été entendus par la mise en œuvre de cette mesure, qui contribuera sans nul doute à l'amélioration de la circulation aux heures de pointe, sur les axes principaux et permettra de mieux sanctionner le bruit excessif des motos et

des voitures. Nous tenons, à cet égard, à saluer le professionnalisme et l'implication des agents de la Direction de la Sureté Publique, qui permettent à notre pays de bénéficier d'un haut degré de sécurité, élément important de son attractivité.

Par ailleurs, le Conseil National avait demandé, lors des débats sur le Budget Rectificatif 2019, que les axes de circulation majeurs ne soient plus impactés par des travaux de voirie, en particulier aux heures de pointe, les résidents ne pouvant plus accepter les conditions dans lesquelles ont été réalisés les travaux de voirie au boulevard du Jardin d'Exotique, au printemps dernier. Un personnel suffisant doit être affecté à ces travaux pour réduire leur durée. Ils doivent être parfaitement coordonnés entre les différentes sociétés concessionnaires, afin de ne pas gêner la circulation aux heures de pointe. Lorsqu'il s'agit de travaux non bruyants, il convient de les réaliser de nuit.

Le Gouvernement nous a assurés, lors de nos débats, que sur les travaux de l'opération «Le Mas/Honorio », qui viennent de commencer, toutes les précautions seront prises pour maintenir la circulation dans les deux sens, sur le boulevard du Jardin Exotique. Le Conseil National y sera attentif. En outre, sur ce même chantier, le Gouvernement nous a annoncé l'installation de bâches acoustiques, destinées à diminuer les nuisances sonores pour les riverains, comme nous le souhaitions.

De manière générale, à la suite des demandes répétées et insistantes du Conseil National, le Gouvernement s'est engagé à ce que, des protections acoustiques soient mises en place sur les chantiers publics, lorsque cela est techniquement possible. Ce sera le cas pour plusieurs opérations de logement domaniale : l'opération « Le Mas/Honorio » qui vient d'être évoquée, la Villa Carmelha à Saint-Roman, qui sera construite selon un procédé innovant avec une couverture insonorisée installée sur le toit du futur immeuble, et, à plus long terme, le chantier du Bel Air et celui du Grand Ida. Ce sera également le cas pour le vaste chantier de l'Îlot Pasteur, où une dalle de béton est prévue pour recouvrir la zone de terrassement, ainsi que des façades latérales, de manière à limiter tant les nuisances sonores, que les poussières.

Sur d'autres chantiers publics déjà démarrés, le Gouvernement a indiqué qu'il procédait actuellement à des études pour la mise en place de dispositifs permettant de réduire les nuisances, en particulier sur les travaux de l'Hélios, du Service de Psychiatrie du Centre Hospitalier Princesse Grace et ceux du

Larvotto. Le Conseil National demeure dans l'attente des résultats concrets de ces études.

Les élus soutiennent pleinement la mise en œuvre de telles mesures sur les chantiers publics, dont le coût supplémentaire devrait être raisonnable, selon les indications du Gouvernement. Ces sommes sont des investissements nécessaires pour préserver la population des nuisances et pour maintenir l'attractivité de la Principauté.

S'agissant des locataires dont les appartements domaniaux se situent à proximité, voire au cœur même des chantiers d'Etat, le Gouvernement a enfin entendu les demandes raisonnables et justifiées du Conseil National visant à les protéger des nuisances sonores et des poussières qu'ils subissent au quotidien. Ainsi, les locataires des Caroubiers, qui en font la demande, peuvent bénéficier du remplacement de leurs fenêtres. Quant aux Eucalyptus, un plan de renouvellement global des doubles-vitrages est enfin prévu sur les années 2020 et 2021, alors que le Conseil National le demandait depuis 2018.

Si le Conseil National a entendu que le Gouvernement mettra en œuvre des mesures tangibles très prochainement sur les chantiers publics, votre Rapporteur ne peut que souhaiter que des efforts équivalents pour respecter la tranquillité des résidents soient demandés aux promoteurs privés, dans le pays où le mètre carré est le plus cher du monde.

Le Conseil National est dans l'attente de la mise en place de protections acoustiques efficaces, telles que des bâches, et de l'utilisation d'engins insonorisés sur tous les chantiers. En effet, si les contrôles de l'Administration ont été intensifiés, force est de constater que la population ne ressent pas d'amélioration tangible de sa qualité de vie en lien avec ces chantiers.

De plus, le Conseil National avait demandé un phasage des travaux par quartier en prévoyant le report de certains chantiers publics et privés, si l'intérêt général le nécessitait. Or, à ce jour, aucun chantier n'a été décalé dans le temps. Le Gouvernement a indiqué qu'il examine cette possibilité de phasage sur le plan réglementaire et légal, notamment eu égard au nécessaire respect du droit de propriété. Tout en respectant ce droit fondamental inscrit dans notre Constitution, et auquel il est profondément attaché, le Conseil National considère que le phasage des chantiers est l'une des solutions pour l'amélioration de la qualité de vie de tous en Principauté.

Votre Rapporteur tient à rappeler, à ce titre, quelques données factuelles. Sur 31 chantiers qui sont

conduits actuellement, 8 sont publics, 3 mixtes et 20 sont des chantiers privés, dont plusieurs bénéficient d'une dérogation leur permettant de travailler les samedis. Sur 15 projets qui ont été autorisés par les services du Gouvernement, mais qui n'ont pas encore démarré, seuls 2 sont des chantiers publics. Il est donc nécessaire d'adopter de nouvelles mesures fortes, rapides et concrètes en ce qui concerne les chantiers privés, qui sont largement majoritaires. Le phasage des chantiers est l'une des mesures qui doit être mise en œuvre. La croissance de notre pays, qui résulte en partie des opérations immobilières, doit se faire dans le respect d'un équilibre avec la préservation d'une qualité de vie satisfaisante pour tous. Toute croissance peut et doit être raisonnée.

Le Conseil National n'a jamais été opposé à la croissance immobilière et aux chantiers qui contribuent à la richesse de la Principauté. Que personne ne se méprenne sur notre volonté. Nous voulons que les chantiers soient aussi exemplaires que l'est notre pays dans bien des domaines. Notre conviction est qu'avec la volonté politique nous pourront avoir dans ce pays des chantiers beaucoup plus respectueux de la qualité de vie des résidents.

Le Conseil National attend donc, lors de ces débats, des annonces concrètes de la part du Gouvernement dans ce domaine.

Votre Rapporteur ne peut conclure son propos sur les chantiers sans évoquer l'indispensable information des résidents et riverains, avant le démarrage de travaux et lors de toute opération exceptionnelle occasionnant des nuisances accrues. À ce titre, la Commission des Finances et de l'Economie Nationale a bien noté la volonté du Gouvernement de mettre en place un site Internet unique dédié à la publication de données relatives au bruit, à la qualité de l'air et aux ondes millimétriques. De plus, il a pris connaissance de l'intention du Gouvernement de proposer, en 2020, une application dénommée « Urban Report Monaco », qui permettra une meilleure identification et un traitement plus rapide des nuisances au quotidien, grâce à un signalement en temps réel par les résidents. Cette application participative correspondra à une grande avancée souhaitée par le Conseil National.

Votre Rapporteur souhaite à présent aborder la question de la mobilité, qui constitue une autre préoccupation importante de la population, en insistant sur le développement indispensable des transports en commun. La Commission des Finances et de l'Economie Nationale a constaté, au travers du Monaco en Chiffres 2018, publié

par l'Institut Monégasque de la Statistique et des Etudes Economiques, une baisse de fréquentation des autobus depuis 2014, avec un total de 327 034 utilisateurs de moins sur cette période, alors que dans le même temps le nombre de résidents et de salariés n'a cessé d'augmenter. Dans un pays qui se veut en pointe dans la préservation de l'environnement, tous les moyens doivent être mis en œuvre afin d'inverser drastiquement cette tendance à la baisse de la fréquentation des autobus : augmentation des fréquences et des amplitudes horaires, meilleure synchronisation des feux pour les rendre prioritaires à tous les carrefours, optimisation des parcours, réflexion sur la création de nouveaux couloirs de bus. Lors de nos débats privés sur ce Budget Primitif 2020, Conseil National et Gouvernement se sont entendus sur la nécessité de réfléchir à toutes ces pistes, y compris à celle de la gratuité. En effet, le Conseil National a notamment avancé que la gratuité, outre le fait qu'elle augmenterait de façon importante leur fréquentation, générerait un gain de temps dans le parcours des autobus en évitant leur stationnement trop longtemps aux arrêts. En effet, de nombreuses minutes précieuses sont perdues pour procéder à la vente de tickets par les chauffeurs. Nous renouvelons donc notre demande de réalisation d'un test portant sur au moins un trimestre de gratuité des autobus, et de toute autre mesure envoyant un signal fort d'une volonté de favoriser l'utilisation des transports en commun.

A la question de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale s'agissant de l'électrification de l'intégralité du parc des autobus, le Gouvernement a indiqué que celui-ci était prévu pour 2030, délai que le Conseil National considère bien trop long eu égard aux ambitions environnementales de la Principauté. Le Gouvernement a opposé au Conseil National des problèmes de places pour stocker les bus et de lieux de recharge. Le financement de cette mesure ne poserait en revanche pas de difficulté. Le Conseil National a beaucoup de mal à comprendre que, comme sur de trop nombreux sujets, le Gouvernement lui oppose des arguments techniques pour lesquels des solutions devraient pouvoir être trouvées, pour justifier l'absence de mise en œuvre de mesures ou des délais trop longs. Pourtant, en matière de mobilité douce, la volonté politique ne devrait pas faire défaut.

En matière d'accès à la Principauté, le Conseil National souligne régulièrement la nécessité d'adopter des mesures concrètes. Sans attendre la réalisation des parkings d'Entrée de Ville, une réflexion devrait être menée sur les dispositions

qui seront mises en place, afin de s'assurer qu'un maximum de véhicules particuliers se garent dans ces parkings.

S'agissant de l'acheminement des personnes ayant stationné en Entrée de Ville Ouest, votre Rapporteur indiquera que le Gouvernement réalise sur la création d'un télécabine, des études pour lesquelles 500 000 euros de crédits sont inscrits. Ce projet sera présenté au Conseil National lors d'une prochaine Commission Plénière d'Etude. Les élus demeureront attentifs aux résultats attendus de ce projet, qui ne peut se concevoir que dans la mesure où son apport à la fluidification du trafic serait déterminant. Nous demeurons dans l'attente d'un échange approfondi avec le Gouvernement à ce sujet.

En ce qui concerne la desserte ferroviaire, le Gouvernement devrait signer, en 2020, une nouvelle convention avec la S.N.C.F. Mobilités, prévoyant, d'une part, une contribution de la Principauté à la prise en charge partielle des réductions tarifaires accordées aux voyageurs du TER Sud-Paca ayant pour origine ou destination Monaco, pour un montant de 8 millions d'euros et, d'autre part, l'accroissement de l'offre TER, pour un montant de 3,7 millions d'euros. Au vu de ces sommes très importantes, le Conseil National considère que le Gouvernement doit imposer à cet opérateur un cahier des charges strict en matière de fréquence, de régularité des trains et de services aux passagers, avec des sanctions élevées en cas de manquement.

Par ailleurs, la Commission des Finances et de l'Economie Nationale a relevé l'inscription de 950 000 euros au titre d'une subvention pour l'exploitation d'une navette maritime entre Nice et Monaco, ce qui présage d'un lancement de ce nouveau moyen de transport, sollicité par le Conseil National, dans le courant de l'année 2020. La mise en place de cette navette est une demande sur laquelle notre Assemblée reste mobilisée et attend le lancement de l'appel d'offres auquel le Gouvernement a assuré que les entreprises monégasques pourront postuler.

Ce n'est qu'en additionnant l'ensemble des mesures en faveur de la mobilité ci-dessus exposées qu'une véritable amélioration pourra être constatée.

En matière de préservation de l'environnement, votre Rapporteur soulignera que les élus encouragent le Gouvernement à développer une politique plus ambitieuse en matière de tri des déchets, en prévoyant notamment, dans les meilleurs délais, l'équipement des locaux de l'Etat de poubelles de tri sélectif, qu'il s'agisse d'immeubles d'habitation ou de locaux administratifs ou de bureaux. Ils

l'incitent également dans une démarche visant à ce que l'Administration dote le maximum de sa flotte de véhicules propres pour ses services.

Votre Rapporteur en vient à présent à l'examen des dépenses de ce Budget Primitif 2020. Le montant des prévisions atteint 1.504.075.200 euros, soit une progression importante de 12,1 % par rapport au Budget Primitif 2019. Les dépenses d'équipement et d'investissements, qui correspondent à tous les travaux menés par l'Etat, s'établissent à 557 millions d'euros et sont en hausse de 26,7 %. La poursuite des investissements relatifs au Plan National pour le Logement représente 174,5 millions d'euros sur l'année 2020.

Lors du Budget Rectificatif 2019, les élus avaient indiqué au Gouvernement que le respect des dates de livraison des appartements figurant au Plan national pour le Logement était fondamental pour les élus et pour tous les foyers en attente. Ils avaient en particulier sensibilisé le Gouvernement sur l'importance que l'opération Grand Ida ne soit pas décalée, dans la mesure où le lancement d'un nouvel appel d'offres et un changement du périmètre du projet étaient alors envisagés par le Gouvernement. Lors d'une Commission Plénière d'Etude dédiée au logement, qui s'est tenue le 4 novembre 2019, le Conseil National a été rassuré par le Gouvernement sur le respect des délais de cette opération réalisée en Maîtrise d'Ouvrage Déléguée par l'entreprise qui a été retenue lors de la première consultation. Cette technique de construction, qui consiste à ce que l'Etat choisisse un opérateur privé et lui confie la construction, jusqu'à la livraison clé en main d'un immeuble, devrait permettre de livrer en temps et en heure et sans dépassement de coûts, les logements et équipements publics qui font aujourd'hui défaut.

En outre, s'il devait ne pas tenir les délais, le promoteur devrait s'acquitter de pénalités journalières très importantes. Les élus se réjouissent donc de la livraison fin 2022, de ce vaste ensemble domanial, comportant 159 logements, une crèche de 35 berceaux, des bureaux, un commerce en rez-de-chaussée, un foyer de vie pour l'AMAPEI de 500 m² et 288 places de parking.

Outre les dépenses du Plan national pour le Logement, ce Budget Primitif comprend des sommes en hausse par rapport au Budget Primitif 2019 pour plusieurs grands chantiers de l'Etat : 29 millions d'euros pour l'aménagement du Larvotto, 12 millions d'euros pour l'îlot Pasteur et 4 millions d'euros pour le Centre Commercial de Fontvieille.

La Commission des Finances et de l'Economie

Nationale a relevé que le programme triennal 2020/2021/2022 prévoit des augmentations substantielles des budgets globaux des opérations d'équipement. Cette situation n'a pas manqué d'inquiéter les élus, dans la mesure où il s'agit de chantiers dont les dérapages de budget ont déjà fait l'objet d'échanges avec le Gouvernement lors du Budget Rectificatif 2019.

Aujourd'hui, ces montants sont encore revus à la hausse de 111 millions d'euros pour l'Îlot Pasteur, 71,3 millions d'euros pour le nouvel hôpital, 25,5 millions d'euros pour le Cap Fleuri et 18,5 millions d'euros pour l'Entrée de ville, soit 226 millions d'euros supplémentaires entre le Budget Rectificatif 2019 et le Budget Primitif 2020. La situation s'est donc encore dramatiquement dégradée depuis les débats du Budget Rectificatif 2019. Il est donc grand temps, comme le Conseil National l'avait demandé, que le Gouvernement procède à une véritable remise en question de sa gestion des chantiers publics. A ce sujet, le Gouvernement a fait savoir qu'il entendait procéder à une réorganisation de la Direction des Travaux Publics, avec la création de 9 postes. Le Conseil National attend de réelles avancées dans le pilotage des chantiers publics : des délais maîtrisés, des budgets contenus, moins de nuisances et des équipements publics de qualité.

Votre Rapporteur rappellera, en effet, que depuis leur élection les élus demandent au Gouvernement une véritable refonte des règles des marchés publics, apportant des garanties quant aux critères de présélection des candidats, au choix des entreprises, en faisant appel à des sociétés compétentes et structurées, en choisissant la mieux-disante et pas la moins-disante, et à l'encadrement de la sous-traitance.

Compte tenu de l'impact sur les finances publiques que représente la gestion des grands travaux, une refonte des procédures et outils est nécessaire. Une meilleure définition des programmes des opérations en amont, une révision des modalités de contrôle et de suivi financier des projets, sont autant de mesures indispensables à mettre en œuvre sans délai. S'agissant de l'encadrement juridique, qui doit nécessairement accompagner cette remise en question, votre Rapporteur regrette, une nouvelle fois, que la transformation de la proposition de loi n° 227 du Conseil National relative à la passation des marchés publics et des concessions, en projet de loi, ait réduit le texte initial à un seul et unique article sur les pratiques anti-concurrentielles. Pourtant, la proposition de loi du Conseil National visait à moderniser le régime applicable aux marchés

publics, en unifiant les règles, en apportant plus de transparence, en favorisant l'économie locale, tout en garantissant une bonne gestion des deniers publics. Les élus, toutes sensibilités politiques confondues, sont unanimes sur la nécessité de prévoir l'encadrement des marchés publics par la loi. Ils ont, par un courrier du 9 octobre 2019, appelé l'attention du Gouvernement sur ce qu'ils considèrent comme une dénaturation de la proposition de loi initiale et ont sollicité des éclaircissements sur les dispositions de l'Ordonnance Souveraine adoptée en la matière. La Commission des Finances et de l'Economie Nationale demeure dans l'attente de la réponse du Gouvernement.

Votre Rapporteur en vient maintenant aux dépenses de fonctionnement, qui passent de 583 561 200 euros au Budget Primitif 2019, à 606 543 400 euros au Budget Primitif 2020, soit une hausse de 3,9 %. Parmi celles-ci, les dépenses de personnel affichent une augmentation de 4 %.

La question de la valorisation des parcours professionnels et de la mobilité au sein de la Fonction Publique constitue l'un des points majeurs, pour le Conseil National, de la révision du statut des fonctionnaires. Lors des séances privées consacrées à l'examen de ce Budget, le Gouvernement a indiqué qu'il travaille à la mise en place d'un nouvel outil informatique. Les élus considèrent que la valorisation des fonctionnaires et agents de l'Etat, ainsi que la gestion de leurs parcours individuels, est essentielle. Sans attendre la mise en place de ce logiciel, ils souhaitent que la plus grande attention soit portée aux vœux de mobilité émis par ces derniers. Les Conseillers Nationaux encouragent vivement les objectifs d'attractivité, de mobilité et de protection poursuivis par le Gouvernement dans le cadre de la modernisation de l'Administration. Souhaitant présenter un texte ambitieux, les élus formulent le vœu que les prochaines réunions, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 975 portant statut des fonctionnaires de l'Etat, permettent d'avancer et de trouver un terrain d'entente en ce qui concerne notamment les amendements formulés par le Conseil National en faveur de la mobilité et, de façon plus générale, sur la gestion du temps de travail qui, à ce stade, ne sont pas accueillis favorablement par le Gouvernement. Dans le cadre de l'étude de ce texte, les élus ont tenu à s'assurer que toutes les dispositions soient prévues afin de permettre le respect de la priorité nationale à l'embauche et dans le déroulement des carrières.

Notre Administration et les personnes qui la composent méritent un cadre juridique moderne,

à la hauteur des missions qui leur sont confiées et de l'importance des résultats escomptés. En outre, l'adoption de cette loi devrait être suivie de la publication des Ordonnances Souveraines qui viendront sécuriser les déroulements de carrière des agents de l'Etat.

Votre Rapporteur souhaite également aborder le sujet de la préservation du régime de retraite des fonctionnaires, qui est une question majeure pour l'ensemble des élus du Conseil National. Notre Assemblée a déjà exprimé auprès du Gouvernement sa volonté forte que soit créée, par la loi, la caisse de retraite des fonctionnaires. Seule celle-ci permettrait de sécuriser l'avenir de ces retraités, sans remise en cause des acquis sociaux. Cette caisse serait financée à l'origine par une partie du Fonds de Réserve Constitutionnel, en commençant par les sommes déjà isolées dans ce but, au sein de ce dernier. A terme, l'objectif serait de dégager le rendement nécessaire pour financer et garantir l'avenir des retraites de nos compatriotes fonctionnaires.

La Commission des Finances et de l'Economie Nationale insiste sur la nécessité de créer la Caisse autonome de retraite des fonctionnaires sans plus attendre. La solution intermédiaire proposée par le Gouvernement, qui consiste à isoler des sommes au sein du Fonds de Réserve Constitutionnel, ne répond pas à l'objectif de pérennité du système des retraites, que seule la création d'une caisse autonome permettra de garantir. En effet, si notre pays devait connaître des déficits budgétaires, le Gouvernement pourrait utiliser ces sommes cantonnées au sein du Fonds de Réserve Constitutionnel afin de financer ces déficits, et non pas payer ces retraites.

La Commission des Finances et de l'Economie Nationale a par ailleurs relevé qu'un budget spécifique de 80 000 euros sera alloué au Comité pour la promotion et la protection des droits des femmes. En matière de promotion de l'égalité femme-homme, le Gouvernement a signé une charte le 6 novembre 2019. Si toutes les mesures permettant de prendre conscience et de résorber l'écart de salaires et de responsabilités entre les hommes et les femmes sont positives, le Conseil National regrette que cette charte ne soit pas contraignante et consiste en une liste de bonnes intentions. En effet, il n'existe aucun mécanisme de contrôle ni de sanction des engagements signés. Par conséquent, la Majorité du Conseil National réitère sa demande, de la mise en place d'une commission de contrôle et de réclamations dédiée à cette question. Elle aura un rôle dissuasif et pédagogique. Ainsi, toute femme se sentant victime d'une injustice salariale pourrait la saisir. Dans votre

réponse au rapport sur le Budget Primitif 2019, vous indiquez, Monsieur le Ministre d'Etat, que dans le cadre de ses travaux, le Comité sera certainement amené à étudier l'opportunité de mettre en place une telle commission, tout comme il aura la charge de lancer des campagnes de sensibilisation sur le sujet. Vous mentionniez qu'une étude devait être diligentée par l'I.M.S.E.E. sur les inégalités salariales dans les secteurs privé et public, afin de mieux connaître la situation réelle pour mesurer l'ampleur et la nature des faits, et ainsi mieux agir. Nous attendons bien sûr avec impatience de connaître les résultats de cette étude. Pour le Conseil National, la lutte contre les inégalités entre les femmes et les hommes ne peut souffrir d'approche essentiellement statistique. Rien ne nous empêche d'ores et déjà de créer la Commission demandée qui sera d'un précieux concours pour soutenir les femmes dans leurs démarches.

Les Conseillers Nationaux considèrent, par ailleurs, que tous les moyens nécessaires doivent être accordés à l'Association d'Aide aux Victimes d'Infractions Pénales (AVIP), pour sa mission d'accompagnement de ces victimes, souvent en situation de grande fragilité. L'attribution de la somme de 50.000 euros supplémentaires, qui est sollicitée par cette association, afin de proposer un logement provisoire aux personnes, le plus souvent des femmes avec des enfants, subissant des violences à leur domicile, est indispensable. Les élus ne sauraient comprendre qu'un montant complémentaire aussi modeste soit refusé par le Gouvernement à cette association. Rappelons qu'il s'agit d'éviter qu'une femme victime de violences de la part de son conjoint soit obligée de retourner dans l'appartement de celui-ci, le soir-même, avec ses enfants. Certes, la Direction de l'Action et de l'Aide Sociales effectue déjà un excellent travail de terrain pour protéger les femmes dans ces situations, mais elle est encadrée par des procédures administratives nécessitant la coordination et l'accord de plusieurs Services et Départements et donc, un délai. Doter l'AVIP, structure associative plus souple, d'un logement d'urgence constituerait une garantie supplémentaire qu'un drame ne se produise jamais dans notre pays.

À présent, votre Rapporteur souhaite rappeler la demande de la Majorité de la création d'un Pavillon du Service Public, qui rassemblerait sur un lieu unique de nombreux services administratifs pour faciliter les démarches des usagers. Il compléterait la simplification et la rationalisation des procédures administratives, dont il faut accélérer la dématérialisation, afin de faciliter le quotidien de

la population.

Dans un premier temps, le Gouvernement était favorable à ce projet et avait indiqué qu'il pourrait être localisé sur l'Îlot Charles III. Lors des séances privées du Budget Rectificatif 2019, le Conseil National s'était étonné ensuite que le Gouvernement remette en question sa nécessité. Les élus ont donc demandé une clarification des intentions du Gouvernement. A ce stade, ni la réponse du Ministre d'Etat au rapport du Budget Rectificatif 2019, ni les séances privées de ce Budget Primitif 2020 ne les ont rassurés. Par conséquent, l'Assemblée demeure dans l'attente d'une décision claire et définitive sur la volonté du Gouvernement de réaliser ce Pavillon du Service Public, qu'il se trouve sur l'Îlot Charles III ou sur un autre site en Principauté.

Votre Rapporteur en vient à présent à l'examen des dépenses d'interventions publiques qui affichent une hausse de 6,7 %, soit 21,5 millions d'euros, par rapport au Budget Primitif 2019.

Parmi ces dépenses, la Commission des Finances et de l'Economie Nationale a relevé l'augmentation des crédits dévolus au domaine social et sanitaire, en hausse de 8,2 % avec 2,7 millions d'euros de subvention supplémentaire allouée aux établissements de santé et de 1,5 million d'euro supplémentaire attribué à l'Office de Protection Sociale pour la politique en faveur des personnes âgées.

S'agissant de nos aînés, votre Rapporteur tient à évoquer, avec satisfaction, la décision du Gouvernement de recruter un médecin supplémentaire au Centre de Coordination Gérontologique de Monaco et de reloger ce Centre dans un lieu plus central en Principauté, dont l'accès serait plus aisé et la surface plus adaptée à l'importance de ses missions. Nous saluons le renfort des moyens de ce Centre, qui avait fait l'objet d'une demande de la Majorité dès son élection. Ces nouveaux moyens permettront de faire face à l'augmentation du nombre de demandes de nos aînés et de raccourcir les délais pour l'établissement d'un plan d'aide, pour leur maintien à domicile, ou lors d'un retour chez eux, après une hospitalisation.

En ce qui concerne l'utilisation du fonds de dépendance, la Commission des Finances et de l'Economie Nationale se réjouit du consensus dégagé avec le Gouvernement pour son emploi afin de sécuriser le paiement de la prestation d'autonomie, dans les années à venir. Cette utilisation sera alors conforme aux échanges qui ont présidé à la mise en œuvre de ce fonds, dans la mesure où il s'agissait, dans

l'hypothèse de contextes budgétaires difficiles, de permettre le maintien du haut niveau des prestations servies par l'Office de Protection Sociale, dans le domaine de la dépendance.

Enfin, toujours soucieux du bien-être de nos aînés, le Conseil National note avec satisfaction qu'à la suite de ses demandes réitérées, un échange puisse prochainement intervenir, avec le Gouvernement, sur le développement de structures intermédiaires d'accueil de jour, pouvant recevoir, à la journée, des personnes âgées ne présentant pas de troubles cognitifs. Elles fonctionneraient en collaboration avec les professionnels de ville, médecins et soignants, et engloberaient des activités de dépistage, de prévention des troubles nutritionnels, de la marche et de l'équilibre, notamment. Ces structures s'inscriraient parfaitement dans la politique très avancée que la Principauté développe en faveur de ses aînés. Les élus insistent par ailleurs sur la nécessité d'être consultés sur les choix des sites de construction des futurs EHPAD.

Concernant le Centre Hospitalier Princesse Grace (CHPG), la Commission des Finances et de l'Economie Nationale a relevé l'inscription d'un montant de 8,9 millions d'euros au titre de la subvention de fonctionnement. Dans la perspective du passage à la Tarification à l'Activité (T2A), la Commission insiste sur la nécessité de développer des sources de financement alternatives, afin d'atténuer le poids des assurés sociaux français sur le budget de fonctionnement du CHPG. La Commission note également l'inscription de 11,2 millions pour le maintien à niveau de l'hôpital actuel, dans l'attente de la livraison du Nouveau CHPG. Ces investissements sont indispensables et doivent se poursuivre, pour que la qualité des soins demeure de très haut niveau. Monaco bénéficie d'un pôle de santé, dont la Commission des Finances et de l'Economie Nationale souhaite souligner l'excellence, avec, notre hôpital public, le Centre Hospitalier Princesse Grace, l'Institut Monégasque de Médecine et Chirurgie Sportive, le Centre Cardio-Thoracique de Monaco et le Centre d'Hémodialyse Privé de Monaco. Nous sommes fiers de la très grande qualité de ces établissements, dont les personnels compétents et les équipements à la pointe des progrès contribuent à l'attractivité de la Principauté.

Dans le domaine social, le Conseil National tient à saluer l'implication des associations et de l'ensemble de leurs membres, apportant leur soutien aux personnes rencontrant des difficultés ou faisant face à la maladie. Il demande au Gouvernement qu'une aide financière correspondant à leurs besoins

légitimes leur soit apportée pour leur permettre de mener leurs actions avec efficacité, que ce soit en faveur des jeunes, des femmes victimes de violence ou encore des personnes bénéficiant du statut d'Adultes Handicapés.

S'agissant de ses actions en faveur des jeunes, depuis le début de cette mandature, les élus du Conseil National ont souhaité initier une nouvelle dynamique, pour mettre en place rapidement des mesures concrètes pour la jeunesse de la Principauté.

A ce titre, votre Rapporteur tient à relever les nombreuses avancées dans ce domaine, fruit de nos échanges constructifs avec le Gouvernement, notamment dans le cadre de la Commission de l'Education, de la Jeunesse et des Sports du Conseil National.

Votre Rapporteur citera la revalorisation de 50 % du budget des bourses d'études, afin de permettre à nos jeunes d'étudier dans les meilleures conditions, le développement du Pass'Sport Culture et la réalisation du grand concert pour la jeunesse, le MC Summer Concert, qui sera renouvelé à l'été 2020, toujours organisé en partenariat entre le Conseil National, le Gouvernement et la Mairie de Monaco.

De plus, le Conseil National porte également une attention particulière à l'orientation de nos jeunes, qui constitue un enjeu majeur pour leur avenir et leurs emplois de demain. Nous devons leur donner les meilleures chances de réussite et d'accomplissement dans un métier correspondant à leurs compétences et aspirations. Une orientation réussie est le complément fondamental d'une scolarité réussie.

A ce titre, la généralisation de l'application numérique d'aide à l'orientation, dénommée CAESO (Coach d'Aide aux Etudes Supérieures et à l'Orientation) pour les élèves des classes de la 3^{ème} à la Terminale, est à saluer. De plus, l'extension depuis 2018 de l'Agora des Métiers aux élèves de Première, constitue également une avancée dans l'information de nos jeunes pour leur avenir. Au-delà de l'information délivrée aux jeunes, la Majorité du Conseil National est convaincue qu'une approche individualisée des procédures d'orientation est possible et nécessaire. Tous les moyens doivent être mis en œuvre pour que les élèves du lycée bénéficient d'un coaching personnalisé, c'est-à-dire d'un suivi régulier, en entretien individuel avec des conseillers d'orientation, notamment compte tenu de la réforme du baccalauréat.

En ce qui concerne le sport, votre Rapporteur souligne de réelles avancées dans la refonte des règles d'attribution des subventions d'aides publiques à

nos associations. Nous rappelons que notre volonté est que ces règles soient claires et objectives. Il est essentiel que les acteurs associatifs de la Principauté puissent bénéficier d'une répartition des aides publiques la plus juste possible, avec des modalités de calcul clairement définies, qui permettront d'accompagner le développement de ces entités et être plus en phase avec la réalité d'une volonté sportive de premier rang.

Enfin, les élus se sont fait l'écho d'une grande partie de nos jeunes de la Principauté et de leurs parents, qui expriment le besoin d'un endroit propice à l'activité physique et aux jeux de ballons. Ainsi que nous l'avons évoqué lors de nos séances privées, le Conseil National est sensible à cette demande légitime, et sollicite du Gouvernement la possibilité d'envisager l'implantation de structures mobiles, de type « city stade », qui pourront accueillir ces activités saines pour notre jeunesse. À titre d'exemple, une petite partie de l'Esplanade des Pêcheurs ou les pourtours du chapiteau de l'Espace Fontvieille pourraient servir de lieu d'accueil.

Toujours dans le domaine sportif, votre Rapporteur soulignera que dans le cadre de ses échanges avec le Gouvernement sur les enceintes sportives, les élus n'ont pas manqué d'insister sur la nécessité d'optimiser les surfaces construites. L'an dernier, lors de leurs réunions avec le Gouvernement à ce sujet, ils avaient demandé fermement et obtenu que le projet du Stade des Moneghetti comporte plus de surfaces et de parkings que ce qui avait été prévu par le Gouvernement. Alors que celui-ci s'était engagé lors du Budget Rectificatif 2019 à réaliser un tel projet optimisé permettant d'ajouter une salle de gymnastique, un dojo, une salle de musculation et une salle dédiée aux sports de combats, ainsi que 230 places de parking supplémentaires, lors de la Commission Plénière d'Etude du 22 novembre 2019, le Gouvernement est finalement revenu sur la version initiale du projet ne valorisant pas, dans les meilleurs délais, tout le potentiel de ce terrain. Au vu des besoins avérés d'infrastructures sportives et de places de parkings dans ce quartier, les Conseillers Nationaux ne comprennent pas cette annonce et demandent au Gouvernement de respecter ses engagements. Les explications fournies à ce stade, à savoir la réalisation d'une salle Omnisports au Stade Louis II, qui remplacerait la salle de gymnastique prévue au Stade des Moneghetti, ne leur ont pas paru convaincantes. En effet, les élus relèvent que cette option se ferait au détriment des places de parking du Stade Louis II, et que l'utilisation de ces deux salles ne serait pas la même. Il s'agirait

de deux équipements complémentaires. Les élus regrettent fortement que le Gouvernement n'ait pas concerté l'Assemblée en amont de cette décision, alors même qu'il revient sur un engagement qu'il avait préalablement pris auprès d'elle.

Les élus soutiennent, en outre, les projets d'infrastructures sportives au Devens et ceux sur la Commune de Blausasc, qui permettront de répondre aux besoins des associations de la Principauté.

En complément, le Conseil National demande au Gouvernement la plus grande bienveillance quant aux crédits alloués aux entités de la Principauté, qui permettent le développement du sport associatif. Rappelons qu'il s'agit d'accueillir dans de meilleures conditions, des milliers d'amateurs de sport de ce pays, dont beaucoup de jeunes.

Votre Rapporteur en vient à présent à aborder le sujet de la construction d'un refuge pour la Société Protectrice des Animaux. La digne prise en charge des animaux recueillis est une véritable urgence et une attente des Monégasques. Suite à nos échanges privés sur ce sujet, le Gouvernement nous a indiqué que différentes procédures et des études ont été lancées auprès des autorités françaises compétentes concernant les deux terrains proposés au Gouvernement, soit sur la Commune de Peille, soit sur celle de Blausasc.

Enfin, le Conseil National note une avancée du Gouvernement pour trouver un accord avec l'une ou l'autre de ces communes qui permet d'optimiser nos chances de réussir à construire cet abri.

Les élus suivent attentivement ce sujet et demandent avec détermination que ce projet aboutisse désormais dans des délais raisonnables, le Gouvernement envisageant une livraison d'un nouvel abri, dès 2020.

Concernant le domaine culturel, le Conseil National souhaite exprimer son attachement à la réalisation d'une deuxième édition de la « Nuit Blanche », en 2021. Après le succès de ce premier événement en 2016, en proposant un parcours artistique du Larvotto au Port Hercule, il paraît nécessaire de préparer au mieux cette nouvelle édition. Les élus demandent au Gouvernement de confirmer sa programmation.

Outre les manifestations comme la « Nuit Blanche », votre Rapporteur tient à mettre en avant l'implication de nombreuses associations dans le rayonnement culturel de la Principauté. Les élus demandent au Gouvernement d'encourager, à côté de nos grandes institutions culturelles, l'action de certaines associations plus modestes, qui ont

souvent des difficultés à équilibrer leur budget de fonctionnement, mais qui participent à la diversité de l'offre culturelle de la Principauté.

Rapportées à certaines autres dépenses, comme les 226 millions d'euros supplémentaires de prévisions de dépassement de budget sur les Grands Travaux ou à des manques à gagner résultant, par exemple, de la non-location, pendant de nombreuses années, de surfaces telles que celles des Abeilles ou du Métropole, ou plus récemment de surfaces industrielles dans les immeubles « Le Triton » et « Les Industries », les montants supplémentaires qui sont sollicités par le Conseil National pour le soutien aux associations sportives, culturelles et en matière sociale, portant sur quelques dizaines de milliers d'euros sont raisonnables. Il regrette à cet égard, la longueur de certaines discussions et les efforts de persuasion que les élus doivent déployer. Les demandes des élus se veulent toujours réfléchies et responsables.

En conclusion, chacun l'aura compris, ce sont des décisions suivies d'actes concrets, et non plus des discours, des promesses ou des annonces, que le Conseil National attend du Gouvernement au cours de cette année 2020. Nous souhaitons que le Gouvernement surmonte les obstacles qui s'élèvent encore pour adopter des décisions fortes et tangibles, sur les sujets prioritaires évoqués dans ce rapport.

En premier lieu, il s'agit de mettre un terme à la dégradation de la qualité de vie en Principauté. Nous devons trouver des solutions rapides, efficaces et perceptibles, notamment en ce qui concerne la lutte contre le bruit, une gestion mieux coordonnée et performante des travaux de voirie, le phasage des chantiers qui ne doivent plus être autorisés dans des quartiers déjà saturés de travaux, et la création d'un véritable modèle monégasque, exemplaire en matière de gestion de chantiers, tant pour les projets publics que privés.

Dans cet objectif, le Conseil National demande la pose de bâches acoustiques sur tous les chantiers, partout où cela est techniquement possible, le renforcement des contrôles notamment du bruit et des sanctions dissuasives, l'engagement du Gouvernement que les travaux de voirie ne bloquent plus jamais un axe majeur de circulation aux heures de pointe et la mise en œuvre d'un phasage avec au moins, à court terme, le décalage dans le temps d'un chantier privé, dans un quartier déjà saturé.

Nous attendons des mesures concrètes pour inverser la tendance actuelle. Le Conseil National jouera tout son rôle de partenaire institutionnel, en

s'appuyant notamment sur les retours de la grande consultation qu'il vient de réaliser. Ce rapport a été adopté le 25 novembre 2019 en Commission des Finances et de l'Economie Nationale. Il ne contient donc pas le détail des résultats de celle-ci qui ont été rendus publics le 3 décembre 2019.

En deuxième lieu, il est essentiel de maîtriser la conduite des chantiers publics. Nous attendons donc des mesures fortes avec la réorganisation de la Direction des Travaux Publics, renforcée de 9 personnes concernant la révision des procédures d'appel d'offres, le meilleur contrôle et suivi des chantiers et la mise en place réelle du principe du mieux-disant, et le renforcement de l'encadrement du recours à la sous-traitance.

En troisième lieu, la concrétisation du projet d'abri pour les animaux abandonnés est également un point déterminant pour le Conseil National. Tous les efforts doivent être produits pour la livraison d'un nouvel abri pour les animaux en 2020.

En quatrième lieu, le Conseil National souhaite la réalisation d'un test d'au moins 3 mois de gratuité des bus, hors périodes de vacances scolaires, accompagnée de l'augmentation des fréquences et d'une publicité auprès de la population, pour pouvoir évaluer de façon factuelle l'efficacité de cette mesure et la part de report des automobilistes vers les bus. Il sollicite la mise en œuvre de toute autre mesure forte en faveur des transports en commun.

En dernier lieu, le Conseil National maintient sa demande de domiciliation des activités dans les domaines, sans perception d'un surloyer, afin d'encourager l'entrepreneuriat, notamment des jeunes.

Enfin, votre Rapporteur rappellera que le Conseil National demeure extrêmement attentif au respect des délais de livraison des opérations prévues dans le Plan national pour le Logement, qui prévoit la construction de plus de 700 logements neufs d'ici la fin de cette législature, pour permettre à chaque foyer monégasque dont la situation le justifie d'être bien logé dans son pays.

Toutes ces demandes s'inscrivent dans le rôle du Conseil National de partenaire institutionnel du Gouvernement et correspondent à sa volonté de développer les atouts de notre pays, dans l'intérêt général.

Chaque fois que, par la concertation et le respect mutuel entre nos deux Institutions, des mesures permettent de mieux intégrer, dans la politique du pays, des besoins et des attentes légitimes de la

population, loin d'en être affaibli, c'est l'ensemble de notre système institutionnel qui en ressort renforcé.

Votre Rapporteur invite les Conseillers Nationaux à être attentifs aux réponses qui seront apportées par le Gouvernement sur les points qui précèdent, dont ils tiendront le plus grand compte afin de se déterminer quant au vote de cette loi de budget, qui interviendra le 19 décembre 2019.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci beaucoup, Monsieur le Rapporteur, pour cet excellent rapport. Il résume parfaitement les travaux que nous avons eus en Commission des Finances concernant ce projet de loi de Budget, et je crois pouvoir le dire, les positions des élus qui ont été exprimées sur les principaux dossiers, les principaux points contenus dans ce projet de loi de Budget Primitif 2020.

Nous allons nous tourner vers le Ministre d'Etat pour écouter sa réponse. Je voudrais juste préciser que le Ministre d'Etat nous a transmis, le 6 décembre, sa réponse au rapport de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale et le Secrétariat Général du Conseil National a diffusé, par voie électronique, cette réponse à tous les Conseillers Nationaux. Vous avez donc tous pu prendre connaissance des positions et des réactions du Gouvernement au rapport de la Commission des Finances, le 6 décembre.

Monsieur le Ministre, nous vous écoutons.

M. le Ministre d'Etat.- Merci, Monsieur le Président.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Nationaux, Mesdames et Messieurs, chers Monégasques, chers amis.

Je tiens à remercier Monsieur Balthazar SEYDOUX pour ce rapport de grande qualité. Je tiens surtout à souligner la convergence de vues entre le Conseil National et le Gouvernement sur toutes les mesures qui servent l'intérêt général de la Principauté.

Cette convergence se manifeste aussi bien dans la vision du rôle de chacun que dans la bonne mise en œuvre des politiques publiques. Nous partageons la même fierté à l'égard de notre pays et de son modèle économique et social exemplaire, qu'il nous faut, ensemble, préserver et renforcer.

Pour autant, le Conseil National, dans son rapport, émet quelques critiques à l'égard du Gouvernement, et c'est bien normal. La principale d'entre elles est

qu'il tarderait à prendre certaines décisions, qu'il ferait preuve d'immobilisme et manquerait d'audace. Cette critique, nous l'entendons.

Je relève pourtant qu'à dix-huit reprises, dans votre rapport, vous soulignez avec satisfaction les mesures prises par le Gouvernement. La prudence n'empêche donc pas l'action. Je crois même qu'il s'agit d'une vertu cardinale d'un Gouvernement, et qu'elle est gage de pertinence et d'efficacité.

Votre rapport fait d'ailleurs référence, à plusieurs reprises, à des réflexions menées par le Conseil National, notamment pour la préparation des propositions de loi comme celle sur les marchands de biens.

Votre Assemblée, elle aussi, étudie, concerté, examine, envisage toutes les pistes possibles... et c'est une bonne chose, il ne faut pas s'en cacher !

Mais je vous rejoins : le temps de la réflexion doit être raisonnable. Nous y veillerons. Ne tombons pas cependant dans la critique facile, qui ignore la complexité des politiques publiques. Nous savons tous que le temps politique n'est pas le temps médiatique.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Nationaux, ce Budget Primitif 2020 est un budget de réalisations et d'amplification de nos actions. Ce budget, en effet, renforce nos politiques publiques en matière de logement, de cadre de vie, de mobilité et de numérique, tout en confortant l'avenir grâce au respect des équilibres budgétaires.

Comme je vous le disais, je suis heureux que votre rapport se félicite avec nous d'un certain nombre de ces avancées :

- l'exemplarité de nombreux domaines déterminants pour la qualité de vie, comme entre autres la sécurité, la santé, l'éducation, la culture, l'action sociale... c'est parfois une évidence, mais cela mérite d'être rappelé car cela résulte du travail de fonctionnaires et d'agents publics très professionnels et très engagés, que je souhaite saluer ;
- autre point de satisfaction, la transition numérique déjà engagée, et qui ne fera que croître dans les années à venir grâce à nos politiques déterminées et aux projets de loi que vous avez votés la semaine dernière ;
- le projet de modernisation du Centre Commercial de Fontvieille, qui est emblématique je crois de la façon dont nous devons travailler ensemble ;
- le projet Grand Ida, qui sera achevé dans les

temps tout en permettant de moderniser la partie la plus ancienne du quartier ;

- je citerai également, sans être exhaustif, la situation de la SBM, les nouvelles offres de Monaco Telecom, les politiques menées en faveur des personnes âgées, de la jeunesse...

Cet énoncé démontre combien ce Budget Primitif 2020 entérine la concrétisation de nombreuses décisions envisagées ensemble, qui aujourd'hui se réalisent. La principale preuve de ce que j'avance, c'est la somme sans précédent de 174,5 millions d'euros consacrée au logement en 2020 : le Plan National pour le Logement des Monégasques est en ordre de marche et nous ne pouvons que nous en féliciter. Concrètement, pratiquement 280 logements auront été attribués entre 2019 et fin 2020. Je rappelle qu'au total plus de 900 logements neufs seront livrés d'ici à la fin de 2023.

J'ajouterai aussi les moyens importants alloués à la question de la mobilité, que cela passe par le développement de la mobilité douce, la convention avec la S.N.C.F., le projet de télécabines, les projets de parking futurs, ou encore la navette maritime reliant Nice à la Principauté. Plus que jamais, l'Etat conjugue ses missions régaliennes et une proximité attentive à ses administrés, comme il a pu le démontrer en se tenant aux côtés des résidents des Jardins d'Apolline et de l'Hélios quand ils étaient dans la difficulté. Cette proximité, c'est notre identité. Nous devons la perpétuer.

Après ces propos introductifs, j'en viens maintenant au cœur de ce projet de Budget Primitif 2020.

S'agissant tout d'abord de la lisibilité des politiques publiques au travers des documents budgétaires, nous devons parvenir – et j'en conviens – à une présentation plus rationnelle et synthétique, pour mieux mettre en avant les orientations stratégiques du Gouvernement et mieux chiffrer les actions définies.

Comme vous le savez, nous travaillons depuis 2018 à une réforme budgétaire et comptable, dont la méthode et les enjeux ont fait l'objet d'une présentation à la Commission pour le Suivi du Fonds de Réserve Constitutionnel et la Modernisation des Comptes Publics. Cette refonte, qui touchera l'ensemble des Services de l'Administration, associera bien sûr le Conseil National, puisque des réunions régulières sont prévues sur le sujet, avec l'ambition d'aboutir d'ici à deux ou trois ans, la prochaine devant se tenir le 17 décembre. Ce délai peut paraître long, mais il s'agit de mettre en place une comptabilité générale, de refondre également

la comptabilité budgétaire, puis de mettre en place une comptabilité analytique qui nous permettra de connaître dans le détail et à l'euro près ce que nous coûtera telle ou telle politique publique. Je prends souvent l'exemple du coût de l'enseignement de l'anglais pour les finances publiques : dans deux ans, nous pourrions en discuter ensemble. C'est en effet à ce niveau de détail que notre future présentation budgétaire nous permettra de descendre, avec l'aide d'un contrôle de gestion.

C'est un travail de longue haleine. Je suis heureux que vous en partagiez les objectifs et que vous y soyez associés, au travers en particulier de la Commission présidée par M. GRINDA.

Au-delà de ces considérations liées à la lisibilité du budget, le premier constat que nous partageons, M. le Rapporteur, c'est l'excellente santé de nos finances publiques.

Comme vous l'avez précisé, l'excédent de recettes prévisionnel de l'exercice 2020 est de 4,8 millions d'euros. L'effort poursuivi depuis 2011, tant en matière de maîtrise des dépenses publiques que de renforcement de l'attractivité de la Principauté, continue donc à porter ses fruits. Je ne reviendrai pas en détail sur les évolutions en recettes et en dépenses par rapport à 2019, car le rapport le fait avec exactitude et précision, mais il est important de souligner que le cap est tenu, et qu'il restera le même en 2020.

Ces finances publiques toujours aussi saines sont essentielles dans un environnement économique international incertain. Nous le savons : rien n'est acquis. Il nous appartient ensemble de continuer à tout faire pour que cette situation perdure.

Cela suppose de confirmer nos points forts, mais aussi de rechercher de nouvelles sources de recettes, comme M. le Rapporteur l'a fort justement souligné. Je pense au secteur du numérique qui doit, comme vous le rappelez, saisir avec ambition et prudence les opportunités offertes par la Blockchain, dont nous débattons prochainement. Je pense aussi au secteur financier et à notre volonté commune de répondre aux meilleures pratiques internationales. Une refonte de la réglementation applicable aux activités financières est pour cela en cours.

De même, des textes, comme vous l'avez appelé de vos vœux, sont aujourd'hui en préparation pour favoriser le développement des activités des fonds de capital-risque en Principauté. Cette même volonté d'augmenter les recettes par le développement de l'activité en Principauté nous conduit également à moderniser notre droit économique, conformément

aux termes du courrier adressé au Conseil National le 7 novembre dernier. Il ne s'agit pas de le refondre complètement, mais de se concentrer sur les outils juridiques les plus pertinents.

Parmi ceux-ci, nous travaillons à l'introduction, en droit monégasque, de deux nouvelles formes de sociétés pour favoriser l'entreprise individuelle et le développement des *start-ups*.

S'agissant des marchands de biens que vous évoquez, M. le Rapporteur, le Gouvernement a bien pris note de l'initiative du Conseil National de travailler à une proposition de loi.

De son côté, compte tenu du nombre de demandes, le Gouvernement continuera à être très attentif à la régulation de cette profession et réfléchit en parallèle à la considérer en 2020 comme suffisamment représentée.

S'agissant du développement de l'activité commerciale, je me félicite comme vous de la coopération fructueuse entre nos Institutions. Elle permet aujourd'hui à l'Etat de se porter acquéreur des locaux commerciaux disponibles dans certaines artères commerciales, afin d'y favoriser l'installation de nouveaux commerces. Dans le même temps, l'Observatoire du Commerce mène de nombreuses actions et des échanges personnalisés tant avec les propriétaires qu'avec les professionnels concernés et les Services de l'Etat. Ils concernent des problématiques concrètes comme la lutte contre la rétention locative, l'embellissement des sites commerciaux ou l'amélioration de l'offre commerciale.

S'agissant plus particulièrement du Centre Commercial de Fontvieille, je tiens à souligner une nouvelle fois la qualité de nos échanges : ce programme important a été optimisé en tenant compte des remarques du Conseil National.

Je terminerai ce tour d'horizon des nouvelles sources de recettes en évoquant Monaco Boost, dont vous saluez la mise en place. Je vous confirme que cette pépinière accueillera des entrepreneurs dès le mois de juin : en concertation avec le Conseil National, nous préparons un appel à candidatures qui sera lancé au cours du premier trimestre 2020. Il permettra de sélectionner les premiers occupants, avec le souhait d'accueillir en priorité des professionnels monégasques.

Après ces éléments sur la recherche de nouvelles recettes, je voudrais à présent m'attacher à répondre à plusieurs questions de M. le Rapporteur, en commençant par les projets de loi à l'étude.

Pour ce qui concerne tout d'abord le projet de loi relatif à la domiciliation d'une activité professionnelle dans un local à usage d'habitation dont l'Etat est propriétaire, le dépôt du texte sur le bureau de l'Assemblée remonte à un mois à peine. Suite à nos échanges en séances publiques au mois d'octobre, vous avez pu observer l'ouverture du Gouvernement par rapport à la pratique actuelle.

En effet, le projet déposé prévoit que les trois premières années seraient désormais gratuites afin de favoriser le démarrage de l'activité. Les suivantes seraient payantes, mais de manière très limitée et très progressive sur une période de douze ans – rien en toute hypothèse qui soit de nature à ralentir ou à freiner l'esprit d'initiative des professionnels concernés. Nous ne croyons pas en effet que la gratuité favorise l'efficacité économique. Nous en discuterons dans le cadre du processus législatif. Toutes les options restent ouvertes à ce stade pour trouver une solution de consensus.

Pour ce qui est du projet de loi relative à la lutte contre les ententes dans le cadre de la passation des marchés publics, votre lettre du 9 octobre revient notamment sur le respect de l'article 67 de la Constitution concernant les propositions de loi.

A cet égard, des précisions vous ont été apportées dans ma lettre du 15 juillet dernier, ainsi que dans ma réponse du 8 octobre au rapport relatif au Budget Rectificatif 2019.

Je rappelle en effet les propos tenus ici même à cette occasion, à savoir que la transformation de la proposition de loi du Conseil National « *a fait l'objet d'une réflexion très approfondie, à l'issue de laquelle il est apparu - et c'est ce qui explique la position du Gouvernement - que seules les mesures prévues pour la prohibition des pratiques anticoncurrentielles s'inscrivent effectivement dans le domaine législatif. Pour le reste, les autres dispositions de votre proposition relevaient du domaine réglementaire et ne pouvaient donc être incluses dans ce projet de loi. Cela explique nos différences d'approches sur cette question. Nous avons par conséquent préféré opter pour une transformation dans ces conditions plutôt que d'interrompre la procédure législative, considérant que le recours à une telle mesure ne devrait intervenir que dans des cas particulièrement difficiles, où il demeurerait un désaccord sur le fond.* ».

Outre cette précision importante sur le respect de la Constitution, les éclaircissements demandés sur les dispositions réglementaires publiées en début d'année 2019 vous seront naturellement apportées dans la réponse que je m'engage à vous adresser

d'ici au mois de janvier prochain, car le sujet est complexe.

S'agissant du projet de loi portant statut des fonctionnaires de l'Etat, le Gouvernement se réjouit que les échanges avec le Conseil National aient repris. Le Gouvernement salue la qualité du travail fourni par les fonctionnaires et les agents de l'Etat. Nous nous devons de leur donner des perspectives dans leur déroulement de carrière. Nous sommes donc particulièrement sensibles au thème de la mobilité et partageons l'objectif du Conseil National de valoriser les parcours professionnels au sein de la Fonction Publique monégasque. La D.R.H. met d'ores et déjà tout son savoir-faire au service des personnes souhaitant changer de poste ou de Service, avec des résultats souvent probants. Mais des améliorations sont certainement possibles, sur lesquelles nous échangerons prochainement.

Sur ce thème comme sur d'autres, la bonne voie est celle d'une modernisation raisonnée : c'est pourquoi nous envisageons favorablement les mesures d'incitation à la mobilité favorisant les carrières individuelles sans pour autant remettre en cause le bon fonctionnement de chaque Service. Car il faut éviter deux écueils : une mobilité subie par le fonctionnaire, ou une mobilité subie par l'Administration.

Au-delà de la seule mobilité, j'espère que nos échanges aboutiront en 2020 à un nouveau statut des fonctionnaires, qui sera bénéfique pour le bon fonctionnement de l'Administration comme pour ceux qui la servent.

Pour ce qui concerne la pérennisation de la retraite des fonctionnaires, les Ordonnances Souveraines qui viennent de paraître au Journal de Monaco du 6 décembre sont une première étape importante. La création d'un canton spécifique dans le Fonds de Réserve Constitutionnel, dont la gestion est confiée à la Commission de Placement des Fonds, au sein de laquelle le Conseil National est représenté, constitue en effet une avancée significative. Pour la première fois, des sommes sont spécifiquement dédiées au financement de ces retraites. Et je tiens à le préciser ce soir – vous avez pu le constater d'ailleurs dans la rédaction des ordonnances concernées : ces sommes ne pourront pas être utilisées à d'autre dessein.

Je vous l'ai indiqué dans ma lettre du 23 octobre dernier : le Gouvernement ne ferme pas pour autant la porte à d'autres solutions plus complexes et plus longues à mettre en œuvre, telle que la création d'une Caisse autonome de retraite des fonctionnaires. Mais cette solution ne peut être envisagée que si elle

repose à terme sur un régime trouvant un équilibre entre cotisations et liquidations des pensions, ce qui n'est pas le cas actuellement.

Notre travail n'est donc pas terminé, mais nos échanges constructifs ont d'ores et déjà permis de servir notre objectif commun, à savoir la pérennisation du régime actuel de retraite des fonctionnaires, qui reste au cœur du modèle social monégasque.

Je souhaiterais maintenant apporter des réponses à plusieurs questions soulevées par M. le Rapporteur dans des domaines variés.

S'agissant du Pavillon du Service Public, le Gouvernement souhaite comme vous sa réalisation. Je vous confirme donc la possibilité d'une implantation sur l'îlot Charles III. Elle ne pourra toutefois être examinée plus précisément qu'après validation, en concertation avec le Conseil National, du choix technologique qui sera retenu pour l'usine de traitement des déchets.

Concernant le sujet essentiel de la protection de l'environnement, et plus particulièrement du tri sélectif, le Conseil National peut être assuré de la volonté du Gouvernement de le poursuivre et de le renforcer en Principauté. La nouvelle concession de collecte et de traitement des déchets non valorisés énergétiquement, entrée en vigueur le 1er janvier 2018, favorise d'ores et déjà une politique plus ambitieuse, qui simplifie notamment les consignes de tri.

Je rappelle en outre qu'un Arrêté ministériel, en 2017, a rendu obligatoire la création d'un local poubelles dans chaque bâtiment, avec une période de 5 ans pour se mettre en conformité dans les bâtiments anciens. Cet arrêté rend également obligatoire le tri des déchets. A ce jour, sur les 222 bâtiments gérés par le Service de Maintenance des Bâtiments Publics, 133 sont déjà équipés d'un local de tri sélectif et 21 le seront rapidement, les 68 restants n'étant logistiquement pas adaptables. La mise en conformité des bâtiments gérés par le Service de Maintenance des Bâtiments Publics est donc bien avancée.

En outre, la majorité des immeubles domaniaux est équipée de containers, ceux non pourvus à ce jour le seront dans les meilleurs délais, sous réserve d'un espace disponible et adapté.

A ces mesures concernant les bâtiments appartenant à l'Etat s'en ajoutent d'autres, qui s'appliquent à l'ensemble de la Principauté. Elles concernent entre autres l'extension à tout le territoire, 7 jours sur 7, de la collecte du carton et du

verre, le puçage des bacs roulants, l'amplification de la communication et la dotation l'année prochaine de bennes de collecte électriques, silencieuses dans leurs déplacements, pour les tournées de nuit. Ces mesures s'accompagnent d'un engagement financier important de la part du Gouvernement, avec une hausse de près de 2 millions d'euros par rapport à 2017. Je rappelle, pour m'en féliciter, que nous sommes l'un des seuls pays au monde dans lequel le service de collecte et de traitement des déchets reste gratuit...

Toujours sur le sujet fondamental de la protection de l'environnement, mais concernant cette fois la flotte de véhicules de l'Administration, il convient tout d'abord de rappeler un chiffre. Aujourd'hui, 114 véhicules sur les 415 du parc de l'Administration sont propres. Cette proportion est à nuancer par les 199 véhicules dévolus aux services de sécurité et d'intervention, quasiment tous thermiques pour des raisons opérationnelles. Néanmoins, la transition vers l'électrique concerne l'ensemble des Services de l'Administration, avec 48% des quatre-roues, 98% de la flotte du Service des Parkings Publics, la totalité des véhicules utilisés par les membres du Gouvernement ou leurs appariteurs, ou encore ceux des sociétés concessionnaires qui transitent dès à présent vers un parc totalement électrique. La mutation se poursuit donc à un rythme soutenu, malgré les contraintes technologiques qui concernent comme je l'ai rappelé certains véhicules spécifiques.

J'en viens à présent aux questions de M. le Rapporteur concernant la protection des animaux. Je confirme bien volontiers l'entière détermination du Gouvernement, de la S.P.A. Monaco et des Autorités françaises à trouver une solution et aménager dans les meilleurs délais possibles un nouveau refuge animalier en territoire français. Vous le savez, nous travaillons sur deux sites et nous favoriserons celui qui sera le plus rapide à réaliser. A ce titre, une étape majeure doit être franchie au premier trimestre 2020, avec le dépôt du permis de construire et des autorisations à obtenir sur l'un d'entre eux. Le Conseil National sera régulièrement tenu informé sur ce sujet qui tient à cœur à nos deux Institutions.

Dans un tout autre domaine, celui de la santé, je souhaiterais vous apporter les précisions demandées.

Le Conseil National relève avec satisfaction les actions menées par le Gouvernement en faveur des personnes âgées. La politique en faveur des aînés a toujours été une des priorités du Gouvernement. D'importants moyens sont mis en œuvre, tant sur le plan quantitatif (subvention de l'Office de Protection

Sociale – prestation d'autonomie – moyens humains mis à disposition des structures), que qualitatif (niveau de formation des prestataires intervenant à domicile, réglementation de ce secteur, etc.).

Le Gouvernement a d'ailleurs pu vous présenter à plusieurs reprises, dans le cadre de réunions de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses, les actions et les réflexions en cours portant par exemple sur le repositionnement du Centre de Coordination Gérontologique, ou encore sur les nouveaux axes d'action au service de ses aînés et des aidants familiaux.

Le Plan National Vieillesse entend poursuivre dans cette voie, pour garantir la solidarité à destination des personnes âgées monégasques ou qui ont une antériorité de résidence à Monaco suffisamment longue, leur ayant permis de créer des liens forts avec le pays.

Par ailleurs, pour répondre à votre demande, M. le Rapporteur, je vous confirme que le Conseil National sera naturellement associé au choix des sites sur lesquels seront implantés les futurs E.H.P.A.D.

S'agissant de la T2A, le Gouvernement confirme qu'il demeure particulièrement attentif aux changements qui interviennent dans le pays voisin. Nous veillerons à ce que toutes les mesures soient prises pour atténuer l'impact d'un changement de tarification sur le budget de fonctionnement du Centre Hospitalier Princesse Grace.

Enfin, en ce qui concerne le maintien à niveau du C.H.P.G., au sujet duquel la Commission se félicite que 11,2 millions d'euros soient inscrits au titre du Budget Primitif 2020, le Gouvernement rappelle qu'il s'attachera à inscrire annuellement, comme il en avait pris l'engagement, les crédits suffisants pour faire face aux investissements indispensables. Ces crédits permettront de maintenir le haut niveau de qualité de soins, auquel nous sommes comme vous très attachés, y compris pendant la phase de transition vers le nouvel hôpital. Ceci en conservant un ordre de grandeur raisonnable de 10 millions d'euros par an - voire plus si nécessaire - et la juste répartition entre travaux, équipement biomédical et système d'information.

Dans le domaine social, le Gouvernement confirme en outre que les associations œuvrant auprès des personnes en situation de fragilité sont soutenues et leurs actions relayées et facilitées par l'ensemble des Services concernés.

S'agissant à présent des actions engagées en faveur des jeunes, le Gouvernement ne peut que se féliciter

des appréciations positives que vous exprimez, M. le Rapporteur.

En ce qui concerne l'orientation des jeunes lycéens, le Gouvernement partage avec vous l'importance d'amener chacun à trouver sa voie. La réforme du baccalauréat, qui introduit 54 heures d'enseignement dédié à l'orientation, devrait y contribuer par des approches et des procédures d'orientation plus individualisées. Un bilan en sera fait et d'éventuels prolongements de ces actions seront étudiés.

Je précise en outre que la Commission d'Insertion des Diplômés continue également à renforcer ses initiatives en faveur de l'orientation des jeunes des lycées, en lien avec les Conseillers d'Orientation.

En ce qui concerne le sport, le Gouvernement est, tout autant que le Conseil National, soucieux de la mise en place de règles de subvention claires et objectives, permettant à tous de comprendre et d'accepter les décisions prises, et d'éviter ainsi les demandes complémentaires. Dans cet objectif, la Commission Nationale des Sports a mené un important travail qui devrait se traduire, dès l'an prochain, par une analyse des demandes d'aides des associations répondant aux vœux conjoints de nos Institutions.

Pour ce qui est de la mise en place de structures mobiles, type « city stade », offrant la possibilité d'une pratique plus informelle et ludique de différents sports, je vous informe que le Gouvernement a engagé une étude sur leur implantation dans l'espace public.

Enfin en matière d'infrastructures sportives, je vous confirme que les arbitrages intervenus sur les programmes du Stade Louis II et du Stade des Moneghetti vont être réexaminés à l'aune des échanges intervenus en Commission Plénière d'Etudes des Grands Travaux. Les programmes en résultant, dont la réalisation ne pourra pas intervenir avant 2021, seront présentés et soumis à votre Assemblée.

S'agissant du domaine culturel, je vous confirme l'organisation d'une deuxième édition de la Nuit Blanche en 2021.

Je terminerai mon propos relatif aux questions diverses de M. le Rapporteur par un sujet essentiel, actuellement au cœur de l'actualité : celui de la promotion et de la protection des droits des femmes. Nous avons participé ensemble, il y a tout juste une semaine à la réunion du Comité dédié à cette cause. Nous avons pu mesurer l'ampleur du travail accompli en un an, même s'il reste encore beaucoup à faire. La

Déléguée en charge d'assurer le suivi de la mise en œuvre des décisions et orientations du Comité, dont je tiens à saluer le travail, vient d'être promue au rang « interministériel », comme vous l'aviez demandé. Ces questions sont par nature transversales.

S'agissant de la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes au travail, il n'est pas juste de dire que la Charte signée le 6 novembre 2019 est une liste de bonnes intentions. Cette Charte est la preuve que ce sujet est une préoccupation majeure pour les signataires, qui représentent près de 57.000 employés en Principauté. Il s'agit d'un engagement solennel, public et volontariste. C'est une première étape importante dans notre pays. Il serait certes possible de recourir à la coercition, mais nous avons jugé préférable d'agir de façon positive et incitative, en responsabilisant les employeurs et en leur laissant l'initiative des actions à mettre en œuvre pour respecter le pacte qu'ils ont signé. Tous se sont engagés de façon concrète et ont adopté le concept de Monégalité, dont la charte traduit la recherche de l'égalité entre les femmes et les hommes.

En outre, vous appelez de vos vœux la création d'une commission de contrôle et de réclamations dédiée au traitement des cas individuels. Je rappelle à cet égard que le traitement des injustices salariales dont certaines femmes pourraient se sentir victimes entre dans le champ d'application des missions du Haut-Commissaire à la Protection des Droits, des Libertés et à la Médiation. Le recours au Haut-Commissariat permet d'apporter dès à présent une réponse immédiate et appropriée à cette problématique.

Enfin, s'agissant des moyens supplémentaires demandés par l'A.V.I.P., je tiens tout d'abord à souligner l'importance du travail d'écoute, de conseil et d'accompagnement effectué par cette association auprès des personnes en difficulté, et notamment des femmes victimes de violences. C'est pourquoi le Gouvernement vient de lui attribuer de nouveaux locaux plus spacieux et mieux adaptés à ses besoins et propose, dans le cadre du Budget Primitif 2020, d'augmenter sa subvention de 22,5%. La demande supplémentaire de 50.000 euros récemment formulée par l'A.V.I.P. a fait l'objet d'un examen par les Services concernés.

Toutefois, la gestion de logements d'urgence n'est actuellement pas dans les statuts de l'A.V.I.P.. Cette mission est assurée par la Direction de l'Action et de l'Aide Sociales. Or, je note pour m'en satisfaire que cette Direction n'a jamais failli à sa mission : toutes les situations signalées ont été gérées avec

rapidité, humanité et professionnalisme. Pour autant, la nécessité d'accomplir cette mission les soirs et les week-ends n'est pas à négliger. Une collaboration directe entre l'A.V.I.P. et la D.A.S.O. serait la solution la plus adaptée, en lien avec les Services judiciaires. Ils sont les premiers compétents s'il y a violence. Il faut une action cohérente et coordonnée. Tout cela sera géré par la nouvelle convention à redéfinir entre l'Etat et l'A.V.I.P..

Je poursuis à présent mon propos en abordant les thèmes centraux du rapport, à savoir la qualité de vie, la maîtrise des chantiers publics et la mobilité.

S'agissant du premier thème, j'avais relevé lors de ma réponse relative au rapport sur le Budget Rectificatif 2019 que les termes « cadre de vie » étaient plus conformes aux sujets soulevés par le Conseil National que ceux de « qualité de vie ». Ce n'est pas que de la sémantique, la nuance est importante. Réduire la qualité de vie à Monaco aux seules nuisances sonores, ce serait perdre de vue, comme vous l'avez vous-même relevé, M. le Rapporteur, les qualités exemplaires de ce pays, qu'il s'agisse de la stabilité de ses Institutions ou de sécurité, de santé, d'éducation, de culture, ou encore d'action sociale... Cela étant, il convient d'apporter des réponses aux préoccupations exprimées, car la qualité de vie et l'amélioration du cadre de vie en Principauté sont des préoccupations communes au Gouvernement et au Conseil National. Nous avons d'ailleurs réalisé il y a plusieurs mois un diagnostic sur la base d'une enquête qualitative très poussée, dont les conclusions vous ont été communiquées. Et vous avez vous-même commandé une étude, dont les résultats ont été récemment rendus publics. Bien que ne relevant pas de la même méthode et n'abordant pas les questions de la même manière, ces deux démarches parallèles ont fait apparaître d'évidentes convergences.

Je citerai ainsi les commentaires formulés par la Directrice de BVA Opinion que vous avez mandatée, et qui, tout en soulignant les inévitables insatisfactions de la population, note à quel point « Monaco reste un endroit perçu comme unique où on est fier et heureux d'habiter. Il n'y a pas de doute là-dessus. C'est un pays où il fait bon vivre, prospère et envié. »

Je crois que nous nous rejoignons sur ce constat et je m'en félicite. Mais ces satisfactions ne nous empêchent pas de chercher à améliorer toujours le cadre de vie de la communauté monégasque. Je veux donc prendre le temps de détailler les initiatives prises dans ce but, dont beaucoup

rejoignent des préoccupations du Conseil National, et leur répondent souvent directement. Je pense par exemple à la création d'une unité spécifique au sein de la Direction de la Sûreté Publique, chargée de fluidifier les déplacements et de contrôler le bruit des véhicules. Dans ce domaine, un premier radar anti-bruit sera testé l'année prochaine, dans la perspective d'en déployer plusieurs sur le territoire de la Principauté.

Par ailleurs, nous souhaitons également agir sur les nuisances sonores générées par les ambiances musicales en terrasse. Il faut pouvoir concilier la convivialité des quartiers avec le repos légitime des riverains. C'est la raison pour laquelle nous renforcerons encore les contrôles, afin de garantir que ces ambiances s'arrêtent bien à 22h00, comme l'exige déjà la réglementation. De plus, nous allons imposer une diminution du volume sonore autorisé en extérieur. Pour les établissements de la Darse Sud, cela se traduira par une baisse de 85 dBA à 75 dBA. Cela revient concrètement à rendre le bruit d'ambiance beaucoup plus faible que celui généré par le trafic sur la chaussée. Le Gouvernement entend appliquer une tolérance zéro par rapport aux nuisances sonores.

J'en viens à présent plus particulièrement aux travaux de voirie. Lorsqu'ils ont lieu sur la chaussée, ils impactent la circulation et provoquent parfois des gênes importantes. Le Gouvernement en a bien conscience et met tout en œuvre pour limiter autant que possible l'engorgement d'une circulation que nous savons tous très dense, en particulier aux heures de pointe et sur les axes majeurs de la Principauté. C'est d'ailleurs le cas pour les travaux dits V.R.D. (Voirie et Réseau Divers) préparatoires à l'opération « Le Mas/Honorina », qui sont en cours. Les deux sens de circulation ont été maintenus et, comme indiqué lors de nos précédents échanges, nous favoriserons l'exécution de nuit des travaux non bruyants.

Je m'engage à ce que ce dispositif constitue une référence en la matière.

Pour ce qui concerne la protection acoustique des chantiers publics de constructions, le Gouvernement s'est engagé à choisir des techniques de construction innovantes et moins bruyantes. Nous investissons aussi dans des équipements qui, soit émettent moins de bruit, soit permettent de réduire les nuisances. C'est une démarche qui, au vu de la configuration de la Principauté, nécessite une analyse des chantiers au cas par cas. J'en donnerai quelques exemples.

Pour l'opération « Le Mas/Honorina », un dispositif de bâches acoustiques a été retenu. A cette fin, le

Gouvernement va autoriser l'entreprise à réaliser une installation de chantier en surplomb de l'espace public, qui présentera le double avantage de limiter l'impact du chantier sur la circulation et de servir de support pour le dispositif de protection contre le bruit.

Sur de nombreux chantiers, la phase de terrassement cause des nuisances contre lesquelles les murs antibruit ont des effets limités. Pour autant, la Direction des Travaux Publics a instruit de rechercher des solutions, chantier par chantier.

Pour le chantier de la « Villa Carmelha », dont la phase de construction sera exemplaire, il est ainsi envisagé de déployer le procédé de couverture insonorisée pour couvrir les travaux de terrassement.

S'agissant de l'îlot Pasteur, chaque phase sera accompagnée de mesures spécifiques : pour la phase de terrassements préparatoires actuellement en cours, des écrans acoustiques gonflables sont mis en place à proximité des engins ; leur efficacité est très clairement perceptible.

Début 2020, pour limiter les impacts des travaux de fondations, de soutènement et de construction de la dalle transfert, des écrans acoustiques fixes seront posés autour de la zone de chantier.

Enfin, à partir de 2021, le terrassement se déroulera dans une zone confinée par cette dalle, pendant que la construction du collège débutera au-dessus de la dalle. Cette méthode de construction dite « en taube » sera également retenue pour le projet du Grand Ida, qui bénéficiera des protections acoustiques les plus performantes.

Enfin, pour les chantiers de l'Hélios, du Service de Psychiatrie du C.H.P.G. et du Larvotto, les travaux se feront à l'abri d'une bâche ou d'une palissade acoustique. Comme vous pouvez le constater, chaque chantier fait l'objet d'une attention particulière de la part des Services, pour limiter les nuisances sonores. Ce sujet est majeur. Il mobilise tous les agents et Services concernés.

S'agissant du phasage des chantiers, notre approche a d'abord été juridique, car la responsabilité du Gouvernement est de garantir que son action s'inscrit dans le respect des textes en vigueur. Les résultats de cette approche vous ont été communiqués : les risques judiciaires et indemnitaires inhérents à un phasage illégal seraient importants. C'est pourquoi nous ne pouvons envisager d'imposer le report d'une opération privée déjà autorisée, car nous ne disposons pas des outils juridiques adaptés. Pour autant, le Gouvernement reste volontariste. Juridiquement

et techniquement, nous souhaitons imposer une logique d'exemplarité des chantiers, en s'appuyant sur des études d'impacts préalables. Concrètement, aujourd'hui, les Maîtres d'Ouvrages publics et privés obtiennent l'autorisation de construire sur la base d'un dossier qui ne comporte pas les études de bruit ou la description des installations de chantier. Or, ces éléments sont bien demandés par l'Administration, mais pendant la période qui s'écoule entre la délivrance de l'autorisation de construire et le démarrage des travaux. Nous devons inverser la logique pour mieux phaser les chantiers et réguler les nuisances. Nous travaillons donc à doter l'Administration des moyens d'obtenir des études d'impact et des études de bruit (par l'utilisation d'engins de chantier adaptés) avant la délivrance du permis de construire. Il en va de même pour la compatibilité des installations de chantier avec le cadre de vie : emprise sur la voie publique, appréhension plus globale des nuisances sur le quartier, encadrement des délais de chantier, impact sur la circulation, restrictions, importance des charrois, etc.

Je précise enfin que nous allons vers une amélioration par rapport au pic actuel. Ainsi, d'ici à juillet 2020, il y aura 12 chantiers qui se termineront, soit une diminution de 22% par rapport à la situation actuelle.

Par ailleurs, le Gouvernement a décidé de son côté de ne pas lancer certains chantiers qui ne sont pas absolument ou immédiatement nécessaires - comme la rénovation de l'Héliport, ou l'ancien bâtiment de la Direction du Tourisme et des Congrès au cœur de Monte-Carlo. Pour améliorer la vie des Monégasques confrontés à ces chantiers, le Gouvernement a aussi renforcé la communication à l'égard des riverains, en publiant systématiquement sur le site « *infochantiers.mc* » les informations importantes ou les sources de nuisances. Chacun peut y prendre connaissance des horaires prévus, des seuils d'alertes éventuellement fixés et des mesures de réduction des nuisances imposées par l'Etat. Les opérations d'ampleur qui touchent tous les usagers, habitants, passants, commerçants font quant à elles l'objet de réunions en amont, comme cela a été fait par exemple avant le démarrage des travaux de rénovation du Larvotto, ou de la digue du port Hercule.

En outre, « *infochantiers.mc* » va prochainement disparaître au profit d'un site dénommé « *yourmonaco.mc* » dont une première version sera livrée au premier trimestre 2020. Sa vocation première sera d'informer les gens sur trois thématiques majeures de l'action gouvernementale : le cadre de vie, l'aménagement du territoire et les transitions énergétique et

environnementale. Accessible en plusieurs langues, il donnera notamment des indications sur les nuisances sonores liées au chantier, l'impact sur la circulation, la qualité de l'air, ...

En parallèle à ce lancement, une application dénommée « *Urban Report* » permettra à chacun, depuis son téléphone portable, d'émettre un avis, voire de signaler un problème ou une difficulté. Ce projet interactif, mené conjointement par la Délégation Interministérielle pour la Transition Numérique et le Département de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme, répond à notre volonté d'assurer une relation personnalisée avec chaque usager et de garantir une meilleure réactivité de l'Administration.

J'en viens à présent à la maîtrise des chantiers publics, en termes de délais et de coûts. Vous évoquez plus particulièrement, M. le Rapporteur, les hausses de budget global de certaines opérations du programme triennal d'équipement public. Vous indiquez à cet égard que la situation se serait encore dramatiquement dégradée depuis les débats sur le Budget Rectificatif 2019. Toutefois, toutes ces évolutions de coût s'expliquent. Plusieurs des opérations que vous citez dans votre rapport ont été évoquées dès les débats sur le Budget Rectificatif 2019. Nous avons précisément pris soin, en particulier lors de la C.P.E. Grands Travaux du 7 novembre dernier, de décrire les évolutions de coût à venir en 2020. A cette occasion ont été retracées les hausses de coût global des opérations « Entrée de Ville », « Pasteur », « Nouveau C.H.P.G. » et « Musée de l'Automobile » : je n'y reviendrai pas.

Les évolutions concernant le Cap Fleuri ont par ailleurs été évoquées en préparation des présentes séances publiques, et les éléments concernant toutes ces opérations vous ont été transmis par écrit, en réponse à l'une de vos questions préalables.

Vous évoquez dans votre rapport des hausses de 29 millions d'euros pour le programme d'aménagement du Larvotto ou de 12 millions pour l'îlot Pasteur. Pour éviter toute confusion, je tiens à préciser qu'il s'agit dans les deux cas précis de simples hausses de crédits de paiement d'une année sur l'autre, lesquelles ne sont aucunement représentatives d'une éventuelle augmentation du coût global de ces opérations. Ces hausses indiquent uniquement qu'une part plus importante de dépenses, et donc de travaux, est prévue en 2020 par rapport à 2019, pour les opérations citées.

S'agissant du Centre Commercial de Fontvieille dont le programme actualisé tenant compte de

vos demandes vous a été présenté le 22 novembre dernier, la hausse de 4 millions d'euros s'explique par le fait que le projet entre à présent dans une phase d'étude approfondie qui nécessite des crédits de paiement plus importants.

Je souhaite également réitérer auprès de vous ce soir la volonté du Gouvernement de renforcer le pilotage des grandes opérations par l'Etat. A cet égard vous nous avez soutenus, et je vous en remercie, en vue de l'inscription de 9 postes supplémentaires pour la Direction des Travaux Publics dans le cadre du Budget Primitif 2020. Cette Direction sera ainsi restructurée autour de 4 pôles travaux et un pôle administratif, afin d'améliorer la maîtrise budgétaire des opérations. Afin d'atteindre cet objectif, de nouveaux outils de gestion des marchés seront également mis en place et s'intégreront dans la réforme plus générale de la comptabilité de l'Etat. La maîtrise des grands projets passe également, comme vous l'évoquez, par des processus d'attribution des marchés aux entreprises. Ainsi que j'ai pu l'indiquer précédemment, les règles des marchés publics ont évolué en 2019.

Une nouvelle Ordonnance Souveraine les encadre, et des Arrêtés Ministériels sont en préparation pour en définir les mécanismes d'application. Le choix du mieux-disant est désormais la règle, la sous-traitance est mieux encadrée et les contrôles sont renforcés sur les nuisances, ainsi que sur la tenue des chantiers et de leurs abords. La qualité des projets étant également liée à la qualité de la direction des travaux, les maîtres d'œuvre doivent accompagner cette exigence. C'est pourquoi une refonte des contrats de maîtrise d'œuvre est également en cours.

Je terminerai mon propos par un autre thème essentiel du rapport : celui de la mobilité. La baisse de la fréquentation des autobus est malheureusement une réalité, bien qu'il convienne de noter une légère remontée de la fréquentation depuis le début de l'année 2019 (+ 2,5% à fin septembre). Globalement, l'offre est de moins en moins compétitive, du fait de la baisse de la vitesse commerciale, entraînant un allongement des temps de déplacement. Or, nous nous rejoignons sur le fait qu'en matière de déplacements en Principauté, c'est le temps qui compte. C'est pourquoi nous devons travailler à retrouver une vitesse commerciale compétitive. Je vous rejoins donc lorsque vous citez, M. le Rapporteur, la synchronisation des feux, la création de nouveaux couloirs de bus ou l'optimisation des parcours.

J'ajouterai d'autres pistes comme la fin des ventes

de titres à bord, la suppression de quelques arrêts parfois superflus, ou la révision des fréquences et des amplitudes horaires. Sur la création de nouveaux couloirs de bus, le Gouvernement y est bien évidemment favorable : c'est la raison pour laquelle celui du Boulevard des Moulins a été institué. Malgré sa faible longueur, ses effets sur la vitesse des lignes qui l'empruntent sont significatifs (avec un gain de 7 minutes en heures de pointe). Vous avez raison : il faut aller plus loin et envisager d'autres pistes d'action. Mais il faut avoir conscience que, nos voies de circulation étant ce qu'elles sont, et l'espace devant être partagé, la création de nouveaux couloirs de bus ne pourra se faire qu'au détriment d'autres usages de l'espace public.

Pour ce qui concerne la gratuité, nous n'avons, vous le savez, pas exactement la même approche. Mais nous sommes à votre écoute et je vous confirme :

- que nous allons réaliser ensemble une visite à Dunkerque pour pouvoir mieux évaluer les dispositions mises en place, ainsi que l'intérêt ou non de les transposer à Monaco ;
- que nous allons, ainsi que cela a été convenu, mener une expérimentation de gratuité au début de l'année prochaine. Nous sommes en train avec la C.A.M. d'étudier la ligne la plus adaptée – probablement la ligne 4, d'évaluer la durée nécessaire (au moins 6 mois) et de travailler aux outils qui nous permettront de tirer les conclusions de cette expérience.

Concernant l'électrification de notre parc d'autobus, là encore, nos positions se rejoignent. Des tests sont en cours afin d'avancer concrètement, mais de grosses difficultés subsistent, en matière notamment de points de recharge. Si les enjeux financiers ne sont pas un point de blocage, les arguments techniques ne sont pas à négliger, M. le Rapporteur, compte tenu de l'exiguïté de notre territoire. Nous avons pu le constater lors de notre réunion avec la CAM. La meilleure volonté politique ne peut pas faire fi des réalités. Une étude technique est d'ores et déjà initiée : nous en partagerons les conclusions avec vous. Dès lors que des solutions techniques seront éprouvées, je vous garantis que nous moderniserons notre flotte au plus vite : bien avant 2030, je m'y engage.

Par ailleurs le système de bus monégasque est aujourd'hui complété par les outils de la *smart mobility* qui se développent et offrent encore plus d'alternatives à ceux qui le souhaitent : *CityMapper*, *Waze*, *Monabike* ou *Mobee* en sont autant d'illustrations. Mais nous devons toujours aller

plus loin et expérimenter de nouvelles solutions. C'est pour cette raison que le Gouvernement s'est associé avec les Autorités compétentes des Alpes-Maritimes pour développer un ticket unique valable sur nos deux territoires (le *Pass Sud Azur*). Ce ticket permettra d'utiliser tous les transports collectifs (train, tramway, bus). Il entrera en service en septembre prochain en Principauté.

Par ailleurs, le Gouvernement souhaite lancer le *One Ticket* en 2020 afin que les usagers puissent utiliser très facilement, avec un seul support, les bus et vélos électriques de la C.A.M., les parkings publics et le service d'autopartage Mobee. D'un mot, je voudrais souligner la tenue d'une réunion de concertation organisée par le Gouvernement pour assurer le développement harmonieux de la mobilité douce en Principauté. Cette première a permis la tenue d'un débat constructif et de qualité. Nous ne réussirons le pari du transport alternatif à la voiture que si nous parvenons à impliquer chacun dans sa mise en œuvre.

S'agissant du train, au-delà des investissements de la Principauté pour sa propre gare et le réseau ferroviaire, une participation conséquente de plus de 8 millions d'euros par an est envisagée pour le financement et l'amélioration de sa desserte par les T.E.R.. Après plusieurs échanges avec la Région Sud P.A.C.A., une convention portant sur les modalités de financement de T.E.R. sera signée avec S.N.C.F. Mobilités d'ici au printemps prochain, ce qui est une excellente nouvelle pour les utilisateurs. Un premier effet de ce travail commun se traduira par la mise en circulation, dès le 15 décembre prochain, d'une double-rame supplémentaire par sens aux heures de pointe.

De plus, dans ce cadre, le Gouvernement recevra un rapport annuel établi par le service T.E.R. et la Région Sud – P.A.C.A. dans lequel seront indiqués le nombre de T.E.R. prévus, le nombre de T.E.R. réels passés en gare de Monaco, ainsi que les chiffres de fréquentation et le nombre d'abonnements ayant pour origine ou destination Monaco. Cela permettra de s'assurer du suivi et des effets de nos investissements.

Enfin, une autre contribution, de 3,5 millions, sera destinée à moderniser les 5 rames T.E.R. achetées il y a plus de dix ans par la Principauté, pour les rendre compatibles avec le système européen de gestion du trafic ferroviaire, préalable indispensable à la mise en circulation de 6 trains par heure.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Nationaux,
Arrivé au terme de mon propos, j'espère avoir

répondu, au nom du Gouvernement, à l'ensemble des questionnements soulevés dans le rapport de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale. Si certaines réponses ne vous ont pas paru suffisamment complètes, nous pourrions les approfondir au cours de ces prochaines soirées, afin de lever toute incertitude ou ambiguïté. Les paroles du Gouvernement traduisent un engagement concret de l'Etat. Elles s'inscrivent dans une vision cohérente, optimiste et réaliste de l'avenir de la Principauté. Cette vision, c'est celle de S.A.S. le Prince Albert II pour Son pays : un pays tourné vers la modernité, dans le respect de nos Institutions et de nos spécificités. Nous devons ensemble nous y conformer, par un dialogue « *apaisé et responsable* », pour reprendre Son expression.

En conclusion, je souhaiterais revenir sur les points suivants :

En premier lieu, l'amélioration du cadre de vie : je réitère l'engagement d'implanter des dispositifs anti-bruit sur tous les chantiers, de tout mettre en œuvre pour éviter qu'ils pénalisent la circulation sur les axes majeurs, de poursuivre les contrôles (notamment de nouvelles conditions de délivrance des permis de construire et la mise en place d'une brigade spécifique dans les prochaines semaines) et enfin d'abaisser le volume sonore autorisé en extérieur pour la Darse Sud dans les tous prochains jours.

Toutes ces mesures, comme celles que j'ai détaillées auparavant, me semblent être autant d'éléments constitutifs du Plan que vous appelez de vos vœux, et auquel nous travaillerons ensemble au cours des prochains mois.

En deuxième lieu, l'amélioration de la maîtrise de nos chantiers publics : la principale mesure concrète porte sur la restructuration de la Direction des Travaux Publics, avec un renforcement de ses moyens humains, ainsi que l'intégration de nouvelles pratiques et de nouveaux outils pour un meilleur suivi des opérations. Je confirme en outre l'application du principe du mieux-disant et le renforcement de l'encadrement du recours à la sous-traitance.

En troisième lieu, la création d'un refuge de la S.P.A. : je vous confirme notre volonté d'avancer dans les meilleurs délais, afin de déposer un permis de construire courant 2020, avec un démarrage des travaux immédiatement après.

En quatrième lieu, la mobilité : je confirme que le Gouvernement va lancer un test en matière de gratuité des bus.

Enfin, je m'engage à ce que la mise en œuvre du Plan National pour le Logement des Monégasques, qui est au cœur de nos préoccupations, se fasse dans les délais annoncés par S.A.S. le Prince Souverain lors de son lancement en mars dernier.

Je vous remercie.

M. le Président.- Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour les réponses très précises que vous venez d'apporter au rapport de la Commission des Finances.

Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement-Ministres, chers collègues, chers résidents, chers amis de la Principauté, Mesdames, Messieurs,

Je voudrais tout d'abord souligner, pour l'apprécier, le ton très positif, Monsieur le Ministre, de votre réponse au rapport de la Commission des Finances. Vous évoquez vous-même, je vous cite « la convergence de vue entre le Gouvernement et le Conseil National sur toutes les mesures qui servent l'intérêt général de la Principauté (...) ». Vous nous dites aussi, qu'elle « se manifeste aussi dans la vision du rôle de chacun (...) ». C'est dire que nous partageons tous un constat essentiel : nos deux institutions remplissent chacune pleinement leur rôle, dans le respect de notre Constitution. Votre propos est tout à fait constructif, tant sur le fond que sur la forme.

En effet, et je vais y revenir plus en détails, de très nombreuses attentes des Monégasques et des résidents, portées depuis le début de ce mandat par le Conseil National, sont prises en compte désormais. De plus en plus, ces attentes et ces besoins légitimes, commencent à trouver leur traduction dans des actes et des mesures de la part du Gouvernement.

Alors certes, il en aura fallu du temps. Oui, il aura fallu du temps pour que le Gouvernement comprenne que ce Conseil National est pour lui un partenaire institutionnel indépendant mais loyal, et qu'il ne joue véritablement son rôle pour le bien du pays et de la population, que lorsqu'il porte des propositions constructives pour améliorer les politiques publiques. Pour en arriver là, il aura fallu passer par des moments désagréables pour tous, des situations d'affrontement, où il nous a fallu hausser le ton pour être entendus, et par des débats parfois très contradictoires, voire conflictuels, depuis février 2018.

Prenons l'exemple de la politique du logement. Nous avons, il y a un an, ici même, eu un débat très tendu, dix mois pourtant après notre élection, pendant lesquels nous n'avions cessé de traduire les attentes des Monégasques et mis en évidence le manque de logements domaniaux, ainsi que la nécessité de mettre en chantier d'importants nouveaux programmes. A la suite de ces longs mois de désaccord, nous avons encore entendu lors des premières Séances Publiques budgétaires sur le Primitif 2019, un discours remettant en cause notre analyse et nos chiffres. Puis en séance, devant notre détermination, vous avez pris, Monsieur le Ministre, les engagements que nous attendions, ce qui nous a permis de voter le Budget Primitif 2019, à l'unanimité, ce qui est assez rare, pour que je le rappelle. Début 2019, le Prince Souverain annonçait le Plan National Logement, qui porte sur les 15 prochaines années, en notre présence, vous et moi, Monsieur le Ministre, et celle de nos équipes concernées, et nous partageons désormais la même volonté et la même vision. Nous devons ici, toutes et tous, L'en remercier, notre Prince Souverain. Ainsi, à partir de 2022 et au-delà, dans les années qui suivront, tous les foyers monégasques dont la situation le justifie seront bien logés dans leur pays.

Parfois encore, devant la distance initiale du Gouvernement par rapport à des remontées de terrain dont nous lui faisons part, nous avons été dans l'obligation de communiquer de manière intensive, sur ce que les Monégasques et les résidents vivaient au quotidien, afin d'être écoutés de manière attentive. Je prendrai un seul exemple, celui des travaux de voirie entre le pont Sainte Dévote et le carrefour des boulevards du Jardin Exotique et de Belgique. A force d'explications, le Gouvernement a tenu compte des demandes du Conseil National :

- de ne plus imposer une circulation alternée sur une artère principale,
- de mettre sur le terrain tous les effectifs nécessaires à l'aboutissement des travaux dans les délais les plus brefs,
- et enfin de réaliser les travaux non bruyants de nuit, quand la circulation est la plus faible.

Le résultat peut se vérifier aujourd'hui sur place pour le démarrage des travaux de l'opération domaniale du Palais Honoria. Les riverains et les usagers de la route apprécient grandement l'efficacité de ces nouvelles mesures mises en œuvre par les services du Gouvernement.

Un dernier exemple pour illustrer mon propos : nous avons été mis devant le fait accompli pour la surélévation de Testimonio II et le lancement de Testimonio II bis. Vous nous avez annoncé un accord déjà conclu, portant notamment sur 220 millions d'euros avec les promoteurs, sans concertation en amont avec le Conseil National. Nous pensons qu'ensemble nous aurions pu mieux défendre les intérêts de l'Etat et nous avons dû le faire savoir publiquement. Vous en avez parfaitement tenu compte, Monsieur le Ministre, et je vous en remercie, dans les modalités de mise en œuvre et le prix de l'opération Grand Ida. Cette concertation en amont a permis une parfaite défense de l'intérêt de l'Etat et une position publique commune de nos deux institutions sur cet important dossier. Avec cette méthode de la concertation en amont, d'une considération initiale plus ouverte et plus attentive vis à vis des propositions équilibrées et raisonnables des élus, le dialogue pourra être désormais, comme le souhaite très justement le Prince Souverain, je le cite également, « apaisé et responsable », entre le Gouvernement et le Conseil National. Nous avons la même volonté de servir l'intérêt général et de rechercher le bien-être de la population. Nous avons la même lecture des institutions et des rôles du Gouvernement Princier et du Conseil National. Je pourrais aussi ajouter, que nous avons dans ce pays, tous les moyens nécessaires quand nous le voulons au niveau des budgets et de nos Finances Publiques. Certes, par notre nature respectives, nous ne serons jamais identiques dans nos approches, mais toujours complémentaires. C'est aussi la force de nos institutions, qui nous amène ensemble à trouver pour notre pays les meilleures solutions. Il y a aura donc toujours, par le pas vers l'autre – autre expression très connue du Prince Souverain – des solutions, les meilleures pour notre pays, pour les Monégasques et les résidents. Mais il y aura toujours des débats, même parfois, heureusement, contradictoires. Ça aussi, c'est la force de nos institutions, qu'on ne s'attende pas à ce que nous soyons immédiatement et sur tous les sujets, avant même d'échanger, d'accord sur tout. C'est très sain. Mais ces échanges peuvent et doivent se faire dans un climat serein, un climat de respect mutuel. C'est ma conviction profonde et c'est la volonté sincère de notre Assemblée. Je crois pouvoir le dire et vous l'avez encore démontré ce soir, Monsieur le Ministre, que c'est bien aussi la volonté du Gouvernement.

Je voudrais m'arrêter à présent sur les dossiers les plus importants évoqués dans votre déclaration. Beaucoup d'autres seront abordés dans le cadre des débats tout à l'heure, chapitre par chapitre.

Je ne retiens que quelques sujets qui me semblent fondamentaux.

Tout d'abord ceux qui concernent le thème central de ce budget, c'est à dire la qualité ou le cadre de vie. Peu importe d'ailleurs les expressions que nous utilisons. Ce qui importe, c'est le ressenti de la population. Et nous sommes d'accord pour dire qu'il s'agit là d'une priorité, qui regroupe à la fois les problèmes de nuisances sonores, de chantiers, de mobilité, et aussi la sécurité, l'éducation, la santé, la culture et le modèle social. C'est une préoccupation collective, à la fois des Monégasques et des résidents, car il n'y a absolument pas, sur ces sujets, de différences d'approche des Monégasques et des 134 ou 135 autres nationalités qui habitent ce pays avec nous. Cette préoccupation collective s'est traduite par un fort taux de réponse à la grande consultation initiée par le Conseil National avec le concours de l'institut BVA. Ce qui a frappé et c'est intéressant car on l'a relevé tous les deux Monsieur le Ministre, et je crois que tous les Monégasques l'ont relevé avec nous, ce qui a frappé la Directrice française de cet organisme, en charge de l'analyse des réponses, c'est le très fort attachement des Monégasques à leur pays et l'expression très touchante de cette chance que nous avons tous de pouvoir vivre à Monaco. Mais cet attachement et cet amour de leur pays, se traduit aussi par de fortes attentes d'un plan global pour préserver leur qualité, leur cadre de vie, ce bien-vivre que nous voulons laisser aux générations futures.

Nous sommes très satisfaits, Monsieur le Ministre, de toutes les mesures que vous confirmez ou que vous annoncez ce soir :

- des dispositifs anti-bruit seront bien implantés sur tous les chantiers.
- de nouvelles conditions de délivrance des permis de construire porteront sur la limitation prévisionnelle des nuisances sonores, notamment par l'utilisation d'engins insonorisés.
- une nouvelle unité spécifique sera créée au sein de la Sureté Publique, pour fluidifier le trafic et contrôler le bruit des voitures et des motos, afin de respecter la tranquillité des habitants. Il s'agit ni plus ni moins que d'une version optimisée par notre travail commun, de la fameuse brigade de la circulation que nous demandons depuis notre élection.
- une diminution du volume sonore autorisé pour les établissements en extérieur, sera imposée.
- les contrôles sur les chantiers seront renforcés.
- une meilleure communication vers les riverains,

en amont et en temps réel sera réalisée.

Tout ceci va bien sûr dans le bon sens. Pour autant, de nombreuses mesures vont être appliquées progressivement par le Gouvernement. Je note aussi un bémol concernant le phasage des chantiers, puisque vous annoncez certes deux reports de chantiers publics, mais aucun report de chantier privé. Vous nous parlez de risques juridiques, nous vous proposons des reports négociés avec les acteurs de la construction, car ils ont besoin d'avoir de bonnes relations avec l'Etat. Pour nous, le droit à la tranquillité des habitants est fondamental : on ne doit plus permettre de démarrer un chantier à proximité d'un autre, dans un quartier qui en est déjà saturé. C'est pourquoi notre satisfaction ne sera donc totale, que lorsque la population pourra ressentir des améliorations de façon rapide, très perceptible et concrète. Place donc, Monsieur le Ministre, à l'application la plus urgente possible de toutes ces mesures que vous annoncez et dont nous nous réjouissons.

Avant d'en venir à la gestion des chantiers publics, un mot pour vous dire notre satisfaction de l'annonce que vous venez de faire concernant un test de gratuité concernant une ligne de la compagnie des autobus de Monaco. Nous aurions certes préféré un test général – ceux qui suivent nos débats, le savent bien – qui aurait été forcément plus fiable, mais en pragmatiques que nous sommes, nous apprécions le pas que vous faites vers notre Assemblée sur ce point important, pour augmenter le nombre d'usagers et donc réduire les déplacements en voiture. Reste à savoir quelle ligne sera concernée dans les faits et quand cette expérience sera effectivement menée. Mais de là où nous venons, nous nous satisfaisons déjà de ce premier pas. Nous souhaitons bien sûr, Monsieur le Ministre d'Etat, être associés à ces choix.

Nous sommes également globalement satisfaits de vos décisions concernant une meilleure maîtrise des chantiers publics, pour éviter à l'avenir les surcoûts considérables et les retards chroniques :

- réorganisation de la Direction des travaux publics par pôles,
- création de 9 nouveaux postes en son sein,
- nouveaux outils de gestion des marchés,
- contrôles renforcés des opérateurs sur les chantiers,
- choix du mieux-disant et sous-traitance mieux

encadrée, notamment.

Nous ne doutons pas que nous ressentirons les effets positifs de toutes ces décisions sur les chantiers en cours et surtout sur les chantiers futurs. Rappelons que ce sont, chaque année, des dépenses de plus d'un demi-milliard d'euros qui sont concernées pour les Travaux Publics. C'est un point majeur. Parfois, nous passons des dizaines de minutes, voire des heures sur quelques dizaines de milliers d'euros. Nous parlons là, je le répète, d'un demi-milliard d'euros, environ, de dépenses publiques chaque année.

Par ailleurs, comme vous le soulignez justement, nous partageons également la même volonté de développer les recettes du budget de l'Etat. Nous venons par exemple de le prouver en votant dans le consensus et la concertation avec le Gouvernement, deux projets de loi et une proposition de loi concernant le développement du numérique.

C'est vrai aussi pour l'urbanisme commercial, avec un modèle de concertation en amont, concernant la restructuration ambitieuse du centre commercial de Fontvieille, où – là aussi, il y a un début un peu conflictuel – vous nous avez entendu notamment pour le grand cinéma multiplexe, pour l'augmentation significative des places de parkings ou bien encore la création de logements. C'est vrai également avec la création du Monaco Boost, demandé par notre Assemblée, pépinière d'entreprises, qui permettra d'accueillir dans des conditions préférentielles, des créateurs de sociétés en priorité monégasques.

En ce qui concerne la modernisation des comptes publics à travers une présentation du budget par mission, et une utilisation plus saine du Fonds de Réserve Constitutionnel, qui ne doit servir ni de budget bis, ni de facilité de caisse - comme dirait mon collègue Jean-Louis GRINDA, mais il va sûrement le dire dans la discussion générale - ce Fonds de Réserve, pour nous tous, constitue le bas de laine de l'Etat, à préserver et enrichir. Nous avons là encore les mêmes objectifs avec le Gouvernement. Cela se vérifie notamment au travers de notre commission spéciale, dont nous avons confié la responsabilité de la présidence à Jean-Louis GRINDA. Ces sujets complexes doivent donner lieu, nous en avons convenu, à des réunions de travail entre le Gouvernement et le Conseil National, qui doivent aboutir à des décisions, dont certaines déjà dans les premiers mois de l'année prochaine.

Je tiens d'ailleurs, à ce sujet, à remercier tous les 23 Conseillers Nationaux, issus de la majorité comme des deux minorités. Je rappelle que nous avons

également confié d'importantes responsabilités à Madame FRESKO-ROLFO, par exemple, au sein du Conseil de l'Europe, et à Monsieur RIT également, par exemple, au sein de la Commission des Concessions de Services Publics. Oui, tous ensemble, nous sommes capables, dans ce mandat, de dépasser des différences partisans, lorsqu'il s'agit du bien commun et de l'intérêt de notre pays. Ce ne fut pas toujours le cas par le passé. Là encore, je le précise comme entre le Gouvernement et le Conseil National, pour autant, nous sommes une Assemblée démocratique et il est sain aussi, que nous ayons parfois des débats contradictoires quand il s'agit de nos convictions ou des propositions que nous avons présentées toutes les trois listes qui ont eu des élus ici, à nos électeurs. Là aussi, comme avec le Gouvernement, ces échanges doivent se faire, et se font – c'est pour ça que je vous remercie tous les 23 – dans un esprit constructif et dans le respect mutuel que nous devons à tous les élus des Monégasques.

Avant le vote final de ce Budget Primitif 2020, nous reviendrons aussi, Monsieur le Ministre, au cours de ces débats, sur la préservation de la retraite des fonctionnaires. Les premières mesures qui viennent d'être prises ces derniers jours sont positives. Pour autant, elles sont, à nos yeux, insuffisantes. Le seul moyen d'assurer le paiement à long terme des pensions et le maintien du régime actuel, c'est la création d'une caisse de retraite des fonctionnaires. C'est pour nous une demande forte que nous continuerons de défendre.

En ce qui concerne la domiciliation d'une activité professionnelle dans les logements domaniaux, sans faire payer à nos compatriotes une surtaxe que nous considérons comme injuste par rapport au secteur privé, c'est pour nous aussi une question de principe. Nous amenderons donc le projet de loi du Gouvernement en ce sens. Je note, Monsieur le Ministre, votre état d'esprit ouvert, pour trouver une solution de consensus. Vous connaissez nos convictions, donc l'amendement vous le connaissez d'avance, on ne va pas chipoter pour quelques milliers d'euros, l'amendement sera la gratuité pour tous. Mais je préfère dire le non-paiement de la surtaxe demandée à tort à nos compatriotes qui ne la paieraient pas s'ils étaient logés dans le secteur privé. Si votre projet de loi, justement, n'a pas dénaturé l'objectif de notre proposition de loi initiale en la matière, nous considérons par contre que le Gouvernement a méconnu les dispositions constitutionnelles (article 67), en dénaturant la proposition de loi n° 227 sur les marchés publics. Ce projet de loi du Gouvernement réduit désormais

à un seul article une proposition de loi du Conseil National qui en comportait 30.

Et pour répondre à votre argumentation juridique, exposée dans votre intervention, rien n'empêche le Gouvernement de faire rentrer dans le champ législatif les dispositions, qui initialement étaient fixées par Ordonnance Souveraine. Nous ne sommes pas dans un domaine où il est constitutionnellement fait renvoi à une Ordonnance Souveraine. Il n'y a pas à changer la Constitution. Il est possible pour le Gouvernement de faire entrer dans le champ législatif les dispositions relatives aux marchés publics, si vous en avez la volonté. Cela permettrait de moderniser les règles de la commande publique, en apportant plus de transparence, en favorisant l'économie locale et en garantissant une bonne gestion des deniers publics. Nous en reparlerons lors de l'examen du projet de loi du Gouvernement.

Mais je veux terminer sur notre grande satisfaction, encore, suite à votre annonce de déposer un permis de construire courant 2020, pour la création d'un refuge pour animaux abandonnés, permettant de les accueillir dans des conditions dignes de notre pays. C'est un engagement très fort. Nous attendons donc un démarrage des travaux dès l'année prochaine. C'est important pour eux bien sûr, mais aussi pour tous les amoureux des animaux dans notre pays. Et ils sont nombreux.

Pour conclure, si je regrette le temps trop souvent perdu parfois, je me réjouis que dans de nombreux domaines, les résultats, après moins de deux années de mandat, soient au rendez-vous. Imaginez alors quels seront nos résultats, si, Monsieur le Ministre, le Gouvernement pratique davantage la concertation d'amont avec notre Assemblée, et réserve à nos propositions une écoute et une prise en compte bienveillante dès leur origine. Quel gain de temps pour les politiques publiques, quelle efficacité institutionnelle, quelle relation apaisée et constructive, entre le Gouvernement et le Conseil National et surtout quelles conséquences perceptibles et rapides pour les Monégasques et les résidents !

C'est le vœu que je formule ce soir, pour les trois prochaines années, jusqu'à la fin de cette mandature, en février 2023.

Je vous remercie.

Je vous propose maintenant d'ouvrir la discussion générale sur ce projet de loi relative au Budget Primitif 2020. Je voudrais simplement rappeler quelques règles avant de donner la parole à mes

collègues. Pour tous ceux qui souhaitent intervenir, je l'ai dit en début de séance, mais c'est important pour tous ceux qui vont suivre le débat général qui s'ouvre à présent, le temps de parole consacré à chaque intervention d'élus dans cette discussion générale est de six minutes. La tradition veut que nous écoutions s'il le souhaite, en premier, le rapporteur du projet de Budget Primitif 2020.

Monsieur SEYDOUX, je vous en prie.

J'ai noté ensuite, M. GRINDA, Mme BOCCONE-PAGES, Mme DITTLLOT, Mme FRESKO-ROLFO, M. ROBINO, Mme BERTANI, M. MOUROU, Mme GIBELLI, M. LOBONO, M. BREZZO. Et tous les autres qui le souhaiteront bien évidemment, ensuite.

Nous écoutons tout d'abord le Rapporteur, M. SEYDOUX.

M. Balthazar SEYDOUX.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement-Ministres, chers élus, chers compatriotes.

Je voudrais vous remercier Monsieur le Ministre pour l'état d'esprit très constructif avec lequel vous avez longuement répondu au rapport de la Commission des Finances de notre Assemblée. Cet état d'esprit, c'est un peu la pierre angulaire des rapports entre nos institutions. On dit souvent que là où il y a une volonté, il y a un chemin. Et je dirais que lorsque qu'il y a deux volontés accordées, celle dont vous êtes responsable, et celle que nous représentons, alors il y a de quoi se réjouir pour améliorer la vie de nos compatriotes et celle des résidents de la Principauté.

Notre économie et nos finances publiques se portent bien. Notre modèle continue de faire ses preuves malgré une conjoncture qui n'est pas toujours aussi flamboyante d'une année sur l'autre. Et pourtant, ce modèle continue de porter ses fruits. Ce modèle est fort et unique en son genre. Il est envié, parfois jaloué. Il est subtil et ne peut souffrir de codes importés ou imposés par des organisations économiques internationales qui ont assez à faire avec certains pays membres qui ont un pied dedans et un pied dehors.

Maintenant que nos positions sont rapprochées y compris sur le plan des actes, vu les annonces que vous nous confirmez aujourd'hui, il faudra entretenir ce lien avec de la transparence et avec de

la concertation généralisée en amont.

Maintenir ce niveau d'échanges sera un travail de chaque instant, nous le savons. Je veux remercier l'ensemble de mes collègues élus pour leur soutien lors de la rédaction du rapport de la Commission des Finances ainsi que l'ensemble des équipes du Conseil National qui se sont mobilisées pour lui donner un caractère très complet et très documenté. Je voudrais vous remercier pour votre professionnalisme et votre bonne humeur.

Enfin, je vous souhaite des débats utiles et pragmatiques, de bon sens, mais des débats empreints de volontarisme et d'efficacité pour l'ensemble de nos politiques publiques.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci beaucoup, Monsieur le Président de la Commission des Finances.

Nous poursuivons ce tour de parole, dans le cadre de la discussion générale, avec Mme BOCCONE-PAGES, puis M. GRINDA.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement-Ministres, chers collègues, Mesdames, Messieurs.

Je voudrais tout d'abord remercier mon collègue Balthazar SEYDOUX et les membres des permanents du Conseil National qui ont travaillé à l'élaboration de ce rapport très précis, très équilibré et très concret.

Très précis car il contient un certain nombre de données sur lesquelles nous avons pu nous appuyer pour analyser et jauger le degré d'investissement du Gouvernement dans la mise en œuvre des politiques publiques. Ces données chiffrées sont clairement contenues dans le rapport, je n'y reviendrai donc pas.

Un rapport très équilibré aussi car il fait la juste part des choses entre les recettes, dont le développement constitue une volonté affirmée de notre Assemblée, vous venez de le répéter Monsieur le Président, et puis des dépenses, dont l'analyse démontre parfois qu'il persiste un problème de proportions dans certains choix budgétaires.

Un rapport très concret enfin, car en s'appuyant sur les résultats de notre grande consultation des Monégasques et des résidents pour la préservation de la qualité de vie, ce rapport rappelle un certain nombre d'actions visibles et immédiatement perceptibles, que

le Conseil National souhaite voir mises en œuvre le plus efficacement et le plus rapidement possible. Vous avez sur ce point, Monsieur le Ministre, donné des perspectives rassurantes et même encourageantes.

Monsieur le Président, vous l'avez dit, nous deux institutions travaillent désormais de concert, mais la route fut longue. J'appuierai encore votre propos en demandant l'évidence, Monsieur le Ministre, cette évidence, c'est la nécessité de la concertation en amont. Qu'y a-t-il de plus naturel entre deux partenaires, a fortiori des partenaires institutionnels, si ce n'est que de s'assurer d'une bonne concertation en amont sur les principales décisions à prendre, et qui d'une manière ou d'une autre, finiront par prendre la forme d'un vote final au Conseil National, devant la représentation nationale ?

Nous avons tout à gagner à travailler ensemble et les Monégasques ont tout à gagner aussi car les mesures qui seront prises le seront mieux, plus vite et plus en phase avec leurs attentes et leurs besoins.

J'espère que les débats qui s'ouvrent ce soir nous permettront de venir à bout de certains points qui restent en suspens, qu'ils nous permettront de trouver de nouvelles lignes d'accord et ainsi continuer de faire progresser l'efficacité des politiques publiques de notre pays, dans l'intérêt général, pour le bien de nos compatriotes et des résidents de la Principauté.

Je vous remercie.

M. le Président.- Je vous remercie, Madame la Vice-Présidente.

Cette concertation en amont est un principe cher à tous les élus des Monégasques et je me rappelle aussi, déjà dans mon premier mandat de Président, que Jacques RIT n'a cessé de le dire et de le rappeler. Je crois enfin que nous pouvons y arriver et nous allons y arriver avec ce Gouvernement et avec le Ministre d'Etat. C'est pour nous un point très important, pour les mois et les années qui viennent.

Nous continuons ce tour de parole. Monsieur GRINDA, vous avez, avec beaucoup de *fairplay*, laissé parler la Vice-Présidente. C'est à vous maintenant de vous exprimer.

M. Jean-Louis GRINDA.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre d'Etat, Madame, Messieurs les membres du Gouvernement, chers collègues, chers Monégasques.

Mon intervention sera sans doute austère, légèrement à contre-courant de la bonne humeur qui s'installe tout doucement. Je vous prie de m'en excuser.

Ce Budget Primitif 2020 est sans nul doute singulier. En effet, on ne peut comparer que des choses comparables et ce budget, à plus d'un titre, est sans comparaison !

En recettes, 100 millions d'euros d'actions SBM. En dépenses, 45 millions d'euros de provisions en moins pour l'hôpital, alors que selon l'avis général son budget dépassera le milliard d'euros. Le Gouvernement fait le choix de suspendre cette provision. Dont acte. Je ne doute pas que nous en reparlerons un jour.

Plus généralement, un montant de dépenses en augmentation de 12 %, dont 557 millions d'euros au titre de l'équipement. Notons que ce chiffre, qui pulvérise tous ceux des années précédentes, aura une vertu potentielle, la réalisation du Plan Logement, et générera des désagréments certains, liés aux chantiers afférents. Et des solutions concrètes sont trouvées au niveau du bruit, je n'oublie pas les milliers de camions supplémentaires, je parle en chiffres annuels, qui immanquablement entreront en ville et augmenteront inéluctablement les nuisances largement évoquées dans cette enceinte.

L'action publique étant impérative, le Gouvernement devra donc agir sur les chantiers privés, en n'accordant les permis de construire qu'avec parcimonie et clairvoyance, pour tendre vers un objectif que je défends depuis de nombreuses années et aujourd'hui partagé par l'unanimité de cette Assemblée : « le droit à la tranquillité par quartier ». Vos annonces de ce soir, Monsieur le Ministre d'Etat, vont dans le bon sens et je vous en remercie.

Tout ceci étant dit, et qu'on le veuille ou non, le résultat excédentaire de 4,8 millions d'euros est un leurre. Notre déficit est au mieux de 140 millions d'euros, mais le Gouvernement choisit de ne pas l'afficher pour rester attractif. Pour ma part, je préférerais toujours la vérité qui rime avec fierté.

Si l'on se projette dans l'avenir, je suis obligé de rappeler une dette certaine, celle relative à la retraite des fonctionnaires pour lesquels je ne me contenterai pas d'un simple cantonnement au sein du Fonds de Réserve Constitutionnel (FRC), lequel n'est pas conçu pour ça, j'y reviendrai.

Je demande que, dès 2020, la somme prévue pour le versement des retraites (un peu moins de 80 millions

d'euros) soit payée à une caisse dédiée, laquelle reversera aux ayants droit. Ainsi, nous pourrons débiter sérieusement la résolution d'un problème important laissé de côté un peu trop facilement ces dernières années, mais vous n'en n'êtes pas le seul responsable, Monsieur le Ministre d'Etat.

Poursuivons. Comme chaque année, et c'est ce qui rend notre exercice encore plus difficile, nous n'effectuerons pas toutes les dépenses de personnel prévues. Plus important encore, car beaucoup moins compréhensible, et même beaucoup moins admissible, nous ne dépenserons pas les crédits d'équipement votés. Pour rappel, nous sommes régulièrement à moins 20 %. Or, moins 20 % de 500 millions d'euros, c'est précisément 100 millions d'euros, c'est-à-dire le montant des actions SBM rachetées par le FRC. Il ne faut évidemment pas s'en féliciter : le Nirvana suprême d'un Conseiller National qui vote un budget n'est pas de se réjouir de voir ce budget non exécuté dans des proportions aussi énormes. Permettez-moi de rappeler une chose simple : si je vote un budget, c'est pour qu'il soit exécuté car, en conscience, je vote pour l'accomplissement de politiques publiques en lesquelles je crois.

Il est donc plus que jamais nécessaire, voire indispensable, que ces pratiques évoluent dans un sens de plus grande transparence, efficacité et lisibilité.

Outre la modernisation indispensable de nos outils de comptabilité publique, lesquels permettront à terme de mieux décider, je réclame au nom de ma commission, et je le pense, au nom du Conseil National unanime, une vision claire de la clôture budgétaire qui dorénavant devrait logiquement faire l'objet d'une loi, c'est-à-dire d'un vote lors d'une Séance Publique, très encadré car il n'est évidemment pas question de refaire le débat pour la 3^{ème} fois (Primitif, Rectificatif et clôture).

Enfin, concernant le FRC, je demande qu'il redevienne ce qu'il n'aurait jamais dû cesser d'être, une réserve pour les temps difficiles permettant toutefois, exceptionnellement, de réaliser des opérations de grande ampleur hors budget de l'Etat. Au cours du temps, une pratique dévoyée, dont la responsabilité du Conseil National ne peut être exclue, en a fait un « budget bis » puis, aujourd'hui, une simple facilité de caisse. Ceci n'est plus acceptable. Je demande que, dorénavant, toute opération de politique publique soit financée par le budget et exclusivement par celui-ci, lequel pourra emprunter à un taux raisonnable au FRC, qui verra ainsi son rôle renforcé puisque ces prêts produiront

des intérêts.

Pour parachever ce cycle nouveau et vertueux, il faudrait que notre FRC soit doté d'une véritable personnalité juridique qui lui donnerait force et autonomie, tout en étant toujours maîtrisé par le Gouvernement comme il se doit. Ma proposition est de garder l'appellation FRC tout en lui donnant, par exemple, le sous-titre de « Fonds Souverain Monégasque ». Mes propositions et remarques visent à renforcer notre pratique constitutionnelle et, chacun dans notre rôle, nous avons tout à y gagner.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur GRINDA.

Plusieurs réunions sont programmées, dans le sens des propositions que cette commission que vous présidez a formulées. On renvoie cela au 17 décembre et bien-sûr à des réunions au printemps 2020 pour beaucoup de mesures. Je ne rentre pas dans les détails, on ne partage pas forcément tous les points que vous avez soulevés, mais nous sommes d'accord en grande partie sur les demandes que vous formulez et que nous défendrons dans la concertation avec le Gouvernement.

Je poursuis ce tour de parole dans cette discussion générale sur le Budget Primitif 2020. Je suis arrivé à Mme DITLOT, ensuite Mme FRESKO-ROLFO.

Mme Michèle DITLOT.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement-Ministres, Monsieur le Président, chers collègues, chers amis qui nous écoutent.

Monsieur le Ministre, dans l'exposé des motifs de la loi de Budget Primitif de cet exercice 2020, vous soulignez 5 nouvelles orientations principales, à savoir :

- le plan national pour le logement des Monégasques avec une inscription supplémentaire de 130,3 millions d'euros,
- le plan mobilité avec une inscription de près de 13 millions d'euros,
- le transfert progressif au FRC des actions de la SBM pour 100 millions d'euros,
- 45 millions d'euros pour le numérique,
- et 14 millions d'euros pour les contreparties obtenues dans le cadre d'opérations immobilières.

Puis vous précisez, je vous cite : « les actions en matière sociale, culturelle, sportive, d'éducation et de qualité de vie continuent à être des priorités. ».

Si j'énumère toutes ces grandes orientations qui figurent dans le rapport du Gouvernement sur ce Budget, c'est parce qu'un sujet en particulier aurait mérité d'y figurer, à titre individuel. Vous l'aurez certainement compris, il s'agit du cadre de vie qui fait partie de la qualité de la vie.

Depuis plusieurs mois maintenant, les élus du Conseil National n'ont de cesse de rappeler leurs préoccupations sur ce sujet fondamental. Tout récemment, le Conseil National a révélé les résultats de la grande consultation sur l'évolution de la qualité de vie en Principauté. Ces résultats parlent d'eux-mêmes. Même si on est fier et heureux d'habiter Monaco, on a le sentiment, d'une dégradation de la qualité de vie ces dernières années. Les causes sont multiples.

La politique à mener sur ce sujet mérite aujourd'hui d'être inscrite au sein d'un Plan Global de la qualité de la vie. Depuis maintenant plus d'un an, les Conseillers Nationaux ont sollicité du Gouvernement que toutes les mesures soient mises en œuvre sur les chantiers pour préserver les résidents des diverses nuisances.

La semaine dernière, nous avons eu l'occasion de nous rendre sur certains de ces chantiers et c'est avec une grande satisfaction que nous avons pu constater que la Direction des Travaux Publics avait su prendre toute la mesure du problème, en mettant en place des infrastructures visant à atténuer les nuisances.

Permettez-moi ce soir, Madame le Conseiller de Gouvernement-Ministre, de vous en remercier.

Monsieur le Conseiller de Gouvernement-Ministre pour les Finances, vous mettez un point d'honneur à présenter un budget en équilibre. Mais, vous en conviendrez, la dégradation de vie en Principauté est un sujet de grande ampleur sur lequel nous ne pouvons faire d'économies. Je suis convaincue que vous en avez pleinement conscience, ce qui me fait espérer que vous saurez accorder les budgets nécessaires afin de stopper cette dégradation progressive.

Il semble qu'enfin, aujourd'hui, Monsieur le Ministre d'Etat, nos deux Institutions, Gouvernement et Conseil National, soient unanimes s'agissant des préoccupations en termes de qualité de vie et d'amélioration du cadre de vie. J'espère maintenant

que cette concordance de positions saura se retrouver dans les actions menées par les différents Départements de votre Gouvernement.

J'aborde donc ce soir les débats budgétaires de manière apaisée, en espérant que les échanges que nous aurons lors des prochaines soirées sauront me conforter dans cet état d'esprit.

Je vous remercie.

M. le Président.- Je vous remercie, Madame DITLOT.

La parole est à présent à Madame Béatrice FRESKO-ROLFO.

Mme Béatrice FRESKO-ROLFO.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernement-Ministres, chers collègues.

Monsieur le Rapporteur, je tiens tout d'abord à vous remercier pour ce rapport exhaustif que je me refuse de paraphraser dans mon intervention de politique générale. Tout y est rédigé parfaitement. Je m'attacherai donc à évoquer ce qui n'y est pas. Il s'agit en effet de deux points qui me semblent importants, l'importance, je vous l'accorde étant une notion assez subjective.

Le premier concerne la mobilité intra-muros. Monsieur le Ministre, le cadre de vie a été abordé avec beaucoup de détails dans le rapport. Il s'agit d'un point important pour les élus et l'ensemble des résidents de la Principauté. Il concerne tout autant les mesures prises pour contrer les nuisances sonores, atténuer l'impact des chantiers sur notre vie que celui de l'amélioration de la mobilité.

J'en viens donc au sujet qui me contrarie et dont il n'est pas fait état dans le rapport, celui des 100 places de parking qui seront louées au promoteur privé dans les projets Testimonio 2 et 2bis, en plus de celles qui lui sont déjà réservées. Les parkings privés de ces deux opérations seront donc au nombre de 314, laissant le côté public à 214. Je suis consternée par cette décision gouvernementale.

En effet, les parkings de dissuasion et les parkings d'entrée de ville sont au cœur de toutes nos discussions concernant la mobilité au sein de notre pays, et le Gouvernement, par cet octroi à un promoteur privé, a pris une décision qui n'a pas de sens alors que nous recherchons activement des

emplacements pour les véhicules de nos pendulaires. Cette décision va, à mon sens, à l'encontre de l'intérêt général, même si vos services ont évoqué plusieurs pistes pour une construction d'un parking dans la commune limitrophe à l'est. Les pistes n'ayant jamais signifié projet définitif. Vos actions en faveur de l'amélioration de la mobilité et du cadre de vie se trouvent donc amputée de 100 places essentielles.

Le deuxième point concerne le coût réel des appartements domaniaux. Il est regrettable que ce coût soit ramené au seul coût de construction oblitérant les dépenses liées aux achats des terrains et des immeubles nécessaires à leur construction. Il s'agit ici, non pas de s'opposer à la création de logements pour nos compatriotes, mais bien de disposer de transparence légitime et nécessaire à la bonne compréhension des dépenses engagées par l'Etat, cela fera plaisir à M. GRINDA.

Je vous rassure, Monsieur le Ministre, j'ai aussi des remarques positives à faire.

Elles concernent tout d'abord la prise en charge de nos aînés et personnes vulnérables. Je ne puis que vous féliciter pour les démarches entreprises. Après le vote de la loi n° 1.410, en 2014, sur la protection, l'autonomie et la promotion des droits et des libertés des personnes handicapées, la décision de créer un foyer de vie dédié aux handicapés, au sein du projet Grand Ida, c'est à dire au cœur de Monaco, fait honneur à la principauté en affirmant son attachement à leur protection. Je sais qu'un autre projet est aussi à l'étude, c'est important pour nous tous.

Je saluerai aussi la détermination du Gouvernement quant à la construction d'un EHPAD qui est un pas positif pour nos aînés. En revanche, je m'interroge sur les délais liés à l'arbitrage du lieu qui sera sélectionné.

En effet, il pourrait être envisagé, le projet proposé par la liste Horizon Monaco, les délaissés du CHPG, celui présenté par Primo!, au quartier des Moulins, celui proposé par le Gouvernement, quartier du Larvotto. Espérons que les querelles d'ego, d'un côté comme de l'autre de cet hémicycle, ne fassent pas retarder une construction rendue plus que nécessaire par l'inévitable vieillissement de la population.

Monsieur le Ministre, je ne peux terminer mon intervention sans évoquer les droits des femmes, vous m'en voudriez. Je vais me permettre de citer Monsieur TRUDEAU, Premier Ministre du Canada, car j'ai assurément beaucoup aimé une de ses

interventions : « Etre féministe c'est, d'une part, reconnaître l'égalité hommes-femmes et, d'autre part, reconnaître qu'il y a encore beaucoup de travail à faire pour l'atteindre. Si on est d'accord avec ces deux constats, eh bien, on peut s'appeler féministe ! ».

Monsieur TRUDEAU a aussi évoqué le rôle essentiel qui doit être joué par les hommes en faveur de l'égalité hommes-femmes, sur le plan juridique, salarial et social et je tiens sincèrement à vous remercier pour l'ensemble des actions entreprises par le Gouvernement et la Déléguée Interministérielle pour la Promotion et la Protection des Droits des Femmes. A cela doit être ajouté le travail fait par plusieurs associations monégasques qui œuvrent aussi à la reconnaissance de ces droits et c'est ensemble que nous atteindrons l'objectif désiré.

Il me reste à demander à ce que l'index Pénicaut, mis en place en France, permettant de noter et de classer les entreprises selon des critères bien définis, c'est-à-dire l'écart entre les rémunérations, l'écart entre les augmentations annuelles, l'écart quant aux promotions, les augmentations intervenant après un congé de maternité et enfin l'analyse des gros salaires, puisse accompagner la charte signée par les entreprises monégasques, la « monégalité ».

Je vous remercie.

M. le Président.- Je vous remercie, Madame FRESKO-ROLFO, pour votre intervention.

Je continue le tour de parole. Vous êtes encore sept élus à attendre. Tout d'abord, le Président de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses, M. Christophe ROBINO.

M. Christophe ROBINO.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement-Ministres, chers collègues, mes chers compatriotes.

Comme le souligne le rapport de la Commission des Finances de Balthazar SEYDOUX, ainsi d'ailleurs que votre réponse et le Programme Gouvernemental d'Action dans ses Objectifs Stratégiques Prioritaires, il existe de nombreux domaines où Conseil National et Gouvernement partagent une analyse et souvent une vision commune. Ainsi, le Plan National pour le Logement, reconnaissant la justesse de vue des élus, prévoit la livraison d'ici à 2033 de 1 831 logements neufs, dont 745 d'ici la fin de la législature, soit

en 2023. Bien évidemment la réalisation de ces chantiers, au demeurant bien moins nombreux que les chantiers privés, ne peut s'envisager sans prendre la juste mesure de leur impact sur notre cadre de vie.

Les efforts développés par le Gouvernement et en particulier par le Département de l'Équipement de l'Environnement et de l'Urbanisme, suite à la publication de nouveaux arrêtés ministériels en décembre 2018, sont indéniables : c'est ainsi que nous prenons acte de l'accroissement progressif des contrôles, grâce notamment à la création, suite à l'insistance des élus, de postes supplémentaires de contrôleurs, mais également de la réorganisation de ce Département et de l'utilisation de solutions sur mesure adaptées à chaque chantier.

L'utilisation de bâches et écrans acoustiques, de tentes et de murs gonflables, la construction en *up & down* avec la réalisation des travaux de terrassement en taupe, sous la dalle béton définitive, l'utilisation d'engins de chantier moins bruyants ainsi qu'une meilleure appréciation et anticipation de l'impact sur la circulation devraient, en association avec les mesures prévues au Plan Mobilité, contribuer à mieux préserver la qualité de notre cadre de vie, c'est ce que nous demandions et nous l'apprécions.

A propos du Budget Primitif 2020, il s'inscrit une nouvelle fois en excédent pour 4,8 millions d'euros. Si je veux rester optimiste, je ne peux m'empêcher de souligner le rôle dans ce bon résultat des 100 millions d'euros de recettes consécutives au transfert des actions de la SBM du budget au Fonds de Réserve Constitutionnel et de la baisse des dépenses pour 45 millions d'euros en l'absence de provisionnement pour la construction du Nouveau CHPG.

J'appelle donc le Gouvernement à la plus grande circonspection concernant certaines dépenses et l'encourage à diversifier les sources de recettes en soutenant des initiatives comme le Monaco Boost, en explorant avec discernement les possibilités de l'économie numérique, en renforçant l'attractivité du secteur financier au travers de la modernisation des textes législatifs et réglementaires, en renforçant notre dynamisme commercial par la rénovation du Centre Commercial de Fontvieille ou encore en favorisant l'installation de nouveaux commerces, en luttant contre la rétention locative et en se portant acquéreur des locaux vacants afin d'améliorer l'offre commerciale.

J'en viens maintenant plus particulièrement aux préoccupations de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses.

Au sujet de la Fonction Publique et des

fonctionnaires, nous allons très prochainement nous rencontrer, pour évoquer les amendements apportés par les élus au projet de loi n° 895, portant statut des fonctionnaires de l'Etat. Nous partageons vos préoccupations, Monsieur le Ministre lorsque vous affirmez que la bonne voie est celle d'une modernisation raisonnée, mais permettez que les élus fassent preuve d'initiative en ce domaine. S'il n'est pas dans nos intentions, sur les questions du temps de travail et de la mobilité, de remettre en cause le bon fonctionnement de chaque service, notre volonté est en revanche celle de donner aux fonctionnaires des perspectives dans le déroulement de leurs carrières et de valoriser leurs parcours professionnels.

En ce qui concerne les retraites, si les ordonnances publiées permettent une meilleure gestion du canton créé au sein du Fonds de Réserve, et il s'agit, je vous l'accorde, d'une première étape importante, ce n'est qu'une première étape. Il faut dès à présent aller plus loin en créant la Caisse Autonome de Retraite des Fonctionnaires qui, sans revenir sur les modalités de calcul des retraites, pourrait d'ores et déjà servir les pensions, financées par le budget, tout en constituant en parallèle un Fonds qui permettra à terme, de parvenir à l'équilibre entre revenus du Fonds d'une part et liquidation des pensions d'autre part.

En ce qui concerne la prise en charge de nos aînés, je mesure tout l'effort financier consenti par le Gouvernement, en application notamment des nouvelles dispositions créées par la loi 1.465 et pour la revalorisation des prestations et allocations en nature et de la prestation d'autonomie au 1^{er} janvier 2020.

La construction de 3 nouvelles Résidences EHPAD, dont la première d'ici 2025, répond aux besoins identifiés par la dernière étude d'actuaire. Nous réitérons notre demande quant à la répartition de ces EHPAD dans différents quartiers, notamment dans le quartier de l'Annonciade afin de favoriser la mixité des générations et la proximité des familles.

Nous insistons également sur l'opportunité de créer des structures intermédiaires, permettant un accueil de jour de personnes dépendantes, en collaboration avec les médecins et personnels paramédicaux installés en ville, qui auraient pour objectif de soulager les familles et les aidants et de favoriser le maintien à domicile de ces personnes. Nous disposerons ainsi d'une filière gérontologique de ville polyvalente, complémentaire à la filière hospitalière, coordonnées par le Centre de Coordination Gérontologique et la Direction de l'Action et de l'Aide Sociales, permettant ainsi de

faire face à l'ensemble des situations.

Je serai donc, comme nous y invite le rapporteur de la Commission des Finances, attentif aux réponses du Gouvernement afin de me déterminer quand au vote de cette loi de Budget.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci beaucoup, Monsieur ROBINO.

La parole est à présent à Mme Corinne BERTANI.

Mme Corinne BERTANI.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame et Messieurs les Conseillers-Ministres, chers collègues, chers Monégasques.

Je suis heureuse de constater que dans le domaine du commerce, les deux grands dossiers qui étaient déterminants pour ce début de mandature, la restructuration du Larvotto et celle du Centre Commercial de Fontvieille, avancent dans le bon sens.

Pour le premier, les commerçants ont bénéficié du soutien total du Conseil National, pour que l'information, la communication et l'accompagnement soient à la hauteur de leur travail et de l'activité qui étaient la leur jusqu'à ce que les travaux démarrent. Nous veillerons à ce que cet accompagnement se poursuive jusqu'à leur reprise d'activité dans le cadre d'un quartier balnéaire du Larvotto à nouveau à la hauteur de la seule plage de la Principauté.

Pour ce qui concerne le Centre Commercial de Fontvieille, notre assemblée a pu interroger par deux fois l'opérateur retenu par le Gouvernement pour mener à bien le vaste projet de restructuration de ce qui deviendra un nouveau cœur de vie pour ce quartier si cher à de très nombreuses familles monégasques et résidents.

Le Gouvernement nous a entendus sur la nécessité de trouver un cinéma multiplexe dernière génération qui manque tant à Monaco, un hypermarché qui puisse bénéficier d'une surface au moins équivalente à celle actuelle, des enseignes de qualité complémentaire à celles existantes déjà à Monaco, et là encore, sur l'accompagnement des commerçants actuels. L'opérateur a en outre compris la nécessité d'augmenter de façon radicale le nombre de places de parking. Grâce à son approche moderne et technologique, l'opérateur a donné toutes les

garanties en ce sens au Conseil National pour porter le nombre de places de 580 actuellement à 970. La demande du Conseil National d'obtenir la restitution d'appartements domaniaux dans un immeuble sur site a également été prise en compte avec un bâtiment de 40 logements.

Pour un coût de réalisation qui va tourner autour de 200 millions d'euros, cette opération va engager des investissements importants de la part de l'Etat, qui se retrouveront régulièrement dans les lois de budget que nous serons amenés à examiner au Conseil National. Les travaux devraient débuter pour ce qui concerne les parkings dès 2021, et la livraison du nouveau centre commercial optimisé et restructuré interviendra en 2026, et non pas en 2027 comme nous avons pu le lire récemment dans la presse quotidienne.

Plage du Larvotto, Centre Commercial de Fontvieille, il s'agit de deux dossiers très importants pour notre stratégie d'urbanisme commercial, pour notre attractivité et pour l'avenir de nos commerçants monégasques, comme pour nos jeunes générations d'entrepreneurs et de futurs commerçants. Je reviendrai durant ces débats sur d'autres aspects qui touchent à la dimension commerciale de notre pays mais pour ce soir, j'en resterai là en invitant le Gouvernement à faire de ces chantiers d'envergure, là aussi, des chantiers modèles.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Madame BERTANI.

Vous me faites penser, et j'en profite, on aurait pu le dire plus tard dans les chapitres, mais je ne voudrais pas l'oublier ce soir ou demain, nous avons reçu un certain nombre de demandes de locataires des terrasses de Fontvieille, qui sont actuellement logés sur le Centre Commercial de Fontvieille. Ils souhaiteraient, Monsieur le Ministre, Monsieur le Conseiller pour les Finances, avoir une information un peu plus précise de ce qu'il va se passer pour eux. Il n'y a pas de travaux pendant deux ans, il n'y a pas d'urgence, on peut les rassurer, Monsieur le Conseiller pour les Finances, et le Gouvernement peut par ailleurs expliquer tout cela.

Nous avons entendu que les travaux allaient être tellement bruyants dans le centre commercial, dont la structure est ancienne et qui va vibrer en permanence à cet endroit-là, que cela rendrait les conditions de vie infernales si, effectivement, on maintenait des locataires à cet endroit-là. Mais ceci peut se discuter avec le Gouvernement.

Je crois qu'il est important, dans les prochaines semaines ou les prochains mois, Monsieur le Ministre, Monsieur le Conseiller, que vous puissiez les rencontrer. Le dialogue, l'information sont toujours préférables et il y a, comme pour tous les Monégasques qui sont concernés par une éventuelle relocalisation, une très grande attention qui sera apportée par le Gouvernement à la relocalisation, qui correspondra aux besoins et aux choix de ces familles. Je tiens à le dire car, suite à l'article de Monaco-Matin et à la communication récente du Gouvernement pour préparer ce budget, on a reçu un certain nombre de demandes et d'inquiétudes de la part des locataires des terrasses de Fontvieille. Est-ce que vous pouvez accepter, Monsieur le Conseiller, Monsieur le Ministre, de pouvoir les rencontrer à la rentrée, pour leur expliquer exactement les enjeux, les délais, le planning et comment les choses vont se passer ? Merci beaucoup de l'accepter.

Nous reprenons le tour de parole, pour donner la parole à notre collègue, le Président de la Commission de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports, Marc MOUROU.

M. Marc MOUROU.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernement-Ministres, chers collègues et chers compatriotes.

La présentation de ce Budget Primitif 2020 constitue une étape importante dans la vision de développement et de consensus démocratique, ce qui représente un moment fort de la vie de notre pays.

Mon intervention portera essentiellement sur trois points.

Tout d'abord concernant le sport, des critères compris et connus de tous concernant les subventions publiques apportées aux associations sportives de la Principauté. En effet, après un long travail au sein de la Commission Nationale des Sports, les représentants du Conseil National attendent la confirmation d'une règle commune afin de renforcer l'équité et l'objectivité des aides supplémentaires demandées par les clubs sportifs. L'enveloppe budgétaire concernant ces subventions mérite également d'être augmentée de manière significative afin de permettre à plus de 70 associations de mener à bien leur mission, notamment envers les catégories jeunes.

Concernant la restructuration des enceintes sportives, telle que le stade Louis II ou le stade des Moneghetti, le meilleur potentiel de chaque projet

doit être tiré et il est vital d'optimiser les équipements avec une plus grande ampleur et accessibilité pour les pratiquants. De nouvelles alternatives sur les sites à proximité sont elles aussi à envisager afin de pouvoir répondre aux besoins actuels des associations.

En second lieu, en ce qui concerne l'éducation, l'aide à l'orientation auprès de nos élèves doit être poursuivie et son format diversifié. La mise en place de coachings personnalisés et d'accompagnement individuel en adéquation avec la personnalité et les motivations profondes des jeunes, doivent être particulièrement encadrés et ce à l'approche de la réforme du nouveau baccalauréat. Cet accompagnement doit permettre de cerner les desiderata des jeunes et leurs aptitudes personnelles, de prendre en compte leurs contraintes spécifiques, afin de lister les métiers à potentiel dans les prochaines années. Ce processus nécessite une excellente connaissance des milliers de filières qui existent et évoluent régulièrement. Transition numérique, digitale, intelligence artificielle et autres constituent les principaux moteurs de ces transformations attendues sur le marché de l'emploi. Ces acquis devront permettre une parfaite connaissance de ces derniers et la mise en place d'une veille informationnelle. Dans ce contexte d'évolution rapide des métiers et des compétences attendues, le choix d'une orientation sur mesure apparaît donc comme crucial.

Enfin, concernant les loisirs, l'accès pour nos jeunes à des structures de type « city stade », leur permettant de se distraire et de pratiquer une activité sportive gratuite et librement en plein air, serait également un réel plus. En effet, la facilité d'accès, la possibilité de faire du sport à l'improviste, sans rendez-vous ni réservation, et sans avoir besoin d'appartenir à un club, permettra de proposer une offre loisir supplémentaire et de favoriser une meilleure cohésion sociale.

Nos autres priorités demeurent les mêmes, en matière de construction de logements pour les Monégasques et les enfants du pays, de qualité de vie, ou bien encore de développement du numérique, pour ne citer qu'elles.

Cette année 2020 sera déterminante pour continuer la dynamique d'actions opérationnelles déjà en cours et finaliser ces projets indispensables lors de la mandature 2018-2023.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci beaucoup, Monsieur MOUROU.

Dans le tour de parole, j'ai noté ensuite Mme Marie-Noëlle GIBELLI. C'est à vous.

Mme Marie-Noëlle GIBELLI. - Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers-Ministres, chers collègues, chers amis, chers téléspectateurs.

Je tiens, tout d'abord, à remercier mon collègue Balthazar SEYDOUX pour son rapport pertinent et exhaustif.

En ce qui me concerne, je commencerai par un sujet qui m'est cher, celui de la personne âgée. Comme vous le savez, le vieillissement de la population et, par conséquent, l'augmentation du niveau de la dépendance, sont un véritable enjeu sociétal et de santé et je suis heureuse des efforts financés, constants, apportés à cet enjeu. Car, il est de notre responsabilité d'y répondre, tout en tenant compte également, des attentes de l'entourage familial, souvent appelé « aidant ».

Ainsi, selon moi, se profilent trois grandes orientations :

- la première, structurelle, liée à la reconstruction des Résidences du Cap Fleuri II et I, pour respectivement 66 lits au premier semestre 2021, 142 lits pour 2024, et à la construction d'un nouvel EPHAD, permettant à horizon 2025 d'avoir 120 lits de plus,
- la deuxième concerne le maintien à domicile,
- la troisième, enfin, cible « l'aide » aux aidants.

Pour la première, j'aimerais saluer la volonté partagée du Gouvernement et du Conseil National de tout mettre en œuvre pour accueillir les personnes âgées dans des structures adaptées à leurs besoins et d'en accorder les crédits nécessaires.

Monsieur le Ministre, comme vous l'avez précisé dans vos réponses aux questions de la Commission des Finances et de l'Économie Nationale, il est nécessaire d'avoir une organisation des soins structurée favorisant les bonnes pratiques professionnelles et préservant la qualité de la prise en charge. Pour cela, Monsieur le Conseiller de Gouvernement-Ministre des Affaires Sociales et de la Santé, il est judicieux de tenir compte de la complexité des prises en charge de nos résidents liée à l'évolution de leurs besoins au fil des années.

Pour la deuxième orientation, il s'agit de favoriser le maintien à domicile. L'évolution numérique à

Monaco en est un atout majeur. Le programme du Gouvernement sur la e-santé prévoit un ensemble de mesures qui découlent de la mise en place d'un portail comprenant une plateforme centralisée permettant de prendre des rendez-vous en ligne, mais aussi une messagerie sécurisée, une plate-forme d'imagerie médicale, le dossier patient informatisé ou encore des modules destinés aux dispositifs médicaux connectés. Tout cela permettra, bien évidemment de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées, de consolider les liens et, de simplifier leur parcours. Mais, encore faut-il que les personnes concernées aient accès à Internet et, aujourd'hui, ce n'est pas le cas pour toutes. C'est pourquoi, à l'aube de cette révolution numérique du système de santé, qui est très positive, il me semble toutefois essentiel d'associer à ce développement digital un véritable accompagnement des personnes âgées, mais aussi une formation des usagers et des professionnels et d'en donner les moyens. J'espère que toutes les mesures seront mises en œuvre en ce sens.

Pour la troisième orientation, concernant l'aide aux « aidants », il conviendra de mener une réflexion sur comment leur accorder des moments dits de « répit ».

Enfin, le dernier point relatif à la santé, que je souhaiterais soulever, concerne le projet de centre d'accueil de jour pour enfants et adolescents, qui sera situé à proximité immédiate de la Principauté, et destiné à accueillir une quinzaine de jeunes de Monaco ayant des troubles du comportement. Cette structure permettra de compléter la prise en charge qui est déjà proposée par le Centre Plati. Nous ne pouvons donc que nous réjouir de l'avancée de ce projet, que vous nous avez récemment présenté, Monsieur le Conseiller de Gouvernement-Ministre, et qui devrait être livré en janvier 2022.

Nous le voyons, dans le domaine social et de la santé, de nombreuses avancées sont en cours. J'aborde donc ces débats, pleinement satisfaite des annonces qui ont récemment été faites. Et j'espère que les échanges que nous aurons ces prochains jours viendront conforter ma satisfaction sur ces sujets.

Avant d'entamer les débats sur ce Budget Primitif 2020, j'aimerais ce soir réitérer la remarque que j'avais faite lors de nos échanges à l'occasion du Budget Rectificatif 2019, concernant les prochains travaux du Bel Air. Vous m'aviez indiqué que ce sujet serait étudié lors du Budget Primitif, c'est la raison pour laquelle j'y reviens ce soir. Nous le savons, ce futur chantier affectera indéniablement le

CHPG, en raison de sa proximité immédiate avec le chantier du nouveau CHPG. Je rappelle donc que le Conseil National sera très attentif aux mesures qui seront prises pour limiter les nuisances et préserver le cadre de vie des patients hospitalisés, mais aussi des habitants des immeubles des Caroubiers et des Tamaris.

Avant de conclure, j'aimerais juste faire une remarque sur un sujet qui me tient à cœur, mais sur lequel je ne m'étendrai pas, car nous aurons très certainement l'occasion d'y revenir lors des débats. Il s'agit du développement durable. A l'aube du vote du Budget Primitif, nous devons être conscients que le développement durable est un enjeu principal pour notre planète, et qui touche aussi bien à l'écologie qu'à la santé. Nous le savons tous, notre Principauté, guidée par notre Prince Souverain, est très engagée dans ce domaine. Nous devons donc, aujourd'hui, nous donner les moyens d'être à la hauteur de nos engagements, de la qualité de vie qui est due à l'ensemble des résidents, et de l'exemplarité qui qualifie notre Principauté dans de nombreux autres domaines.

Je vous remercie

M. le Président.- Merci beaucoup, Madame GIBELLI.

Nous arrivons, dans le tour de parole sur cette discussion générale, à M. Thomas BREZZO, le Président de la Commission de Législation.

M. Thomas BREZZO.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement-Ministres, Mesdames Messieurs, chers collègues.

Depuis bientôt deux ans, nous assistons dans cette enceinte à des échanges qui finissent le plus souvent par se détendre pour en aboutir à un consensus qui va dans le sens que souhaite notre Constitution, c'est à dire l'accord des volontés. Nous pouvons bien évidemment nous en enorgueillir.

En revanche, ce que j'ai encore du mal à comprendre, c'est le long chemin qu'il nous faut emprunter pour y parvenir. C'est cette tension préalable qui est de mise sur la plupart des sujets et notamment lorsqu'il s'agit d'une demande qui émane du Conseil National. Rassurez-vous, je ne fais pas de paranoïa et je pense que c'est un sentiment largement partagé par mes collègues, qu'ils soient nouvellement élus, ou qu'ils aient déjà siégé dans cet

hémicycle.

Dans ma vie professionnelle – comme dans mes relations avec mon entourage – si je sais que je vais devoir parvenir à un accord, je n'engage pas de bras de fer, je ne monte pas le ton, je ne cherche pas non plus à gagner du temps. Non ! Soit je me mets autour d'une table, soit j'entame une discussion qui va immédiatement rapprocher nos points de vue, en vue d'un accord, un consensus, une position commune qui sera bénéfique à chacun et utile pour tous. Alors vous me direz, avec le temps, vous voyez, on y parvient. Oui, certes, mais que de temps perdu ! Que de temps perdu pour la prise en compte concrète des problèmes de dégradation de la qualité de vie des Monégasques et des résidents, avec les conséquences que l'on présume sur notre attractivité réelle. Que de temps perdu pour finaliser un fonds dédié à la retraite des fonctionnaires ! Que de temps perdu pour communiquer valablement sur la 5G pour un chantier toujours en cours d'ailleurs ! Que de temps perdu pour nos associations des domaines sportifs et culturels, et j'en passe !

Si à la fin nous sommes des partenaires, Monsieur le Ministre, Mesdames Messieurs les Conseillers de Gouvernement-Ministres, il me semble encore de manière trop récurrente que nous ne le sommes pas tous les jours. Or, c'est tous les jours que doivent se régler les problèmes que peuvent rencontrer nos compatriotes. C'est tous les jours qu'il faut mettre à profit nos atouts pour anticiper ce que sera le Monaco que nous laisserons à nos enfants et à nos petits-enfants.

Dans cette période où les grands dossiers semblent tous sur la bonne voie, profitons de ces débats et des mois qui viennent pour enfin libérer notre Assemblée de ce sentiment de devoir être en compétition, en adversité préalable, avant d'avancer dans la même direction.

Et souvenons-nous que le temps que nous perdons n'est pas toujours rattrapable, et que celles et ceux qui subissent les conséquences de ce temps parfois bureaucratique, ce sont nos compatriotes, au quotidien, ancrés dans la vraie vie.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur BREZZO.

Il y a encore quatre Conseillers Nationaux qui souhaitent intervenir dans cette discussion générale. Dans l'ordre, je vais tout d'abord donner la parole au Président de la Commission du Logement, M. Franck LOBONO.

M. Franck LOBONO.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement-Ministres, chers collègues, chers compatriotes.

Je voudrais commencer mon intervention de ce soir par une digression et vous dire qu'après avoir passé le weekend à Marseille, je ne peux que nous rappeler à tous que nous avons une chance infinie de vivre dans ce pays. Pour autant, aimer notre Principauté et reconnaître toutes ses qualités ne nous empêche pas, ensemble, de continuer à rechercher et entretenir l'excellence qui fait et fera sa différence.

En matière de logement, j'aborde ce Budget Primitif dans un climat beaucoup plus serein que l'an passé. Les inscriptions budgétaires tiennent compte du Plan National du Logement annoncé en début d'année.

Un effort sans précédent est engagé pour répondre au très important besoin en logements des Monégasques. Le Gouvernement et le Conseil National travaillent désormais en accord sur ce dossier qui nous a souvent opposés, notamment en matière de chiffres ou de délais de livraison. Désormais, les projets sont lancés : Testimonio II et II bis, Grand Ida et Palais Honoria ne sont plus des hypothèses, mais bel et bien les futures adresses de centaines de Monégasques. La plupart de ces premières réalisations du Plan National Logement seront livrées en 2022. D'ici là, peu de livraisons seront proposées et c'est pour compenser cette période provisoire de pénurie, que nous avons demandé au Gouvernement de renforcer le taux de prise en charge de l'ANL en le passant de 60 à 80%. L'objectif de cet effort est de permettre à tous les Monégasques en attente d'un logement domaniale, de pouvoir provisoirement louer un appartement dans le privé. Sans cette augmentation, bon nombre de nos compatriotes, en particulier les jeunes avec un premier salaire, ne parviennent pas à louer un appartement dans le privé car l'Aide Nationale au Logement actuelle n'est plus suffisante. L'ANL n'est évidemment pas une fin en soi, mais c'est une mesure provisoire qui doit être adaptée aux réalités du marché, en particulier en période de pénurie domaniale.

Les Monégasques nous ont fait confiance en 2018 pour défendre le logement. Nous ne pouvions pas les décevoir et ce nouveau budget est en phase avec nos promesses. C'est un budget ambitieux et réaliste. Ambitieux car les moyens sont mis pour lancer les constructions, réaliste car il demeure équilibré, tout

en accordant les priorités nécessaires au logement.

En tant qu'élu, en tant que Président de la Commission du Logement, je dois aussi vous faire part de ma fierté d'avoir su trouver, avec le Gouvernement, la bonne manière de travailler, de se parler et de se dire les choses, pour toujours trouver la bonne solution, sans jamais d'excès, mais avec une détermination et une conviction toujours affirmées. Le Plan Logement en est la meilleure illustration, l'évolution de l'ANL, la révision de la loi sur le CHC que nous sommes en train d'étudier et l'optimisation des plans des appartements domaniaux sont autant de démonstrations que notre Assemblée a tout son rôle à jouer à côté d'un Gouvernement qui sait désormais inscrire son action dans la concertation et l'écoute.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur Lobono.

Dans le tour de parole, nous arrivons à présent à notre Doyen, M. Daniel BOERI.

M. Daniel BOERI.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement-Ministres, chers collègues, chers compatriotes.

Le Budget Primitif est l'occasion de passer en revue les missions de l'Etat et les ressources qui y sont affectées. Les rapporteurs et les réponses l'ont parfaitement souligné. Je rassure notre Haute Assemblée, ce soir je ferai court, eh oui croyez-moi. Je n'aborderai qu'un seul point. L'économie mondiale et notre Fonds de Réserve.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Equipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Ça fait deux.

(Rires).

Eh oui. Alors en plus, on me perturbe !

La croissance mondiale ralentit. De plus, cette tendance générale, qui devient structurelle, ne nous met pas à l'abri de crises conjoncturelles, comme les guerres commerciales actuelles. Face à cette situation, chaque pays, à sa manière, s'adapte. Le Japon, par exemple, injecte 120 milliards d'euros et l'Europe attend une décision, incertaine, de l'Allemagne, dans

le même sens.

Toutefois, un nouveau paramètre vient compliquer la situation : l'arrivée des taux d'intérêt négatifs, alors qu'en 1980, les taux étaient à + 17 %. Cette nouvelle tendance prolonge la période récente de baisse des taux. Il s'agit d'une situation inconnue où, quasiment, seuls des modèles théoriques éclairent la route. Le secteur de la finance, au sens large, se trouve à la croisée des chemins, banque, assurance, épargne, fonds de pensions sont concernés.

J'en viens aux conséquences de cette situation sur notre Fonds Souverain, lequel a 4 missions. Permettre des investissements nécessaires au pays comme on le fait aujourd'hui avec le plan logement. Conserver des marges de manœuvre pour les générations futures. Assurer la pérennité de la retraite de la Fonction Publique. Anticiper les besoins de dépendance.

Les résultats du Fonds de Réserve Constitutionnel se sont largement améliorés ces dernières années, à la lumière de deux indicateurs. Le pouvoir d'achat, mesuré en surfaces de mètres carrés achetables à Monaco et le nombre d'années de couverture des dépenses ordinaires de l'Etat.

Toutefois, il ne s'agit pas d'un long fleuve tranquille. En 2018, le Fonds de Réserve s'élevait à 5,172 milliards d'euros. En retirant les dépenses, « à payer », de l'Etat, il reste de l'ordre de 4,95 milliards d'euros, ce qui n'est pas rien ! Toutefois, ce montant inclut, si j'ose dire, les bijoux de famille, c'est-à-dire l'immobilier qui loge les Monégasques et donc intouchable. Reste alors 3,17 milliards d'euros. Mais prudence, oui !

D'abord, la baisse des taux d'intérêt a entraîné, l'an dernier, une baisse des revenus de 99 millions d'euros. Il est à craindre que la poursuite de la baisse des taux ne produise les mêmes effets ; indépendamment du talent de nos financiers. De plus, ces réserves doivent être imputées pour 2019 de 100 millions d'euros relatifs à la vente par l'Etat des actions de la SBM et de même, 100 millions d'euros supplémentaires en 2020, ce qui a pour effet de laisser apparaître un excédent budgétaire. Entre baisse des taux d'intérêt, transferts d'un compte à l'autre et reste à payer, c'est d'un enjeu de l'ordre de 400 millions d'euros. À titre de comparaison, la crise financière mondiale de 2008 avait coûté 200 millions. Encore n'ai-je pas intégré dans ce calcul, ce qui diminue encore les marges de manœuvre du fonds, le nécessaire cantonnement de la retraite des fonctionnaires de 250 à 460 millions d'euros et le besoin d'une anticipation de la dépendance.

Alors, ce soir, c'est un bas de laine, mais dans ce contexte, la prudence et le pragmatisme doivent être la partition du Fonds de Réserve. Pour mettre une note de bonne humeur à cette tendance, on a quand même un excédent budgétaire de deux ans, même s'il est un peu masqué.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Doyen.

La parole est à présent à notre collègue Jacques RIT.

M. Jacques Rit.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre d'Etat, je voudrais tout d'abord vous remercier de nous avoir transmis, une fois encore, votre réponse au Rapport de la Commission des Finances très en amont de cette ouverture des séances budgétaires. Cela n'était jamais le cas avant vous.

Un Budget Primitif atteignant le milliard d'euros, c'était tout juste hier. Aujourd'hui, c'est un budget d'un milliard et demi, légèrement excédentaire, que nous propose le Gouvernement. Rapporté à la taille de notre pays, ce montant se passe de commentaires. La prospérité est, ainsi, à nouveau au rendez-vous.

Le Plan National pour le Logement des Monégasques est lancé, et, si le calendrier qui a été annoncé est respecté, le mot « pénurie », lorsqu'on évoque l'habitat domanial, pourrait bien tomber en désuétude d'ici quelques années. Pour le respect de ce calendrier, le Gouvernement dispose des outils nécessaires, même si certains d'entre eux mériteraient d'être réaffutés. Cela sera bientôt chose faite avec la restructuration et l'augmentation des effectifs de la Direction des Travaux Publics, la refonte des contrats de maîtrise d'œuvre et l'évolution des règles de passation des marchés publics. Une évolution qui n'est pas un modèle d'audace, et sera d'ailleurs bientôt l'objet de débats lors de l'étude du projet de loi de même nom.

Pour voir créer une Caisse Autonome de Retraite des Fonctionnaires, le Conseil National devra attendre encore quelques législatures. Les explications du Gouvernement sur son choix d'un cantonnement, juridiquement sécurisé, au sein de Fonds de Réserve Constitutionnel peuvent s'entendre. Mais, de la part de l'exécutif, un calendrier, même exprimé en dizaines d'années, pour aboutir à la création d'une authentique Caisse de Retraite, serait tout de même le bienvenu !

Si j'en crois les déclarations désormais

convergentes de nos deux institutions, nuisances sonores et problèmes de mobilité vont passer un mauvais quart d'heure. Et c'est bien ainsi, car le seuil d'exaspération des habitants est trop souvent atteint à l'heure actuelle. Et je ne peux que saluer le projet d'introduction d'une l'obligation d'étude d'impact pour les chantiers, préalablement à la délivrance des permis de construire.

Mais je réalise subitement que, si nous nous livrons, à la tribune comme dans l'hémicycle, à une analyse critique de tous les moyens mis en œuvre pour conforter l'indéniable *success story* de notre Principauté, nous omettons très généralement de réfléchir ensemble à la manière d'affronter les obstacles, à moyen ou long terme, qui pourraient venir entraver la réalisation de son futur.

En préambule, je vous assure que les prévisions malthusiennes apocalyptiques qui servent de support aux théories de la décroissance sont très éloignées de ce que j'évoquerai maintenant. Mon souhait est seulement que soit initiée une réflexion sur le thème de modèles de décroissance qui pourraient, si son environnement international devait être atteint par une crise profonde et durable, permettre à l'économie monégasque de mieux supporter ce contexte défavorable. Cela, en pilotant l'implicite ralentissement qu'elle ne manquerait pas de subir, conformément à un ou des scénarios préétablis. Une telle anticipation éviterait les risques inhérents aux décisions prises dans l'urgence, et dans un contexte dont nous n'avons, heureusement d'ailleurs, pas l'expérience. Ayons toujours à l'esprit que la Principauté, entité à nulle autre pareille, ne pourrait, là comme dans beaucoup d'autres domaines, se référer à aucun exemple similaire tiré de l'histoire contemporaine des autres Etats.

Mais l'hypothèse, que nous souhaitons tous pour notre pays, de la persistance d'une croissance pratiquement continue, comme celle que nous connaissons depuis des années, n'est pas exempte, à terme, d'un autre type d'incertitudes. Le manque de mètres carrés disponibles pour accompagner cette croissance économique, et la croissance démographique qui va de pair avec elle, est un problème auquel nous allons devoir apporter des solutions.

La solution qui consisterait à baisser les bras, et à voir dans cette limite qui se dessine à l'horizon un fait gravé depuis toujours dans le destin de notre pays ne me satisfait pas, et je présume que nous sommes nombreux à partager cette position. Nous habitons en effet un pays que l'on peut vouloir

quitter pour découvrir le monde, mais il me paraîtrait inacceptable que de futurs compatriotes soient contraints de s'en éloigner à jamais. Ce qui n'exclut pas de travailler sur la structuration et le soutien par Monaco de sa diaspora naturelle, qui, selon toute vraisemblance, va croître et se développer dans les 50 prochaines années.

Celle qui consiste à gagner du terrain sur la mer s'est avérée, avec au premier chef l'exemple du quartier de Fontvieille, particulièrement fructueuse. Mais, avec le chantier en cours dans l'Anse du Portier, il semble que nous touchions aux limites de la technique du remblai en raison de la forte déclivité des fonds de la mer territoriale. Il nous reste à placer tous nos espoirs dans une évolution positive et rapide des techniques permettant de réaliser des structures flottantes de grande surface, propres à accueillir le bâti dont Monaco a terriblement besoin pour être en mesure de concrétiser son futur lointain. Heureusement, les choses semblent bouger rapidement dans ce secteur de la technologie. Ainsi, le 3 avril dernier, à New York, des projets de villes flottantes durables ont été présentés lors d'une réunion organisée par ONU-Habitat, le programme des Nations Unies pour les établissements humains, lancé en 1978 dans le but de faire avancer les communautés humaines vers un idéal environnemental et social. Si Monaco n'est pas déjà associé à ce programme, ne pensez-vous pas, Monsieur le Ministre, qu'il faudrait dès maintenant s'y associer, et créer dans le même temps en Principauté un observatoire chargé de suivre tout ce qui émerge sur la planète dans le domaine de la technologie des villes offshore. Pour avancer sur ce sujet, il nous reste probablement suffisamment de temps. Mais je n'imagine pas une seconde que nous en ayons encore beaucoup.

Merci.

M. le Président.- Je vous félicite, car en parlant de « temps qu'il nous restait », vous aviez 1 seconde, mais vous avez terminé dans les délais ! Merci, Monsieur RIT pour cette utilisation parfaite de votre temps de parole, mais aussi pour des suggestions intéressantes, dont on reparlera avec le Gouvernement.

Il me reste, dans mon tour de parole, quatre élus qui attendent de s'exprimer. Dans l'ordre où vous m'avez demandé la parole, il y a M. Guillaume ROSE, M. Pierre VAN KLAVEREN et M. Pierre BARDY, ainsi que Mme Nathalie AMORATTI-BLANC. Nous écoutons tout d'abord le Président de la Commission Environnement et Qualité de Vie, M. Guillaume ROSE.

M. Guillaume ROSE.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement-Ministres, chers collègues, chers amis et compatriotes.

Ce n'est bien sûr pas le Président de la Commission Environnement et Qualité de Vie que je suis qui va vous dire le contraire, les questions de cadre de vie, pour adopter votre sémantique, qui, vous en avez convenu, Monsieur le Ministre, ne change rien aux questions de fond, ces questions aussi nombreuses que délicates vont être au centre de cette année 2020. Plus que probablement des années suivantes aussi, d'ailleurs.

Que ce soit en termes de mobilité, de tri, de traitement des déchets, de réglementation du bruit en Principauté, mais aussi de réglementation et phasage des chantiers publics et privés ou des nuisances générées par les travaux de voirie, nous attendrons tout au long de ces débats que le Gouvernement fasse preuve tout d'abord d'écoute, puis de volontarisme dans l'action. D'écoute, oui. Car à ça l'air simple, dit comme ça, mais l'écoute, je le rappelle, ce n'est pas que s'asseoir pour nous écouter en regardant sa montre jusqu'au bout des horaires indécentes auxquels nous contraignent nos rapports institutionnels, c'est d'abord écouter les problèmes que nous soulevons sans les minimiser, puis écouter les possibles solutions sans les rejeter a priori, c'est enfin, pour les membres du Gouvernement, savoir parfois sortir du cadre rigide du préconçu. Les Conseillers Nationaux ne prétendent bien sûr pas être plus intelligents que les spécialistes qui travaillent sur ces questions, ni bien sûr que les Conseillers-Ministres, mais eux, les Conseillers Nationaux, sont justement à l'écoute, c'est même la base de notre mandat. À la fois à l'écoute de l'ensemble de la population, qui nous fait part de son expérience, et à l'écoute tout aussi attentive des difficultés et défis que le Gouvernement rencontre. Les légères améliorations de circulation ou de nuisances sonores de ces tous derniers mois sont d'ailleurs bien souvent le fruit des réflexions conjuguées de nos deux institutions, certes parfois au prix de certaines confrontations. Mais lorsque le Gouvernement écoute et se montre humble et ouvert, comme il le sied à tout pouvoir qui se veut efficace, les dossiers avancent.

C'est dans le même esprit, en toute curiosité et modestie, pour être sûr de bien écouter et comprendre, que le Conseil National a décidé de lancer une enquête en cette fin d'année. Les résultats publiés la semaine dernière, filtrés et analysés par

la fort impartiale et expérimentée société BVA sont d'une clarté cristalline : la population fait des questions de détérioration de son cadre de vie son premier sujet de préoccupations. A quel moment le Conseil National aurait-il le choix de ne pas en faire autant ?

Alors, je vous appelle, Monsieur le Ministre et Madame et Messieurs les Conseillers-Ministres, à laisser de côté tout ego pour prendre avec nous ce problème à bras-le-corps. Avec nous, pas parallèlement à nous. Car dans ce combat, nul ne sera superflu, et sans être catastrophiste, le Conseil National tire la sonnette d'alarme depuis assez longtemps pour attendre de vrais résultats.

Avec votre rassurant discours introductif, Monsieur le Ministre, nous constatons que le Gouvernement commence à apporter de vraies réponses à de vraies questions. Il lui reste à montrer toute l'année une politique réellement volontariste sur tous les sujets liés à l'environnement. Volontariste, oui. Des exemples concrets ? Réglementer les vélos électriques sans jamais compromettre leur succès initial, le prolonger au contraire, équiper les chantiers d'outils réellement plus silencieux, les phaser, s'imposer des règles de bon sens en termes de circulation et de chantiers de voirie, faire de la gestion de nos déchets un exemple d'innovation minimisant autant que possible la pollution, donner aux agents de terrain, nouvelle brigade de la circulation ou nouveaux inspecteurs des travaux publics, les possibilités de prendre toutes mesures de coercition, c'est aussi faire de la Smart City un vrai outil au service des citoyens, un outil de mesure des nuisances et de vraie amélioration de notre qualité de vie.

Enfin, dans le secteur de la transition énergétique, pourquoi ne pas montrer l'engagement du Gouvernement en en faisant une Délégation Interministérielle, lui donnant ainsi un plus grand champ d'actions ? La cause est pourtant tout aussi importante que la question de la digitalisation et celle du Droit des femmes. Cette transformation serait la preuve finale qu'après des années de statu quo le Gouvernement aurait enfin pris la mesure quasi-complète des grands défis qui ne sont déjà plus ceux de demain, mais bien ceux d'aujourd'hui.

Dans cette politique volontariste, le Gouvernement sait qu'il pourra compter sur un Conseil National fort et à l'écoute de la population qui n'en saura pas moins reconnaître le travail accompli par les fonctionnaires, hommes et femmes de bonne volonté, pour bâtir dès 2020 un Monaco aussi prospère et dynamique qu'à nouveau vivable pour ses habitants.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur ROSE.

La parole est à présent à notre collègue Pierre VAN KLAVEREN.

M. Pierre VAN KLAVEREN.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement Ministres, chers collègues, chers compatriotes.

Trois mots : résidence, banque et entreprise, voilà ce dont je souhaiterais vous parler aujourd'hui. Trois mots donc, fondamentaux pour notre économie.

Résidence tout d'abord. Environ 38 300 résidents en 2018, aux alentours de 9 000 Monégasques, soit à peine plus de 23 % de la population totale et 139 nationalités. Avec ces quelques chiffres, je pense avoir, si besoin était, souligné à quel point nos résidents sont vitaux pour notre économie.

Banque. Sans même parler de son apport considérable au PIB monégasque. Qui, dans sa vie quotidienne, n'est pas en contact avec une banque ?

Entreprise. Les plus de 5 600 agents économiques aujourd'hui en activité contribuent quotidiennement au rayonnement économique de la Principauté, que cela soit au niveau national, régional ou international.

Chacun de ces trois éléments est donc prépondérant dans l'économie monégasque mais ce qui en fait réellement des éléments incontournables sont les synergies que ces trois éléments ont pu développer. Mais qu'en est-il de ces dites synergies aujourd'hui ?

Résidence et banque, 500 000 € soit le montant de l'attestation bancaire. Ce point a déjà fait l'objet de débats en séances privées et publiques, sur le montant ou son application notamment. Et je dois vous avouer que mon opinion a quelque peu changé à ce sujet. Si le potentiel résident ne justifie d'aucune activité à Monaco alors pourquoi ne pas lui demander les fameux 500 000 €, après tout. Mais attention à ce que cet usage ne soit pas abusif, il s'agit bien d'une première demande, pas applicable donc à des renouvellements et encore moins aux enfants du pays. Je regrette toutefois qu'aucune marge de manœuvre ne soit laissée aux banques quant au montant. Par exemple, une personne propriétaire de son appartement à Monaco a-t-elle besoin de justifier de 500 000 € en banque ? Lorsque l'on connaît les prix de l'immobilier en Principauté, on

pourrait en douter. Ne serait-il possible d'envisager une certaine flexibilité ?

Résidence et entreprise, et c'est là que les choses se gâtent. En effet, depuis près de 18 mois la création d'une activité en Principauté n'est plus considérée comme justificatif de ressources suffisantes pour une installation privée en Principauté. Ce qui limite donc l'obtention de la résidence à la fourniture de l'attestation bancaire, 500 000 €, comme vu plus haut, ou à un emploi salarié, très compliqué à obtenir si vous n'êtes pas résident. On tourne en rond. Autant je serais enclin à me laisser convaincre que l'attestation bancaire pourrait représenter une plus-value pour Monaco plus qu'un risque de perte de résidents, à condition, encore une fois, que son application ne soit pas abusive. Autant, malgré tous mes efforts, je ne comprends, ni partage la décision du Gouvernement de ne plus considérer la création d'entreprise comme justificative de ressources suffisantes pour l'obtention de la résidence à Monaco. Alors je sais bien, Monsieur CELLARIO, que l'ordonnance relative à l'obtention de la résidence ne mentionne pas la création d'activité comme justificatif de ressources suffisantes pour une première démarche. Mais nous l'avons mis en place auparavant. Pourquoi ne plus le prendre en considération ?

Une suggestion, pour aller au-delà du d'accord/pas d'accord, si vous le permettez. Lorsqu'un individu, couple ou famille souhaite s'installer à Monaco, les frais engagés sont conséquents. La dépense liée à la location d'un appartement excède facilement les 7 mois de loyer (3 mois de caution, 3 mois d'avance de loyer + charges, commission d'agence), le risque de défaut de paiement du loyer est donc extrêmement réduit. Dans ce cadre, pourquoi ne pas considérer la création d'une activité indépendante comme justificative de ressources suffisantes pour une première demande, sachant que la carte de résident n'est délivrée que pour une année, pendant les 3 premières années de résidence. ? Le renouvellement de la résidence pourrait, par contre, répondre à l'obligation de fourniture d'un bilan comptable, quelle que soit la forme juridique validée par un comptable de la Principauté. Le futur résident aurait ainsi plus de flexibilité pour justifier de ressources suffisantes et en même temps, le Gouvernement aurait un droit de regard. Dans un souci de transparence, le résultat net minimum de l'activité pourrait même être annoncé au préalable eu égard au profil de chaque foyer.

Entreprise et banque, et là, c'est le drame. Comment expliquer que des activités ayant obtenu l'autorisation d'exercice en Principauté, ayant, de

fait, l'obligation d'ouvrir un compte en banque professionnel en Principauté, puissent se voir refuser l'ouverture d'un compte par les banques de la place ? J'explique. Mes propos portent majoritairement sur le fait qu'il est virtuellement impossible aujourd'hui d'ouvrir un compte professionnel, par exemple, pour une agence commerciale ou un bureau administratif préalablement autorisé par le Gouvernement Princier, j'insiste là-dessus. Eh oui, nous avons malheureusement de nombreux exemples concrets à ce sujet. J'aurais également pu vous citer le chiffre d'affaires minimum imposé par les banques pour une ouverture de compte, on parle là d'un chiffre proche de 1,5 million d'euros, ou d'autres motifs que je juge arbitraires du refus d'ouverture de compte.

Certes, le projet de loi relatif au droit au compte, actuellement à l'étude, est un premier pas obligatoire, mais nous en sommes tous conscients, cela ne sera pas suffisant. Que faire alors ? On ne peut décemment pas continuer ainsi. Est-ce logique que des entrepreneurs ou entités, autorisés à exercer par le Gouvernement Princier, se retrouvent dans l'incapacité de travailler et d'embaucher sous la simple décision de banques de la place qui, si je ne m'abuse, ont, elles aussi, été autorisées par le Gouvernement. En d'autres termes, souhaitons-nous que les banques puissent décider de qui mérite d'entreprendre à Monaco ou non ? Devons-nous bonnement et simplement faire disparaître les formes juridiques telles que l'agence commerciale et le bureau administratif, sous prétexte qu'aucune banque de la place ne souhaite leur ouvrir de compte ? Banques exerçant, dans beaucoup de cas, sous forme d'agence commerciale.

Pour conclure donc, trois mots, mais surtout trois suggestions que je me permets de répéter.

Attestation bancaire pour justification de ressources suffisantes lors d'une première demande de résidence, soit. Attention à sa juste application.

Réintroduisons la création d'activité comme justificatif de ressources suffisantes pour une première demande. Les risques économiques sont quasi nuls, la résidence n'étant délivrée que pour une année. Conditionnons, par contre, le renouvellement de la résidence à un juste chiffre d'activité.

Enfin, assurons aux activités autorisées en Principauté le droit de disposer d'un compte en banque. Nous ne parlons pas d'ingérence, bien évidemment, mais simplement d'une garantie de pouvoir exploiter son activité lorsque celle-ci ne représente aucun risque légal ou réputationnel pour la Principauté et la banque en question bien

évidemment.

Je suis bien entendu à votre entière disposition pour parler plus en détails de cette position qui m'est personnelle, et j'espère que mon plaidoyer vous aura convaincus du bien-fondé de mes réflexions.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur VAN KLAVAREN.

Cela mérite des échanges que je vous propose que nous reprenions, quand nous serons dans les lignes budgétaires concernées, pour que le Gouvernement puisse fournir des réponses et que nous puissions interagir.

Monsieur BARDY, c'est à votre tour de vous exprimer à présent.

M. Pierre BARDY.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement- Ministres, chers collègues, chers Monégasques.

L'exercice du Budget Primitif est un moment important de notre vie politique, c'est l'occasion de véritablement traduire les engagements de nos institutions, par des actes chiffrés.

Il faut reconnaître tout d'abord qu'une nouvelle fois le Gouvernement présente un budget excédentaire de presque 5 millions d'euros. Alors il est important de soutenir de telles ambitions et politiques, nécessaires pour continuer à contribuer au Monaco que nous connaissons, que nous aimons et qui rayonne de par le monde. Mais également préparer le Monaco de demain.

Il faut reconnaître les efforts, les réorientations et la continuité des politiques, qu'elles soient en faveur du logement, avec, notamment le Plan Logement, de la Mobilité, avec le Plan Mobilité, ou encore du numérique, avec d'importants crédits alloués à la Délégation Interministérielle pour la Transition Numérique.

Mais il ne faut pas occulter certaines avancées souhaitées par les Monégasques entrepreneurs, qui attendent avec impatience, notamment la transformation en projet de loi de la proposition de loi, n° 238, relative à la domiciliation d'une activité professionnelle dans un local à usage d'habitation dont l'Etat est propriétaire – qui, je le rappelle, devrait conférer la gratuité aux entrepreneurs monégasques, sous conditions de ne pas recevoir de clients, ni stocker de marchandise et ne pas avoir de

collaborateurs.

Il nous faut aussi accompagner tous nos compatriotes dans leur développement économique en leur apportant soutien et cadre de développement – je pense notamment au Monaco Boost, qui devrait voir le jour à l'aube de l'été 2020 et qui constitue une belle avancée conjointe. Notre économie est porteuse, et doit rester un terrain fertile au développement et à l'épanouissement des entrepreneurs.

Alors, s'il faut reconnaître que les finances publiques, ont permis d'absorber certaines déconvenues, les traductions chiffrées des politiques actuelles ne doivent pas nous faire oublier leur mise en œuvre, leur bonne conduite, avec efficacité, avec responsabilité, avec vigilance qu'il s'agisse de sécurité, de qualité, ou d'équilibre économique.

D'ici 2022 et plus tard, certaines dépenses complémentaires viendront alourdir le budget de l'Etat, des dépenses nécessaires dont le poids dans l'équilibre budgétaire n'est pas négligeable et dont les crédits devront être exécutés avec justesse.

La transition énergétique et environnementale devra s'accélérer, une nouvelle usine de traitement et de valorisation des déchets devra voir le jour, le remplacement d'équipements de mobilité douce continuera à se faire, le nouveau Centre Commercial de Fontvieille verra le jour, ou encore la continuité du plan logement. Autant d'opérations structurantes pour notre Principauté.

Et je conclurai par une phrase de Francesco ALBERONI, sociologue italien, qui peut résonner en chacun des Monégasques : « *Le fait est que les qualités, toutes les qualités, réclament une constante vigilance, un esprit critique jamais en défaut, un travail continu de l'intelligence et du cœur.* »

Vous conviendrez donc, toute notre vigilance à l'aube du vote de cette loi de budget.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur BARDY, pour cette intervention.

Je vais à présent donner la parole à la Présidente de la Commission des Droits de la Femme et de la Famille, Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame et Messieurs les Conseillers-Ministres, chers collègues, chers

compatriotes.

J'attends beaucoup de ces Séances Publiques budgétaires. J'attends beaucoup car j'en ai assez, depuis trop longtemps, d'être déçue, voire agacée, du décalage entre les annonces, les promesses, les déclarations d'intentions, et les actes, la concrétisation, et plus grave encore, entre la réflexion et la décision. Notre rôle est d'accompagner le Gouvernement Princier pour qu'il prenne les bonnes décisions et pour qu'il prenne en compte les aspirations et besoins légitimes de nos compatriotes. Décider, agir, concrétiser, des mots qui sont trop souvent absents du langage de l'Exécutif gouvernemental et je compte sur ces séances pour qu'il me prouve le contraire. Votre réponse au rapport de la Commission des Finances, Monsieur le Ministre, ne me convient pas. Que de temps passé que de négociations, par exemple, pour décider de donner davantage de moyens financiers pour l'accompagnement des femmes victimes d'infractions pénales (AVIP), victimes de violences domestiques et que de difficultés pour obtenir 50 000 euros pour l'AVIP que vous ne nous donnez pas.

Sur ce point, je voudrais redire aussi que les moyens déployés pour lutter contre ces violences ou pour travailler à la progression partout de la notion d'égalité femme-homme, ne doivent pas se traduire uniquement par de la communication et de l'affichage. La grande partie du travail est une question de formation, de pédagogie et donc de travail de l'ombre. Si le travail initié par le Comité pour la Promotion et la Protection des Droits des Femmes est une très bonne chose, je pense qu'il faut plus d'actions et de moyens de fonds. J'en profite pour noter que vous avez entendu la demande du Conseil National et qu'il y a désormais une Déléguée Interministérielle et non plus une Déléguée. C'est très bien et j'ose espérer qu'elle n'aura pas à saisir la commission que l'on réclame depuis longtemps pour être sûre qu'elle ait la même égalité salariale que les hommes.

J'en reviens à présent à ce sentiment de devoir quémander, alors que nous parlons de moyens consacrés au final à la lutte contre les violences faites aux femmes, devant cette disposition qui consiste à trop souvent faire passer le Conseil National comme un catalyseur de dépenses, j'en viens donc au vrai problème selon moi, celui du gaspillage, celui des dépenses incontrôlées et incontrôlables.

Le décalage entre certaines de nos demandes brocardées parfois comme si c'était une atteinte à notre équilibre budgétaire et les montants cumulés de certains dérapages, me laissent toujours sans voix.

Quelques rappels : chantier de la Darse Nord, îlot Pasteur, Nouveau CHPG, l'îlot Charles III, le surcôt des Jardins d'Apolline et d'Helios, l'esplanade des Pêcheurs et j'en passe. Il n'est pas nécessaire de faire une addition, car le montant est astronomique et en complet décalage avec le caractère raisonnable de certaines dépenses qui nous paraissent plus que justifiées.

Et puis je profite de cette ouverture des débats budgétaires pour rappeler aussi que la lisibilité des comptes publics n'est pas à la hauteur aujourd'hui de la transparence qui doit être de mise entre nos deux Institutions. Trop de dépenses échappent au contrôle de notre Assemblée, que ce soient celles effectuées via le Fonds de Réserve Constitutionnel, ou celles noyées dans des écritures qui ne nous permettent pas de les identifier clairement. Nous sommes sur le point de basculer en 2020, vous admettez que ce n'est plus acceptable pour un Conseil National qui est tout à fait dans son rôle lorsqu'il analyse le budget de l'Etat avant de le voter ou de ne pas le voter. Alors je le dis une fois encore, il me semble que nous donnons au Gouvernement tous les moyens de travailler de la façon la plus aboutie qu'il soit, que celui-ci fasse de même avec nous, et nos rapports n'en seront que meilleurs encore.

Avant de conclure, je souhaite rappeler que les demandes du Conseil National sont cohérentes, justifiées et raisonnables et je remercie Balthazar SEYDOUX pour son rapport complet et pertinent. Je ne partage pas votre analyse, Monsieur le Ministre, concernant les 18 points de satisfaction que vous avez relevés, car ces éléments de satisfaction résultent seulement de la prise en compte des demandes répétées du Conseil National. Vous me connaissez maintenant, l'état d'esprit c'est bien, les actes et les avancées concrètes, c'est encore mieux. C'est ce que j'attends surtout de ces séances budgétaires.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Madame AMORATTI-BLANC.

La parole est à présent au Président de la Commission pour le Développement du Numérique, M. Franck JULIEN.

M. Franck JULIEN.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement-Ministres, mes chers

collègues, chers compatriotes.

Le Prince Souverain a lancé en avril dernier le programme Extended Monaco qui a pour vocation de placer Monaco dans le concert des pays les plus modernes en matière de Numérique. Ce programme très ambitieux se traduit notamment par un volet éducatif. Désormais, les jeunes scolarisés à Monaco ont la possibilité d'avoir une heure de cours par semaine, afin de les familiariser avec les mécanismes du codage. Ceci est une excellente initiative mais je pense que le rôle de l'Education Nationale ne doit pas se limiter à cela. Pour illustrer mon propos, j'aimerais citer Bruno PATINO qui dans son livre *La civilisation du poisson rouge* indiquait, je cite : « *Le poisson rouge tourne dans son bocal. Il semble redécouvrir le monde à chaque tour. Les ingénieurs de Google ont réussi à calculer la durée maximale de son attention : 8 secondes. Ces mêmes ingénieurs ont évalué la durée d'attention de la génération des millenials, celle qui a grandi avec les écrans connectés : 9 secondes. Nous sommes devenus des poissons rouges, enfermés dans le bocal de nos écrans, soumis au manège de nos alertes et de nos messages instantanés.* ».

Notre jeunesse doit avoir conscience que comme toute conquête, celle du monde cyber comporte son lot de côtés positifs mais aussi négatifs. Oui, nous devons apprendre à notre jeunesse que l'empathie ne se résume pas au seul envoi d'émoticônes, nous devons apprendre à notre jeunesse la valeur de ses données personnelles. Nous devons lui apprendre à développer son esprit critique. Lui apprendre ce que sont les *fake news*. Tout ne doit pas être pris pour argent comptant sur internet. Sa seule source d'information ne doit pas devenir YouTube ou Wikipédia. Nous devons aussi apprendre à notre jeunesse les dangers du monde cyber et à s'en protéger.

Monsieur le Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur, vous qui êtes en charge de l'Education Nationale, permettez-moi de m'expliquer. Lorsque cette jeunesse devra passer son permis de conduire, sa formation comprendra deux épreuves, le code de la route, puis l'épreuve de conduite. S'agissant du numérique, ne pensez-vous pas que l'Education Nationale monégasque, en complément de l'étude du codage, devrait aussi soumettre à nos jeunes un « code des usages du numérique » ?

Développer l'employabilité de notre jeunesse en développant sa compétence au numérique est assurément une excellente initiative, mais dans ce monde qui devient de plus en plus digital, développer

les capacités de discernement de nos jeunes citoyens et futurs adultes est tout aussi indispensable.

Le vote récent, par le Conseil National, de la proposition de loi sur le harcèlement scolaire a mis en exergue certains des aspects les plus sombres des conséquences de l'usage du numérique chez notre jeunesse. Je ne peux donc que vous féliciter pour ce texte, complet et précis, notamment quant aux risques liés aux usages numériques.

Je conclurai mon intervention en incitant le Gouvernement à réfléchir à mes précédents propos relatifs à l'enseignement d'un « code des usages du numérique », et en l'encourageant à transformer en projet de loi la proposition de loi du Conseil National sur le harcèlement scolaire.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur JULIEN.

Je crois qu'il n'y a plus d'interventions demandées par mes collègues.

Il est 21 heures 04 minutes environ, je vous propose que nous suspendions la séance pour une heure environ, afin de nous restaurer. On reprendra nos travaux, pour ceux qui suivent ces débats, vers 22 heures, pour débiter l'examen du projet de Budget chapitre par chapitre. On commencera comme d'habitude par les recettes du Budget de l'Etat.

Merci à toutes et à tous. Bon appétit. La séance est suspendue pour une heure environ.

—
(La séance est suspendue à 21 heures 04 minutes)

—
(Reprise de la séance à 22 heures 09 minutes)

M. le Président.- La séance est reprise.

Avant que le Secrétaire Général donne lecture des chapitres de ce projet de Budget Primitif 2020, je vous rappelle, pour la parfaite information de tous, qu'en accord avec le Gouvernement, compte tenu du caractère structurant des Dépenses d'Équipement, nous examinerons la Section 7 immédiatement après les Dépenses de Souveraineté et les Assemblées et Corps Constitués.

Je vais donner la parole à Monsieur le Secrétaire Général pour la lecture des premiers chapitres consacrés aux Recettes de l'Etat. Pour le bon déroulement de nos débats relatifs au Chapitre 1, consacré au Produit et Revenus du Domaine de l'Etat, je propose que soit donnée lecture de chacune des parties A - B et C de manière à ce que nous puissions avoir un débat le plus clair possible et qu'on ne mélange pas tous les sujets en même temps. On va au bout d'un dossier et on passe à un autre dossier ensuite, pour des débats plus synthétiques et plus compréhensibles pour nous tous et pour ceux qui nous écoutent ou nous liront.

Je vais donner la parole à Monsieur le Secrétaire Général pour le chapitre 1.

M. le Secrétaire Général.-

CH.1-PRODUITS & REVENUS DU DOMAINE DE L'ETAT A - DOMAINE IMMOBILIER	
011.100 : DOMAINE IMMOBILIER (CF ANNEXE P47)	77 942 000

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur le domaine immobilier ?

Oui, Mme BERTANI.

Mme Corinne BERTANI.- Merci, Monsieur le Président.

Je m'appuie sur ce chapitre pour vous parler du commerce et, en lien avec lui, du développement économique de la Principauté, car je le rappelle, le commerce c'est de la TVA pour Monaco.

Tout d'abord, je tiens à souligner que le Conseil National soutient l'Etat dans la politique volontariste d'acquisition de locaux commerciaux. L'achat de trois commerces, la rue Caroline, quai Jean-Charles REY et Boulevard des Moulins est un bon début pour essayer de retrouver une attractivité commerciale et pour créer, dans la mesure du possible, une continuité commerciale sur les artères principales de la Principauté. L'acquisition et la mise en location de locaux par l'Etat avec des loyers raisonnables est pour nous un moyen de donner une impulsion aux Monégasques désireux de se lancer dans l'aventure du commerce. Plus que tout, nous souhaitons que nos compatriotes trouvent dans ces locaux commerciaux, à des prix bien plus bas que ceux du marché, l'envie

d'entreprendre, de proposer des projets porteurs pour le dynamisme commercial.

Je continuerai en parlant de l'Observatoire du Commerce car il permet les échanges entre tous les acteurs du commerce et c'est important. Il a été mis en sommeil pendant quelques années mais il reprend vie, il s'est réuni deux fois cette année et je peux vous dire que la dernière réunion, du 29 novembre, a permis des échanges positifs et concrets.

En dernier lieu, j'aborderai le sujet de la rétention locative. Une réunion est programmée avec le Gouvernement d'ici la fin de l'année pour travailler sur des solutions incitatives plutôt que répressives. Je reste attentive à ce sujet pour qu'il trouve une issue favorable très vite.

Merci.

M. le Président.- Merci, Madame BERTANI.

Nous continuons.

M. le Secrétaire Général.-

011.200 : PARKINGS PUBLICS (CF ANNEXE P48)	39 188 600
---	------------

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur les parkings publics ?

Oui. Nous écoutons M. JULIEN.

M. Franck JULIEN.- Merci, Monsieur le Président.

Madame la Conseiller-Ministre, il y a un an de cela, j'intervenais sur le sujet de Monaco Parking pour vous féliciter du système de guidage à la place mis en œuvre dans le parking des Moulins et j'avais alors exprimé le souhait que ce dispositif soit étendu à d'autres parkings de la Principauté. Vous m'aviez répondu qu'un plan de rénovation existait et qu'il serait prochainement mis en œuvre. Je pensais que ce plan commencerait en 2019, mais cela n'a pas été le cas. Je le regrette.

Pour ce budget, vous nous avez indiqué que dès 2020, d'autres parkings bénéficieraient du guidage à la place, puis encore d'autres en 2021. Je serai donc particulièrement vigilant.

Par contre, il y a un an, je vous avais aussi indiqué que Monaco Parking accusait un certain nombre de retards, notamment en comparaison de

certaines pratiques déjà couramment répandues dans des centres commerciaux voisins, je pensais alors à l'ouverture des barrières automatiques, par lecture de plaque, lorsque la durée du stationnement est inférieure à la limite imposée ou que le paiement a déjà été réalisé. Depuis, vous avez mis en œuvre cette fonctionnalité très pratique dans le parking du Centre Commercial de Carrefour. Que vos équipes et vous-même en soyez félicités. Je pense que cette fonctionnalité est particulièrement appréciée. Cette ouverture automatique permet d'éviter des temps d'attente inutile lorsque, par exemple, un automobiliste a perdu son ticket et bloque la sortie, alors qu'il est resté moins d'une heure et que sa sortie n'implique pas de paiement.

Vous avez, par ailleurs, Madame le Conseiller-Ministre, récemment communiqué sur un autre aspect de la reconnaissance des plaques minéralogiques. Dans une interview sur Monaco-Matin, vous avez indiqué que désormais les plaques minéralogiques des véhicules Mobee sont reconnues non plus par 15 parkings mais par 30 parkings, ou tout du moins le seront. Mes questions porteront donc sur la lecture des plaques minéralogiques. Visiblement, après une longue période de tests, ce système donne enfin satisfaction. Mes questions sont au nombre de deux.

Quand allez-vous faire la promotion de l'ouverture automatique des barrières de son parking de rattachement ? Il semblerait qu'il y ait eu jusqu'à présent une volonté de Monaco Parking pour que cette fonctionnalité demeure confidentielle. Aujourd'hui, elle fonctionne enfin correctement, autant en faire profiter le plus grand nombre.

Deuxième question, puisque les plaques d'immatriculation des Mobee pourront être lues dans 30 parkings, pourquoi les plaques d'immatriculation des abonnés, qui en feraient la demande, ne pourraient pas être lues sur l'ensemble du parc et par conséquent, là encore, générer automatiquement l'ouverture des barrières pour la totalité des parkings gérés par Monaco Parking ?

Merci.

M. le Président.- Merci, Monsieur JULIEN.

Nous écoutons Mme GRAMAGLIA.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Tout d'abord, le guidage à la place, effectivement, on va continuer.

Trois nouveaux parkings en 2020. Il faut savoir que tous les nouveaux parkings sont automatiquement équipés de ce système. En 2020, il y aura le parking du Portier, puisque c'est un nouveau parking, qui sera équipé et nous allons également équiper le parking du Grimaldi Forum et du Quai Antoine Premier. Ce sont les trois premiers parkings. Si on a la possibilité d'en faire un quatrième en fin d'année, on verra, mais pour l'instant ce sont les trois parkings prévus pour 2020. Petit à petit tous les parkings vont être équipés de ce système.

Concernant la lecture des plaques, on l'a mise en place pour le Centre Commercial de Fontvieille. Cela marche très bien. On est en train de penser à généraliser ce système aux différents parkings de la Principauté. Cela a un coût très modique. Maintenant que le système a été un peu affiné, on a vu avec le fournisseur, il n'y aura pas de problème pour le mettre en marche, j'espère début 2020.

Vous me rappelez votre deuxième question ?

M. Franck JULIEN.- Cela concernait la généralisation à l'ensemble du parc, pour qu'un bénéficiaire d'un parking puisse avoir sa plaque minéralogique reconnue sur l'ensemble des parkings, y compris lorsque ce n'est pas son parking de rattachement.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Je sais que le service des parkings est un petit peu plus frileux sur cette hypothèse, mais celle-ci n'est pas du tout exclue. On va d'abord, en début d'année, mettre en service le parking d'ouverture dans son parking de résidence et, ensuite, si on voit que le système est bien rodé, on le généralisera car effectivement, vous avez raison, c'est l'avenir, c'est la facilité et cela va être un plus pour tout le monde. Les craintes qu'il y avait étaient dans l'éventualité d'erreurs, un problème de facturation ou autre, et ensuite un remboursement un petit peu long de la part de nos services puisque vous passez par la Trésorerie Générale des Finances. C'est pour cela qu'on attend que le système soit très performant pour pouvoir le mettre en place. Il sera, dans un deuxième temps, mis en place une fois qu'on aura expérimenté un petit peu le parking résidentiel.

M. le Président.- Merci.

J'ai pu tester récemment, dans le parking des Moulins, la signalétique qui permet d'orienter les

usagers vers les places disponibles. C'est vraiment efficace. C'est une bonne nouvelle, trois nouveaux parkings l'année prochaine, peut-être quatre et j'imagine que le plan de mise en place de cette signalétique, comme le demande M. JULIEN, continuera en 2021, 2022...

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Tout à fait, jusqu'à ce que tous les parkings soient équipés.

M. le Président.- ... C'est vraiment un gain de temps important, surtout quand le parking est quasi plein et qu'il y a très peu de places et donc cela permet de ne pas tourner systématiquement sur tous les niveaux. C'est vraiment un bonus.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Et vous parliez du parking des Moulins. On m'a plusieurs fois posé la question. Il y a les lumières vertes, rouges et violettes. La lumière violette, que la place soit vide ou pas, est réservée à des abonnés et il ne faut pas rentrer dedans. Rouge, c'est quand c'est ouvert à tout le monde et qu'il y a déjà une voiture, quand c'est vert, vous pouvez vous garer. On m'a plusieurs fois posé la question.

M. le Président.- Parfait.

L'autre demande de M. JULIEN porte sur la reconnaissance des plaques minéralogiques, on l'a déjà sur les parkings où on est abonné. Par exemple, quand on vient au Conseil National, cela fonctionne sur le parking de la Visitation. Mais c'est vrai que le jour où ça pourrait permettre aux abonnés de la Principauté, de rentrer partout, dans tous les parkings, avec leurs plaques, cela serait un gain de temps considérable. Ce sont des mesures positives et on avance progressivement vers un mieux incontestable pour l'ensemble des usagers des parkings de la Principauté. Merci Madame GRAMAGLIA d'accélérer autant que possible cette évolution.

Avant qu'on passe au point suivant, y a-t-il d'autres remarques sur les parkings publics ? M. GRINDA.

M. Jean-Louis GRINDA.- Merci, Monsieur le Président.

Remarque forcément impopulaire, mais pour une fois qu'il n'est pas minuit, on parle de parkings à des horaires décents, je me lance.

Vous avez parlé de la mobilité, du fait de réduire le flux des voitures en ville. Il y a quelques années j'avais évoqué devant vous, la possibilité que les parkings soient gratuits et que sortir sa voiture coûte cher – quand je dis que cela coûte cher, je suis modéré – au bout d'un certain nombre de sorties et cette idée qu'avait d'abord paru absurde à certains d'entre vous, qui m'a valu d'être d'ailleurs un peu vilipendé parfois, gentiment, mais néanmoins vilipendé, il semble que cette idée ait fait un peu son chemin. Est-ce que vous avez travaillé sur cette hypothèse ? Il s'agit effectivement d'inverser le paradigme actuel, c'est-à-dire que ça doit coûter de l'argent quand on doit sortir sa voiture. Je n'ai pas la solution à tout, bien évidemment. Il y a le problème qui se pose des parkings privés et publics. Mais est-ce qu'il y a un axe de réflexion dans ce sens ?

Merci.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Vous avez raison, Monsieur GRINDA, le tarif des parkings est incontestablement lié à la mobilité et à l'amélioration, ou pas, de la circulation en Principauté de Monaco. Il y a plusieurs solutions. C'est un des axes sur lequel on réfléchit, c'est vrai que c'est vous qui en avez parlé et ce, depuis plusieurs années. On est en train de réfléchir à partir de la modification des tarifs de parking, comment inciter les personnes à ne plus sortir leur voiture, comment inciter les personnes à se garer dans les parkings en périphérie des villes. Cette réflexion vise les personnes qui viennent travailler en Principauté avec des tarifs préférentiels. Va-t-on énormément augmenter le deuxième parking ? Cela fait partie de toute cette réflexion globale.

On a chacun un parking où l'on habite et on a, le plus souvent, un deuxième parking où l'on travaille. On sait que les distances à Monaco ne sont pas non plus énormes. Va-t-on beaucoup augmenter le prix du deuxième parking ou pas ? Va-t-on limiter le nombre d'heures ? Sans l'interdire complètement ? Par exemple, des fonctionnaires qui viennent travailler certains jours par semaine, au lieu d'avoir 150 heures par mois, de le réduire à 100 heures, ce qui leur permet, un jour par exemple où ils doivent emmener leurs enfants au sport, ce jour-là, ils auront besoin de leur voiture, car ils ne seront pas tout seuls. Cela leur permettrait, deux fois par semaine,

de prendre leur voiture pour aller travailler, pour avoir la voiture disponible dès qu'ils sortent du travail pour récupérer leurs enfants. C'est tout un système, mais vous avez raison, le prix des parkings est étroitement lié à la mobilité à Monaco et c'est un des axes de réflexion et on espère que cette réflexion va aboutir très prochainement.

M. le Président.- Je voudrais quand même vous rappeler la doctrine actuelle de la majorité des élus du Conseil National sur ces questions de parking et de tarification. Nous pensons que, dans un premier temps, il faut mettre en place des mesures incitatives au transport en commun. Nous attendons avec impatience, comme la grande majorité des habitants de Monaco, les parkings relais aux frontières. Là, effectivement, il faudra prendre des mesures incitatives d'abord pour que les salariés pendulaires s'arrêtent à ces parkings relais reliés au centre-ville, probablement aussi par un télécabine, si on pense au parking d'entrée de ville du Jardin Exotique, ou par des bus très réguliers, si on pense à l'autre parking, du côté de Saint-Roman, à Testimonio et nous espérons un deuxième parking sur le territoire de Roquebrune, à Saint-Roman.

Nous sommes favorables à toutes les mesures incitatives pour les transports en commun en Principauté, pour la mobilité douce et Monabike, pour Mobe, pour l'augmentation de la fréquence des autobus, la création de nouveaux couloirs de bus, pour leur permettre d'être plus rapides en vitesse commerciale, une meilleure synchronisation des feux pour qu'ils puissent passer au vert quand les bus arrivent pour gagner du temps, améliorer sans doute encore la desserte en autobus, pratiquer à terme la gratuité. Toutes ces mesures incitatives, nous y sommes favorables. Mais, tant qu'on n'aura pas été au bout de ces mesures incitatives jusqu'à l'ouverture des parkings relais, notamment celui du Jardin Exotique, dans trois ans à peu près, 2022, 2023, nous ne souhaitons pas, une majorité d'entre nous ici représentants des Monégasques, des mesures coercitives, du style : si vous avez déjà un appartement domanial à Monaco, on va vous interdire de louer un parking près de votre travail, on ne vous louera pas un deuxième parking ou on vous arrêtera l'abonnement ou, si vous prenez votre voiture, à chaque fois que vous sortez, on va vous faire payer toujours plus à chaque fois que vous prenez votre voiture. Ces mesures-là, je suis désolé, je ne suis pas pour une taxation supplémentaire tout azimut des Monégasques et des résidents de la Principauté et je crois qu'on est une grande majorité à penser la

même chose, tant qu'on n'aura pas testé les mesures incitatives. En effet, je suis optimiste. Attendez 2022, 2023, attendez l'ouverture des parkings relais, attendez l'amélioration de la fréquence des bus, la gratuité des bus et vous verrez qu'on n'a pas forcément besoin de passer par la punition infligée à tous les automobilistes qui résident en Principauté de Monaco.

Sur ce point, Monsieur GRINDA, clairement, nous ne sommes pas d'accord, cela arrive. Nous avons une profonde divergence d'analyse avec M. GRINDA qui veut une écologie punitive immédiatement en Principauté. Nous ne la voulons pas, je l'ai dit. On nous reproche souvent d'être dans le consensus mou, sur ce sujet nous ne sommes pas d'accord et c'est très bien comme ça.

M. Jean-Louis GRINDA.- Je peux répondre ?

M. le Président.- Et je respecte parfaitement votre position, mais ce n'est pas la nôtre. Je le dis, car si je ne le dis pas, on pourrait penser que ce que dit M. GRINDA est partagé par une majorité d'élus du Conseil National.

Monsieur GRINDA, je vous en prie.

M. Jean-Louis GRINDA.- Oui, Président, je suis ravi que la soirée commence comme cela, cela met un peu de piment. Du coup, je me lève.

Je n'ai jamais dit tellement autre chose que ce que vous dites. Je crois tout simplement que tout ce que vous avez dit au début de votre discours, et que je partage tout à fait, ne suffira pas, il faut le compléter. Je n'ai d'ailleurs jamais parlé d'écologie punitive à titre personnel, même si on veut me coiffer ce chapeau – j'ai la tête large et les épaules également, donc ça ira – mais ce que je veux dire c'est que c'est un ensemble de mesures à faire. Qu'on attende 2023, je ne dis pas le contraire, sans doute, mais c'est quelque chose auquel on doit forcément penser. Dans mon esprit, si vous suivez mon raisonnement, mais peut-être que je n'ai pas été clair, il s'agit au contraire presque de rendre gratuit le stationnement permanent domanial pour au contraire faire en sorte que ça coûte peu quand on sort sa voiture. C'est exactement l'inverse de ce que l'on fait aujourd'hui. Mais je comprends qu'on ne soit pas d'accord, ce n'est pas non plus un drame.

M. le Président.- J'écoute et j'entends vos précisions. Donc, si c'est après 2023 et qu'on fasse

d'abord le bilan des mesures incitatives, alors on est d'accord. S'il y a une congestion permanente du trafic, après les parkings relais et après les mesures qu'on va prendre avec le Gouvernement pour améliorer les transports en commun, alors on pourra envisager ce que vous dites, mais seulement après.

M. Jean-Louis GRINDA.- Président, on a mis environ six ans pour faire voter le Pacte de Vie Commune, on a mis tellement de temps pour obtenir certaines choses, je peux attendre encore quatre ans personnellement.

M. le Président.- Oui, mais moi je voudrais espérer qu'on n'en ait pas besoin de ces mesures punitives. C'est mon optimisme bien connu qui me laisse penser qu'on pourra peut-être s'en passer, on verra.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Alors, une précision. C'est vrai que pour l'instant, ce n'est qu'à l'état de réflexion, que cela représente quand même 3 % du trafic intramuros, donc il faut bien en prendre conscience et ça pourrait faire partie d'une des nombreuses mesures mais cela ne peut pas être la seule mesure si jamais elle était adoptée. On est en train de réfléchir à tout un ensemble de choses, c'est tout un ensemble de petites mesures, plus ou moins importantes qui pourraient améliorer la circulation. Et une des petites mesures qui pourrait améliorer la circulation, c'est de vous distribuer 24 cartes gratuites de bus pour que vous ne preniez plus vos véhicules en Principauté de Monaco. On aurait déjà 24 véhicules qui ne circuleraient plus en Principauté de Monaco puisque vous êtes tous pour la gratuité du bus.

M. le Président.- Oui, à condition qu'on n'attende pas 20 minutes un bus et qu'on ne mette pas deux fois plus de temps à circuler en bus que si on se rendait à son bureau en mobylette ou en voiture. Mais je note que Mme GRAMAGLIA croit désormais comme nous en la gratuité des bus.

M. ROBINO va s'exprimer, M. RIT m'a également demandé la parole.

En résumé, toutes les mesures incitatives pour les transports en commun, on est pour, les mesures d'écologie punitive, on verra si elles sont absolument indispensables et moi je n'en suis pas certain. Donc on en reparlera dans quelques années.

Monsieur ROBINO.

M. Christophe ROBINO.- Merci, Monsieur le Président.

Vous m'avez un peu simplifié mon intervention puisque vous avez énuméré toutes les mesures incitatives qu'on pouvait imaginer. Je ne suis pas très favorable pour des mesures qui viseraient à limiter le droit d'utiliser son véhicule, mais plutôt à des mesures qui encouragent à ne pas l'utiliser. Certaines existent déjà puisque vous avez cité beaucoup de choses et vous en avez oublié une, c'est les abonnements couplés entre la carte de bus et le stationnement. C'est-à-dire que quand vous utilisez ou laissez votre véhicule dans votre parking, vous pouvez utiliser votre carte d'abonnement parking pour prendre gratuitement le bus et ça c'est quand même quelque chose qui existe et qui connaît un certain succès. Je suis plutôt favorable, même si demain on a beaucoup de parking relais et beaucoup de solutions, à inciter les personnes à utiliser d'autres moyens que leur véhicule plutôt que de les punir, excusez-moi, Monsieur GRINDA, s'ils l'utilisent.

M. le Président.- On va donner la parole à notre collègue Jacques RIT.

Je vous rappelle quand même qu'il faut que cette étude BVA que nous avons fait réaliser, nous serve maintenant. 63 % des Monégasques et des résidents déclarent qu'ils prendraient davantage l'autobus si la fréquence était plus grande, si le temps de circulation commerciale était plus rapide. C'est là qu'il faut travailler d'abord. Et 52 % déclarent qu'ils le prendraient davantage s'il était gratuit. Je pense que c'est là aussi qu'il faut travailler, sur ces mesures incitatives, pour faire prendre l'autobus et laisser la voiture au garage et non pas en taxant les personnes qui prennent leur voiture en sortant de leur parking à Monaco ou en leur interdisant de louer un parking près de leur lieu de travail. On parle bien des Monégasques et des résidents. On est là pour les protéger et non pas pour les punir.

Monsieur RIT.

M. Jacques RIT.- Merci, Monsieur le Président.

Là, nous ne sommes plus dans le cadre des mesures incitatives, c'est plutôt dans le cadre de la quête frénétique de places de parking, ce que j'appellerais les voitures dormantes, c'est une simple observation ancestrale quand on se promène dans les parkings publics de Monaco. Certaines voitures sous bâche

semblent plus appartenir à des professionnels de l'achat et vente de voitures qu'à des particuliers. Ces voitures-là restent en parfait état, bâchées. Est-ce qu'on a une idée du nombre global de ces voitures qui ne correspondent pas à une utilisation classique qui est celle de la personne qui peut rester plusieurs jours dans son parking et qui utilise de temps à autre sa voiture ?

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Je n'ai pas le nombre en tête, mais il y a certaines places de parking, dans les différents parkings de la Principauté, qui sont effectivement louées aux concessionnaires de la Principauté pour parquer leurs voitures. Je n'ai pas le nombre exact.

M. Jacques RIT.- Merci pour cette réponse. Il n'y a pas de possibilités envisageables pour raison fiscale ou autre, peut-être de délocalisation hors de la Principauté, de ces véhicules qui sont stockés ?

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* C'est ce que j'ai demandé aussi au service des parkings, de voir combien de places on pourrait libérer. Si on récupérerait auprès des différents concessionnaires toutes les places, cela pose quand même un problème de les mettre hors de la Principauté. Ce n'est pas si facile que ça, depuis toujours, il y a un certain nombre de places qui sont réservées aux concessionnaires et c'est difficile, du jour au lendemain, de tout supprimer. Par contre, on n'en donnera pas plus, c'est certain.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Oui, Madame FRESKO-ROLFO, nous sommes sur les parkings publics.

Mme Béatrice FRESKO-ROLFO.- Je comptais faire mon intervention, de nouveau sur Testimonio II, je vous réitère ma demande de réintégrer les 100 places de parking qui seront louées au promoteur privé dans Testimonio I et Testimonio II, au profit des parkings publics qui concernent un parking d'entrée de ville et cela fait partie de ces mesures pour éviter que les pendulaires circulent dans Monaco.

M. le Président.- M. CASTELLINI ou M. le Ministre d'Etat, je ne sais pas qui souhaite dire un mot.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-* Oui, je peux vous dire un mot sur le sujet. C'est un nombre maximal qui avait été prévu à l'origine. Et c'est vrai que nous avons ensuite entrepris la construction de la tour Testimonio II bis, c'est comme cela qu'elle s'appelle encore aujourd'hui et qui a fait que ce parking d'entrée de ville s'est vu amputer, pour cette tour domaniale, un certain nombre d'autres places. Maintenant, celles auxquelles vous faites référence, j'ai vérifié suite à votre intervention liminaire de politique générale, c'est une fois encore un nombre maximal. Il n'y a pas d'obligation que la totalité de ces places soient utilisées et nous pouvons regarder dans quelle mesure la plus grande partie possible de ces places serait à nouveau attribuée dans le cadre du parking public initialement envisagé.

Mme Béatrice FRESKO-ROLFO.- Monsieur le Conseiller, là, nous parlons d'un parking privé qui est déjà évalué à 214 places pour le nombre d'appartements privés, plus les 100 places supplémentaires. Pour moi, c'est beaucoup, ça fait 5 à 7 voitures par appartement dans le privé, alors que nos compatriotes n'ont droit qu'à une place par appartement, voire deux de temps en temps. Là, je tiens vraiment à ce que ça réintègre le quota des parkings publics, au moins que ça serve aux pendulaires.

M. le Président.- En fait, il faut penser aussi aux parkings de nos compatriotes. Il y a énormément d'appartements domaniaux, puisque nous avons 5 étages de plus sur Testimonio II, cela doit faire à peu près 181 logements et il y en a, de mémoire, 167 sur Testimonio II bis, donc, pour un total de 348. Pour beaucoup d'appartements domaniaux, on est d'accord, sont attribuées 2 places. Une place pour un deux pièces et on peut avoir deux places à partir d'un trois pièces, quand on a deux voitures dans le foyer. Il y a également cette nécessité de garder, vous avez parfaitement raison, Madame FRESKO-ROLFO, des places en plus grand nombre pour le parking relais. Et puis Monsieur CASTELLINI, il y a un certain nombre de villas, qui ont été concédées puisque le promoteur finance l'opération sur ce terrain public par un certain nombre de résidences privées et qui

ont besoin de parkings. On ne fait pas de démagogie, Madame FRESKO-ROLFO, on est d'accord ? Il faut aussi que ceux qui vont investir des dizaines de millions d'euros pour acheter une grande villa, qui vont investir l'argent dans ce pays et je crois qu'on a toujours tous dit ici qu'on était conscient que l'apport de riches résidents étrangers à la Principauté, était un des atouts de Monaco pour son modèle économique et la croissance future et donc le financement du modèle social. On ne fait pas de démagogie, ces riches résidents étrangers, qui vont investir quelques dizaines de millions d'euros ou payer un loyer de plusieurs dizaines de milliers d'euros par mois, il faut aussi qu'ils puissent avoir des voitures et qu'ils puissent avoir aussi des parkings.

Après, si vous négociez pour qu'on ait davantage de places et le maximum de places dans le parking public, je suis tout à fait pour, mais il faut quand même ramener les choses dans leur contexte, on ne peut pas ne pas avoir de parkings correspondants aux investissements importants que vont faire les résidents étrangers de l'opération privée de Testimonio qui, grâce à ces investissements, financent en partie les appartements qui sont prévus pour les Monégasques.

Mme Béatrice FRESKO-ROLFO.- Monsieur le Président, je vous rejoins dans vos propos. Je dis juste que nous sommes depuis le début sur un débat sur le cadre de vie et la qualité de vie à Monaco, ce qui implique la mobilité et ce qui implique aussi de concentrer les véhicules aux entrées de ville. Et c'est pour cela que je souhaiterais que ce soit réintégré aux parkings publics.

M. le Président.- On est d'accord. Que la plus grande partie possible de ces places demeure en parking public.

S'il n'y a plus d'interventions sur les parkings, on va passer à la ligne suivante, Monsieur le Secrétaire Général.

M. le Secrétaire Général.-

011.400 : PRODUITS DE CESSIONS	47 950 000
-----------------------------------	------------

M. le Président.- Est-ce qu'il y a des interventions ?
M. LOBONO a la parole.

M. Franck LOBONO.- Merci, Monsieur le Président.

Dès le début de notre mandat, nous avons eu à nous exprimer sur le déclassement d'une parcelle publique au profit d'une opération immobilière située au Quai KENNEDY. Je rappelle que notre majorité a mis en place, lors de ce premier vote, le principe selon lequel il n'y aurait plus de désaffectations sans contrepartie en termes de logements domaniaux. C'est par ce nouveau processus, sur une seule opération, que l'Etat a d'ores et déjà pu acheter 2 deux pièces et pourra en acquérir encore environ 4 autres.

Je profite également de cette ligne pour rappeler que notre Assemblée avait déposé la proposition de loi, n° 239, relative à la préservation du secteur protégé. Elle s'appuyait sur une compensation inhérente aux surdensifications. Le Gouvernement vient de retourner au Conseil National son projet de loi portant le numéro 1006, qui s'appuie sur autre procédé semblant offrir une plus juste compensation pour tous les acteurs, tout en conservant le même objectif qui consiste à arrêter la destruction du secteur protégé au gré des opérations immobilières. Il prévoit également le transfert de la responsabilité de ce secteur à l'Etat, libérant ainsi les propriétaires privés et offrant aux locataires prioritaires la garantie d'un secteur protégé pérenne et rénové. Dès le début de l'année, nous étudierons ce nouveau projet de loi pour le voter, je l'espère, le plus rapidement possible, après une large concertation auprès des différents acteurs concernés.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Président de la Commission du Logement.

S'il n'y a pas d'autres interventions sur les produits de cessions, nous continuons, Monsieur le Secrétaire Général.

M. le Secrétaire Général.-

B – MONOPOLES

1) MONOPOLES EXPLOITES P/ ETAT

021.100 : REGIE DES TABACS (CF ANNEXE P51)	19 189 100
---	------------

M. le Président.- Pas d'intervention, nous continuons.

M. le Secrétaire Général.-

021.300 : POSTES-TELEGRAPHES (CF ANNEXES P52 ET P53)	18 300 000
---	------------

M. le Président.- Il n'y a pas d'intervention, on continue.

M. le Secrétaire Général.-

021.400 : O.E.T.P. (CF ANNEXE P54)	2 430 000
------------------------------------	-----------

M. le Président.- Nous continuons.

M. le Secrétaire Général.-

021.500 : PUBLICATIONS OFFICIELLES (CF ANNEXE P55)	1 334 500
--	-----------

M. le Président.- Ligne suivante.

M. le Secrétaire Général.-

021.900 : EAUX - EXTENSION DU RESEAU	2 800 000
---	-----------

M. le Président.- On continue.

M. le Secrétaire Général.-

2) MONOPOLES CONCEDES

031.101 : S.B.M.

M. le Président.- Sur la S.B.M., je vois se lever la main de M. le Président de la Commission des Finances, de la Vice-Présidente et de Mme AMORATTI-BLANC.

Nous vous écoutons, tout d'abord Monsieur SEYDOUX.

M. Balthazar SEYDOUX.- Merci, Monsieur le Président.

Le Conseil National se félicite des résultats en hausse de la S.B.M. Les résultats semestriels 2019/2020 du groupe, annoncés le 26 novembre

2019, font état d'une hausse de chiffre d'affaires de 68,6 millions d'euros, pour atteindre 408,6 millions d'euros. Tous les secteurs sont en progression, et il faut relever que le chiffre d'affaires des Jeux est en augmentation de 13 %. La majorité du Conseil National incite donc la Direction à poursuivre les efforts marketing et commerciaux engagés depuis l'an dernier.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur SEYDOUX.

Nous écoutons la Vice-Présidente, Mme BOCCONE-PAGES.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.- Merci, Monsieur le Président.

Lors de la Commission Tripartite qui s'est tenue le vendredi 6 décembre, nous avons à nouveau sensibilisé le Gouvernement et la S.B.M. sur la priorité d'emploi aux Monégasques. Les chiffres qui nous ont été communiqués révèlent que peu de Monégasques sont proposés par le Service de l'Emploi pour les postes ouverts par la S.B.M. En l'occurrence, 9 Monégasques ont été proposés sur les 219 postes ouverts depuis janvier 2019.

Par ailleurs, j'ai pris note des actions de la S.B.M. pour informer de ses métiers, à partir de janvier 2020, auprès des jeunes lycéens de la Principauté, ce qui est une bonne chose. Nous avons parlé de l'Agora des métiers, si on pouvait prendre l'exemple de l'année dernière ce serait bien, pour sensibiliser les jeunes à ces métiers. Nous rappelons, la majorité, que la S.B.M. doit, par tous les moyens, faire connaître les opportunités de carrières qu'elle peut offrir et faire valoir son attractivité auprès de nos compatriotes.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Madame la Vice-Présidente.

Nous passons à Mme AMORATTI-BLANC.

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- Merci, Monsieur le Président.

Je souhaiterais avoir des informations concernant l'avenir du Mood's, comme chaque année. J'espère que cette année, j'aurai une réponse différente de celle de l'an dernier, à savoir que c'est en cours et que vous réfléchissez avec la S.B.M. sur l'avenir de cet espace.

M. le Président.- Monsieur CASTELLINI.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-* La réponse sera en effet, en partie différente, puisque les informations dont nous disposons et dont la Direction Générale de la S.B.M. nous a fait part lors de cette Commission Tripartite, nous devrions avoir, fin janvier je pense ou tout début d'année prochaine, un état des lieux de l'offre en matière de restauration et de divertissement que la S.B.M. a entrepris une forme de remise à plat de son offre en Principauté pour optimiser un certain nombre d'espaces dont elle dispose aujourd'hui. L'espace précédemment occupé par le Mood's en fait partie et que nous devrions donc en savoir davantage à cette échéance dans le cadre de ce plan plus global de réflexion concrète, puisque les résultats sont proches de la S.B.M. sur son offre en matière de divertissement et de restauration.

Par ailleurs, pour simplement mitiger l'impression qui pourrait ressortir du chiffre que Mme la Vice-Présidente a donné, les dirigeants de la S.B.M. ont insisté là-dessus : il n'y a pas de volonté de qui que ce soit, ni de la société, ni du service de l'emploi, c'est de discriminer à l'embauche, c'est simplement qu'il y avait un nombre relativement peu important de compatriotes qui soit postulaient, soit pouvaient être intéressés par les nombreuses offres que la S.B.M. a pu faire transiter par son service au cours de l'année écoulée. Mais, comme nous l'avons évoqué ensemble lors de la commission, et vous avez bien fait de le souligner, elle reste particulièrement attentive à traiter de la manière la plus précise possible, dans une optique de sur-mesure des cas particuliers des compatriotes qui candidateraient au sein de cette société pour tous types de fonctions et notamment les fonctions à caractère administratif.

M. le Président.- Madame AMORATTI-BLANC.

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- Je voudrais juste savoir depuis combien d'années cet espace, qui était dédié auparavant au Mood's, est inoccupé et inactif ?

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-* De mémoire, je pense que cela doit faire 5 ou 6 ans.

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- Je pense que cela doit faire 5 ou 6 ans que je pose la même question chaque année. On a laissé pendant trop d'années cet espace sans animations.

M. le Président.- C'est vrai qu'on a eu, lors de cette Commission Tripartite, des paroles optimistes du Président de la S.B.M.. Selon lui, il semble bien que le bout du tunnel soit proche et que notre souhait partagé, je le sais, par beaucoup de Monégasques et de résidents, de voir de nouveau une animation musicale live ou Mood's, puisse se réaliser. Mais attention à la francophonie ! On reparlera sûrement de la défense de la langue française et du respect de la loi qui fait du français la langue officielle de l'Etat monégasque par rapport à des anglicismes qui se multiplient sur les publicités, même dans les expressions, on l'a vu tout à l'heure, choisies par les services de l'Etat monégasque, alors que l'article 8 de la Constitution rappelle que la langue française est la langue officielle de l'Etat et qu'une loi, votée il y a quelques années, impose le français comme la langue unique de diffusion de la publicité à Monaco. La langue qui doit être la seule d'usage dans les entreprises, ce qui n'est plus le cas d'ailleurs dans un certain nombre d'entreprises. Mais bon, c'est un autre sujet.

Pour de la musique en direct, – je n'ai pas envie de dire live, on s'est compris, – il faut effectivement que les choses avancent. Je souhaite voir un projet se mettre en place. Cela nécessite de ne pas rêver sur de la restauration lourde, car ce n'est pas possible dans cette salle. C'est pour cela que les projets précédents ont échoué, des projets qui venaient d'opérateurs extérieurs à la S.B.M.. On ne peut pas aménager une cuisine, parce que c'est impossible en sous-sol, dans cet espace. Je crois que le projet dont on nous a parlé est beaucoup plus réaliste et ça sera toujours des boissons, de la cuisine très légère qui est réalisable dans ce site. Donc, on espère tous voir rouverte cette salle de musique, appréciée des résidents. Monsieur CASTELLINI, si on dit 2021, je pense qu'on est dans les promesses et les engagements pris par le Président de la S.B.M. ?

Sur les emplois, on en a aussi beaucoup parlé en Commission Tripartite, on ne peut pas multiplier les candidatures de Monégasques quand elles n'existent pas. En revanche, on peut vérifier et demander que la priorité nationale leur soit toujours appliquée quand ils postulent à un emploi. C'est le cas dans les casinos, on peut le dire. Ce n'est pas toujours le cas dans les services hôteliers et dans l'administration. Et

puis, on a surtout soulevé le problème de l'évolution des carrières, notamment dans l'hôtellerie et dans l'administration. C'est vrai que là, on a demandé au Directeur des Ressources Humaines, M. MARIOTTE et au Président BIAMONTI, de faire un peu du sur-mesure pour les Monégasques. Il y a très peu de diplômés de l'enseignement supérieur et même tout simplement de salariés Monégasques dans l'hôtellerie et dans l'administration. Là, on peut suivre leur déroulement de carrière. Il n'est pas toujours aussi favorable que ce qu'on veut bien nous dire, car il y a un management intermédiaire qui n'est pas forcément favorable aux compatriotes. Il faut avoir le courage de le dire. On a demandé aux dirigeants de l'entreprise, le Président BIAMONTI et le Directeur des Ressources Humaines, l'évolution de carrière des quelques compatriotes qui ne sont pas assez nombreux à faire carrière dans l'hôtellerie et dans l'administratif de la S.B.M.. Je crois que là aussi, un engagement a été pris, Monsieur CASTELLINI, par les dirigeants. Donc, à suivre de près, dans les prochaines semaines et les prochains mois.

Est-ce que certains collègues veulent intervenir sur la S.B.M. ? Oui, Monsieur GRINDA.

M. Jean-Louis GRINDA.- Merci, Monsieur le Président.

Oui, c'est une question que je devrais poser à la ligne 41.100, mais puisqu'on parle de la S.B.M., autant y aller tout de suite, comme ça on groupe le sujet.

Nous avons vendu des actions à la S.B.M., lors du Budget Rectificatif. Nous avons prévu d'en revendre également lors du Budget Primitif. Pouvez-vous, Monsieur CASTELLINI, nous dire combien il reste d'actions dont on va se séparer pour que tout le monde soit informé, ici et en dehors de l'hémicycle, combien reste-t-il d'actions de la S.B.M. s'il vous plaît ?

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-* Au total, il y avait 6 millions d'actions à transférer, 2 millions ont fait l'objet d'une inscription au Budget Rectificatif, 2 millions ont fait l'objet d'une inscription au Budget Primitif 2020 et comme nous nous y sommes engagés, l'idée serait de poursuivre le mouvement, probablement dans le cadre du budget de l'année prochaine. L'année prochaine étant pour moi l'année 2021, de sorte qu'il ne restera plus aucune action puisque je vous rappelle qu'auparavant, il y avait un peu plus de 6 millions d'actions qui ont été déjà

détenues par le FRC, que ce transfert résulte de la volonté affichée depuis de nombreuses années par, je pense, l'ensemble des élus et les membres du Gouvernement sur le fait que les actifs les plus rentables de l'Etat doivent être détenus par le FRC.

Par rapport à ce qu'on évoquait sur des sujets plus concrets au niveau du personnel, sur la question de Mme la Vice-Présidente notamment, c'est aussi de notre part une marque de confiance en la S.B.M. et de reconnaissance du travail de qualité qui a été accompli au sein de cette société et dont l'Etat actionnaire aujourd'hui entend profiter plus largement à travers un retour à l'équilibre que nous attendons et qui pourrait déboucher sur, le moment venu, dont la perception de dividendes, une évolution positive du cours de l'action de la société. Donc je pense que tous les actionnaires de la société ne peuvent que s'en réjouir et cette marque de soutien affiché vis-à-vis de la société que reflète ce transfert des actions au FRC.

M. le Président.- Merci, est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

Ligne suivante, Monsieur le Secrétaire Général.

M. le Secrétaire Général.-

031.102 : PRETS SUR GAGE	170 000
--------------------------	---------

M. le Président.- Pas d'intervention, on continue.

M. le Secrétaire Général.-

031.103 : CONCESSIONS RADIOS	302 000
------------------------------	---------

M. le Président.- Ligne suivante.

M. le Secrétaire Général.-

031.104 : MC RADIO	115 000
--------------------	---------

M. le Président.- On continue.

M. le Secrétaire Général.-

031.105 : TELE MONTE-CARLO	160 000
----------------------------	---------

M. le Président.- Pas d'intervention, ligne suivante.

M. le Secrétaire Général.-

031.106 : MONACO TELECOM	8 223 000
--------------------------	-----------

M. le Président.- M. JULIEN demande la parole, puis M. BADIA et M. EMMERICH. Tout d'abord M. JULIEN.

M. Franck JULIEN.- Merci, Monsieur le Président.

Concernant Monaco Telecom, il y a deux façons d'aborder le sujet. Soit on voit le verre à moitié plein, et on parle des avancées nombreuses qui ont eu lieu depuis ces 18 derniers mois, dont la dernière en date concerne la refonte du prix des offres mobiles avec enfin des nouvelles offres non engageantes, mais on pourrait tout aussi bien évoquer l'offre entrée de gamme internet, qui n'existait pas en début de mandature.

Soit on voit le verre à moitié vide, et on considère que les offres quadruple-play Monaco Telecom (celles qui incluent téléphone fixe, mobile, internet et télévision) sont encore peu compétitives par rapport à celles des acteurs voisins français. Surtout, si on met en avant la faible diversité des offres Monaco Telecom.

Pour ma part, maintenant que le dialogue avec Monaco Telecom est établi, je souhaite me montrer optimiste en soulignant le chemin qui a déjà été parcouru et en soulignant que la nouvelle box TV de Monaco Telecom, dont le déploiement sera rendu possible grâce au projet de loi voté par le Conseil National, sera beaucoup plus performante que la version actuelle et cela participera assurément à une meilleure satisfaction des clients. Et enfin, mon deuxième motif d'optimisme réside dans les futures offres liées au déploiement de la fibre optique. C'est une occasion historique de repenser les offres fixes de Monaco Telecom et la marge de progression est très importante.

Donc, sur le sujet de Monaco Telecom, j'ai envie de dire, beaucoup a été fait mais beaucoup reste à faire encore. Continuons d'y travailler avec le Gouvernement lors des prochaines Commissions des Concessions de Services Publics avec l'objectif commun d'une meilleure satisfaction des clients de Monaco Telecom.

M. le Président.- Merci, Monsieur JULIEN.

La parole est à présent à M. José BADIA.

M. José BADIA.- Merci, Monsieur le Président.

Nous le savons, il y a quelque temps déjà, Monaco Telecom s'est implanté à Nicosie en faisant l'acquisition d'un nombre significatif de parts d'une société de télécommunications chypriote devenant ainsi un opérateur prépondérant dans le paysage de télécommunications de l'île. A l'occasion de la 13^{ème} conférence des Présidents des Parlements des petits Etats, réunion à laquelle j'ai eu le privilège de vous accompagner, Monsieur le Président, il nous a été permis d'assister à une présentation des activités de la nouvelle entreprise née de cette alliance Epique. Epique et ses collaborateurs Monégasques à Chypre méritent d'être félicités pour ce développement nouveau car, indirectement, il fait honneur à la Principauté, tout en offrant à Monaco Telecom la perspective de beaux dividendes additionnels. En effet, la qualité de son réseau mobile permet à Epique de dominer le marché. La généralisation de la fibre optique favorise le développement de l'internet à haute vitesse. Les offres commerciales y sont diversifiées et les tarifs attractifs. Vous ne l'ignorez pas, Monsieur le Ministre, le Conseil National dans son ensemble est attentif à la qualité de services de Monaco Telecom en Principauté, à ses offres commerciales et aux tarifs correspondants. Tout en étant conscients qu'existe, à l'évidence, un effet d'échelle entre les deux pays, les élus espèrent vivement que le modèle chypriote inspire la gestion monégasque de Monaco Telecom et que les efforts entrepris en faveur des services rendus à Monaco perdurent, pour finir par donner à l'offre en Principauté toute l'attractivité tarifaire qu'elle mérite. L'exemple d'Epique laisse penser, en effet, qu'une tarification mieux adaptée peut, sans nul doute, être adaptée à Monaco.

Merci.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Président de la Commission des Relations Extérieures.

Nous écoutons à présent notre collègue Jean-Charles EMMERICH.

M. Jean-Charles EMMERICH.- Merci, Monsieur le Président.

Le Conseil National a voté la loi, n° 1.472, relative à la retransmission et l'enregistrement des émissions de radiodiffusion télévisuelle, plus couramment

appelé replay, en moins de trois mois. Pour rappel, ce service permettra aux résidents de bénéficier de nouvelles fonctionnalités et de se rapprocher des standards des pays voisins. Pourriez-vous nous indiquer une date concernant le lancement de ces nouvelles offres ?

Je vous remercie.

M. le Ministre d'Etat.- Le dernier point que nous avons fait sur cette question avec le personnel de Monaco Telecom à l'occasion du dernier Conseil d'administration, envisageait une mise en place effective après les essais techniques, de mémoire, au mois de février 2020. C'est en cours, ils avancent et sont en train de s'équiper techniquement pour répondre à la demande que cette loi leur formule en matière de replay.

M. le Président.- Merci.

Est-ce qu'il y a encore des interventions sur Monaco Telecom ? Oui, je vois se lever la main de M. SEYDOUX. Nous vous écoutons.

M. Balthazar SEYDOUX.- Merci, Monsieur le Président.

Comme évoqué dans le rapport de la Commission que je préside, le Conseil National se réjouit de la très bonne santé financière de Monaco Telecom. Les montants prévisionnels inscrits dans ce Budget Primitif 2020, à savoir la redevance, qui augmente de 16,9 %, pour atteindre 8,2 millions d'euros, et les dividendes, qui passent de 15 millions d'euros au Budget Primitif 2019 à 37,5 millions d'euros au Budget Primitif 2020, constituent de réelles performances et c'est une excellente contribution pour les recettes de l'Etat. Le Conseil National n'oublie pas que Monaco Telecom bénéficie d'une concession de service public, et qu'au-delà des résultats financiers, la société remplit des missions de service public. C'est pourquoi, les élus, depuis le début de la mandature, sont très actifs auprès du Gouvernement et de l'opérateur, afin que les résidents trouvent leur compte. Ce qui n'a pas encore été le cas suffisamment jusqu'à présent. Réaliser des profits est une bonne chose, mais le rôle de l'Etat est aussi d'assurer des services à des prix compétitifs. Le Conseil National veille à ce que cet aspect du rôle de l'Etat soit renforcé davantage. Je ne reviendrai pas sur les efforts qui ont été faits par Monaco Telecom sur un certain nombre de choix puisque le

Président de la Commission pour le Développement du Numérique l'a fait et je ne vais pas répéter. Monaco Telecom a déjà fait beaucoup d'avancées, mais il reste encore beaucoup de choses pour pouvoir proposer à nos résidents et Monégasques des prix qui soient réellement compétitifs par rapport aux concurrents, juste à côté de la frontière de Monaco.

Merci.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale.

S'il n'y a plus d'interventions sur Monaco Telecom, nous passons à la ligne suivante.

M. le Secrétaire Général.-

031.108 : SMEG	2 142 000
----------------	-----------

M. le Président.- Pas d'intervention, on continue.

M. le Secrétaire Général.-

031.109 : CONCESSION FREQUENCE SATELLITE	230 000
---	---------

M. le Président.- On continue.

M. le Secrétaire Général.-

031.110 : PARI MUTUEL URBAIN - LOTO	1 750 000
--	-----------

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, ligne suivante.

M. le Secrétaire Général.-

031.111 : SMA/UIOM VENTE PROD. ENERGIE	100 000
---	---------

M. le Président.- Ligne suivante.

M. le Secrétaire Général.-

031.112 : SMA/UIOM VENTE PROD. VAPEUR	900 000
--	---------

M. le Président.- On continue.

M. le Secrétaire Général.-

031.115 : SAM DES PORTS	12 800 000
-------------------------	------------

M. le Président.- Oui, Mme Marine GRISOUL a la parole.

M. le Président.- Oui, Mme Marine GRISOUL a la parole.

Mlle Marine GRISOUL.- Merci, Monsieur le Président.

A l'occasion des Séances Publiques dédiées au Budget Rectificatif 2019, en octobre dernier, je suis intervenue sur l'importance que la majorité du Conseil National accorde à la lutte contre la pollution des navires. J'aimerais rappeler la préoccupation des résidents sur cette problématique. Nous avons pu le constater dans le cadre de la consultation sur la qualité de vie menée par l'Institut BVA. Ce sujet constitue pour la population une réelle problématique. Ces personnes consultées ont en effet été nombreuses à émettre des remarques sur ce sujet environnemental. J'en citerai ce soir quelques-unes.

Nous avons pu lire, par exemple, trop de pollution provenant des bateaux de croisière et des bus touristiques. Des suggestions ont également été faites, comme par exemple en matière d'environnement, je pense qu'il serait opportun de revoir notre politique d'accueil des bateaux de croisière qui sont parmi les plus pollueurs pour la planète. Ou encore, sévir sur la pollution liée aux bateaux de croisière.

Aujourd'hui, ces attentes dont la population a pu nous faire part et que les élus du Conseil National relaient depuis plusieurs mois, doivent être entendues et prises en compte. Et si beaucoup reste à faire, je tiens tout de même ce soir, à dire que nous sommes satisfaits que depuis 2018, les carburants des navires sont encadrés en préconisant l'usage du diesel marine léger et en n'autorisant l'usage du fioul lourd qu'en présence d'un système de purification des fumées appelé « scrubbers ». En revanche, il est nécessaire que les contrôles, sur l'application de cette mesure, soient renforcés.

La coopération entre Monaco et l'ensemble des pays du bassin méditerranéen, ainsi qu'avec les grandes villes françaises doit être une priorité, afin

qu'une plus forte incitation à l'électrification des bateaux et des quais soit réalisée.

Je connais les efforts du Gouvernement à ce sujet, qui nous ont été exposés lors de précédents échanges et l'encourage dans le développement de cette mesure permettant, à terme d'atteindre l'objectif de ports à zéro émission.

M. le Président.- Merci, Madame GRISOUL.

S'il n'y a plus d'interventions, nous continuons Monsieur le Secrétaire Général.

M. le Secrétaire Général.-

C - DOMAINE FINANCIER	
041.100 : PRODUITS DU	
DOMAINE FINANCIER	
(CF ANNEXE P56)	142 563 300
TOTAL C - DOMAINE FINANCIER	142 563 300

M. le Président.- Oui, M. SEYDOUX sur le domaine financier.

M. Balthazar SEYDOUX.- Merci, Monsieur le Président.

Comme indiqué dans le rapport de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, la forte croissance des produits du domaine financier est en grande partie due à la vente des actions SBM, détenues par le budget de l'Etat, au Fonds de Réserve Constitutionnel. Ce transfert d'actions du budget au Fonds de Réserve Constitutionnel ne saurait être considéré comme de réelles recettes provenant d'un regain économique ou d'activités nouvelles. Pour autant, la majorité du Conseil National approuve cette démarche, déjà entamée en 2019. Nous

soutenons en effet la logique tendant à faire figurer les participations rentables de l'Etat, au sein du Fonds de Réserve Constitutionnel. Ce Fonds, conçu dès son origine, comme le bas de laine des Monégasques, ne doit contenir que des actifs rentables. Or, nous le savons, il a servi et il sert encore à financer des achats qui relèvent de diverses politiques publiques, notamment celle du logement, du social ou encore de l'environnement. Les travaux menés par le Conseil National, au sein de la Commission de Suivi du Fonds de Réserve et la Modernisation des Comptes Publics, portent notamment sur la question du respect de la Constitution qui prévoit dans son article 37 que : « Le budget national comprend toutes les recettes et toutes les dépenses publiques de la Principauté. », ainsi que sur une meilleure définition des rôles de chacun, budget d'un côté, Fonds de Réserve Constitutionnel de l'autre. Depuis notre élection, nous avons sensibilisé le Gouvernement sur la nécessité de ne faire figurer au Fonds de Réserve Constitutionnel que des investissements rentables et qu'il ne soit pas utilisé afin de financer des politiques publiques. Le transfert progressif des actions de la SBM s'inscrit dans cette logique. Par ailleurs, lors des précédents budgets, des rachats d'actifs insuffisamment rentables figurant au FRC ont été effectués. Nous sommes donc totalement cohérents dans nos positions et elles vont dans le sens d'une répartition plus conforme des actifs de l'Etat entre le Fonds et le budget.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci beaucoup, Monsieur SEYDOUX.

Pas d'autres interventions sur les produits du domaine financier ? Dans ce cas-là, nous allons voter sur le chapitre tout entier.

M. le Secrétaire Général.-

CH.1-PRODUITS & REVENUS DU DOMAINE DE L'ETAT	
A - DOMAINE IMMOBILIER	
011.100 : DOMAINE IMMOBILIER (CF ANNEXE P47)	77 942 000
011.200 : PARKINGS PUBLICS (CF ANNEXE P48)	39 188 600
011.400 : PRODUITS DE CESSIONS	47 950 000
TOTAL A - DOMAINE IMMOBILIER	165 080 600
B - MONOPOLES	
1) MONOPOLES EXPLOITES P/ETAT	
021.100 : REGIE DES TABACS (CF ANNEXE P51)	19 189 100
021.300 : POSTES-TELEGRAPHES (CF ANNEXES P52 ET P53)	18 300 000
021.400 : O.E.T.P. (CF ANNEXE P54)	2 430 000
021.500 : PUBLICATIONS OFFICIELLES (CF ANNEXE P55)	1 334 500
021.900 : EAUX - EXTENSION DU RESEAU	2 800 000
TOTAL 1) MONOPOLES EXPLOITES P/ETAT	44 053 600
2) MONOPOLES CONCEDES	
031.101 : S.B.M.	34 101 500
031.102 : PRETS SUR GAGE	170 000
031.103 : CONCESSIONS RADIOS	302 000
031.104 : MC RADIO	115 000
031.105 : TELE MONTE-CARLO	160 000
031.106 : MONACO TELECOM	8 223 000
031.108 : SMEG	2 142 000
031.109 : CONCESSION FREQUENCE SATELLITE	230 000
031.110 : PARI MUTUEL URBAIN - LOTO	1 750 000
031.111 : SMA/UIOM VENTE PROD. ENERGIE	100 000
031.112 : SMA/UIOM VENTE PROD.VAPEUR	900 000
031.115 : SAM DES PORTS	12 800 000
TOTAL 2) MONOPOLES CONCEDES	60 993 500
TOTAL B - MONOPOLES	105 047 100

C - DOMAINE FINANCIER	
041.100 : PRODUITS DU DOMAINE FINANCIER (CF ANNEXE P56)	142 563 300
TOTAL C - DOMAINE FINANCIER	142 563 300
TOTAL DU CHAPITRE CH.1- PRODUITS & REVENUS DU DOMAINE DE L'ETAT	412 691 000

M. le Président.-

Je mets aux voix ce chapitre.

Y a-t-il des avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 1 est adopté.

(Adopté ;

(Mmes Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO,
Nathalie AMORATTI-BLANC,
MM. José BADIA,
Pierre BARDY, Mmes Corinne BERTANI,
Brigitte BOCCONE-PAGES,
MM. Daniel BOERI,
Thomas BREZZO, Mme Michèle DITLOT,
M. Jean-Charles EMMERICH,
Mmes Béatrice FRESKO-ROLFO,
Marie-Noëlle GIBELLI, Mlle Marine GRISOUL,
MM. Franck JULIEN, Franck LOBONO,
Marc MOUROU, Fabrice NOTARI, Jacques RIT,
Christophe ROBINO, Guillaume ROSE, B
althazar SEYDOUX,
Pierre VAN KLAVEREN et Stéphane VALERI
votent pour).

M. le Secrétaire Général.-

CH.2-PRODUITS & RECETTES DES SERVICES ADMINISTRATIFS	
012.101 : FORCE PUBLIQUE : PRESTATIONS	600
012.102 : SURETE PUBLIQUE : PRESTATIONS	1 029 000
012.103 : MUSEE D'ANTHROPOLOGIE PREHIST	52 200
012.104 : COMMERCE & INDUSTRIE- BREVETS	2 910 500

012.105 : DOMAINES : PRODUITS DIVERS	454 000
012.106 : D.E.E.U. - REDEVANCES	58 000
012.108 : SERV.JUDICIAIR.-DROITS CHANCEL	34 000
012.110 : AUTRES RECETTES	586 700
012.111 : ACTION SANIT.& SOCIALE PREST	199 500
012.112 : EDUCATION NATIONALE-PROD.DIV.	587 200
012.113 : SERVICE DE LA CIRCULATION	6 300 000
012.115 : DROITS DE GREFFE	430 000
012.116 : AVIATION CIVILE-HELIPORT MCO	555 200
012.118 : INTERV.PUB.TROP PERCU SUR SUBV	50 000
012.119 : SURETE PUBLIQUE- P.V./ALARMES	1 460 000
012.120 : ACTIVITES DES DETENUS	300
012.123 : REMB.PAR ETS PRIVES ET DIVERS	7 300 000
012.124 : EXPOSITIONS & FOIRES	150 000
012.126 : THEATRE DES VARIETES	4 000
012.128 : RECETTES RESSOURCES NUMERIQUES	320 500
012.130 : MONTE-CARLO FESTIVAL	108 000
012.132 : ASSURANCES FOIRES PROSPECTION	6 000
012.133 : TOURISME - RECETTES DIVERSES	129 000
012.135 : AUDITORIUM RAINIER III	93 000
012.137 : FOYER DE L'ENFANCE	78 200
012.138 : HELIPORT - CARBURANT	1 152 000
012.139 : REFACT.CONTROLES RESEAUX RADIO	30 000
012.300 : DIR. RESEAUX & SYST. INFORMAT.	50 000
012.450 : MUSEE DU TIMBRE & DES MONNAIES (CF ANNEXE P49)	596 700
012.500 : STADE LOUIS II (CF ANNEXE P50)	5 486 900
012.602 : DROITS DIVERS	500 000
012.606 : GARAGES A BATEAUX	254 000
TOTAL DU CHAPITRE CH.2- PRODUITS & RECETTES DES SERVICES ADMINISTRATIFS	30 965 500

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre 2 ? Nous n'allons pas lire toutes les lignes, on ne le fait que pour le chapitre 1 vous le savez, selon la tradition.

Sur le chapitre 2, nous écoutons Mme Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO.

Mme Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO.- Merci, Monsieur le Président.

Je souhaite intervenir sur les nuisances sonores.

Comme vous le savez, le Conseil National a révélé la semaine dernière les résultats de l'enquête sur la qualité de vie effectuée auprès des Monégasques, résidents et pendulaires. Pour mémoire, l'Institut BVA a confirmé que 81 % de la population souffrent du bruit excessif dans son quartier et 73 % lorsqu'elle est chez elle. Aussi, il a été constaté que 80 % des enquêtés estiment que le Gouvernement n'en fait pas assez pour limiter les débordements sonores. Ces chiffres ne sont pas une surprise. Ils appellent des réponses concrètes.

C'est pourquoi le Conseil National, dès le début de la mandature, a appelé de ses vœux la création d'une brigade de circulation. De ce fait, c'est avec satisfaction que notre Assemblée a accueilli l'annonce de la création de l'Unité de Préservation du Cadre de Vie (UPCV), par le Gouvernement, dès le début de l'année 2020. Cette unité aura pour mission première de fluidifier la circulation, mais pouvez-vous nous informer si cette unité pourra également contrôler et sanctionner les véhicules à moteur dépassant les seuils sonores autorisés, verbaliser les véhicules thermiques qui stationnent sur des emplacements réservés aux véhicules électriques, ou encore si les agents vont pouvoir être facilement mobiles afin d'intervenir rapidement en cas de situation qui le justifie ?

Aussi, Monsieur le Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur, pouvez-vous nous indiquer la date de la mise en place de cette unité, ainsi que ses modalités de fonctionnement ?

Merci.

M. le Président.- Merci, Madame ALIPRENDI-DE CARVALHO.

Nous écoutons M. CELLARIO.

M. Patrice CELLARIO.- Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.- Quelques éléments de réponse.

Tout d'abord, sur la date, je vous confirme, comme je l'avais déjà dit précédemment, que cette unité sera opérationnelle lorsque les élèves fonctionnaires, qui sont en cours de formation, auront terminé l'école fin janvier. L'unité sera donc opérationnelle au tout début du mois de février 2020. Ils seront mobiles puisqu'ils seront dotés d'un vélo à assistance électrique pour pouvoir se déplacer rapidement en Principauté. Et ils auront, ainsi qu'on vous l'a indiqué, la double mission de fluidifier la circulation aux heures de pointe et le reste de la journée notamment en luttant contre les stationnements anarchiques, les doubles files, etc. et également le volet contrôles des éventuelles nuisances sonores que pourraient générer des véhicules qui ne respecteraient pas les normes. Je vous avais dit, malgré tout, toute la difficulté d'avoir cette vérification de la norme. Néanmoins, c'est la mission qu'ils auront dans leur feuille de route.

M. le Président.- C'est une excellente confirmation et, là aussi, ça apparaît très nettement dans les réponses des Monégasques et des résidents suite à l'enquête d'opinion BVA. Il y a quelques trublions qui perturbent la tranquillité de la grande majorité des résidents de la Principauté. C'est bien qu'ils soient contrôlés davantage et sanctionnés si nécessaire. Cette mesure fait l'unanimité chez les résidents et les Monégasques. Donc c'est une bonne chose. Quant à la brigade de la circulation, vous avez vu qu'un nombre important reconnaît que, quand des policiers, l'intelligence humaine et la présence de l'uniforme sont là aux moments clefs de la circulation du trafic aux carrefours importants du pays, eh bien les personnes constatent que ça va mieux. On est très satisfaits de ce qu'il va se mettre en place en février sur le terrain. Merci, Monsieur le Ministre d'Etat, merci Monsieur CELLARIO, merci au Gouvernement d'avoir entendu une demande importante des résidents et des Monégasques, portée par leurs élus. Cela fait presque deux ans qu'on parle de cela et on est tout près d'en voir la concrétisation, grâce à l'écoute dont a fait preuve le Gouvernement sur ce sujet important pour la population.

M. NOTARI sur le chapitre 2.

M. Fabrice NOTARI.- Merci, Monsieur le Président.

C'est une question, peut-être un peu piège pour M. CELLARIO, car c'est plutôt d'actualité. J'ai entendu dire qu'on arrivait au bout des plaques d'immatriculations et qu'il y avait des problèmes de gestion pour les numéros, entre autre, les x allaient disparaître car ils allaient être noyés dans le flot de

la circulation. J'aurais aimé savoir ce que vous avez prévu comme mesures pour pallier ces problèmes d'immatriculation.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Normalement, désolée pour moi, mais c'est moi qui suis en charge des plaques d'immatriculation du service de la circulation.

(Rires).

Effectivement, certaines lettres ont disparu, je crois qu'il y a les x, les z, les e. Il n'y aura plus de plaques électriques, maintenant, le e, on pourra le donner à n'importe qui, pas forcément sur une voiture électrique. Je pense que les voitures électriques sont suffisamment reconnaissables de l'extérieur. Si vraiment cela pose un problème, on pourra mettre un macaron dédié. On a récupéré certaines lettres pour pouvoir les donner à tout le monde, avec cela, on avait aussi certaines lettres qui n'avaient pas été utilisées, que l'on pourra utiliser. On a un petit peu d'avance et on réfléchit également à la transformation des plaques qui pourraient passer de 4 à 5 caractères. Mais, cela n'est pas pour l'immédiat. Pour l'instant il n'y a pas de problèmes.

C'est vrai que certaines plaques n'ont plus vraiment de raison d'être, les plaques en z sont les plaques pour les personnes qui ne résident pas en Principauté de Monaco, mais qui ont une voiture immatriculée à Monaco car c'est leur résidence secondaire ou autre. Les plaques en v, le fameux v des voitures de location, toutes ces plaques-là ont disparu, ne sont pas réservées à la même utilité qu'avant et rentre dans le flot des plaques générales. On a une petite marge.

M. le Président.- Merci beaucoup.

M. SEYDOUX a la parole.

M. Balthazar SEYDOUX.- Merci, Monsieur le Président.

Je profite du sujet des plaques et immatriculation pour une intervention personnelle, qui n'engage pas la majorité. Je voulais savoir, dans la recherche de recettes, puisqu'on recherche tout le temps des recettes pour notre budget, est-ce que vous avez réfléchi à avoir des plaques personnalisées et qui seraient plus chères que les plaques classiques, ce qui existe à Londres et dans certains pays ?

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* C'est un cauchemar !

M. Balthazar SEYDOUX.- Ce n'est pas une question que nous avons discutée ensemble, c'est une réflexion personnelle que je vous propose. Où en êtes-vous dans cette réflexion, car je recherche tous les matins des recettes en me levant.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Cela était la maraude de M. STEINER, Christophe de son prénom, qui effectivement, me demandait toujours où on en était de l'étude de ces fameuses plaques que l'on voulait vendre plus cher.

On a beaucoup travaillé dessus, et plus on avançait, plus et c'était compliqué, c'est ce que je disais tout à l'heure – je n'ai pas osé prononcer le nom de plaque personnalisée –. Finalement, on a réussi à sortir quelque chose et c'est moi qui ai arrêté cela pour l'instant, pour plusieurs raisons. D'abord car M. STEINER n'est plus là, donc il n'était plus en train de me redemander constamment où on en était...

(Rires).

...et parce que, je pense qu'avoir un numéro qui leur est un petit peu personnel, c'est quelque chose auquel les Monégasques sont très attachés. Ce n'est pas forcément 001 mais ça peut être l'initiale de leur enfant avec leur date de naissance, quelque chose d'un petit peu personnel et c'est vraiment un plus que l'on propose aux Monégasques qui y sont très attachés.

Je pourrais mettre en place un système, on peut le faire car il est prêt sur mon bureau. Dans notre étude, on avait fait une différenciation entre des plaques très spéciales à caractères, comme par exemple BOSS, des plaques qui pourraient être mises aux enchères et qui pourraient rapporter de l'argent. Il n'y a pas non plus énormément de plaques disponibles car, pour le moment, nous n'avons que 4, 3, 2 voire 1 caractères, cela est possible. Si on voulait agrandir le nombre de caractères, il faudrait changer la forme des plaques avant, qui est plus petite que celle à l'arrière, et la plaque avant, dans sa grandeur d'aujourd'hui, ne permettrait pas, notamment aux

caméras de la Principauté – c'était une étude qu'on avait faite avec la Sûreté Publique – d'être bien repérée. Il faudrait déjà qu'on modifie le format des plaques pour passer à 5 caractères et avoir plus de choix pour faire cette vente aux enchères. En définitive, cela ne va concerner qu'un petit nombre de plaques, ou alors, ce seraient des plaques que l'on pourrait vendre assez cher. Ensuite il y a les plaques que l'on pourrait vendre par exemple 1 000 euros pour des numéros qui ne plairont pas forcément à tout le monde, mais qui sont choisis par certaines personnes du fait de circonstances particulières et personnelles. Et puis, je me suis dit que ce sont principalement des résidents et des Monégasques, que c'est véritablement un plaisir auquel ils sont attachés et qui existe depuis tout le temps. Est-ce que du jour au lendemain, je vais leur dire « vous voulez avoir le numéro de votre enfant sur votre plaque d'immatriculation, 1 500, 2 000 euros pour augmenter les recettes de l'Etat » ? Je n'ai pas été convaincue et je me suis arrêtée là, mais le dossier est sur mon bureau. M. STEINER n'étant plus là, je m'étais dit que je n'allais plus avoir de questions, mais non, c'est raté, mais si vous voulez, on peut relancer, échanger et faire un groupe de travail là-dessus pour voir si cela vaut vraiment le coup, voir les avantages et les inconvénients. Les recettes vont être certaines, à Monaco, les personnes qui viennent immatriculer leur voiture, qui sont prêtes à mettre des sommes très importantes, cela reste quand même concentré au nombre de voitures que l'on peut accueillir en Principauté de Monaco ou en tous cas, il faut être résident. Donc on ne va pas comparer cela à une vente aux enchères, comme cela se passe aux Etats-Unis où ça rapporte énormément. Cela ne va pas rapporter énormément, mais ça va mettre pas mal de contraintes aux personnes qui ont l'habitude d'avoir ce petit avantage et je sais qu'elles y tiennent énormément. On peut en reparler, je suis à votre disposition, on peut faire un petit groupe de travail. Après avoir beaucoup travaillé le sujet, qui a été très compliqué, c'est vraiment cela qui, au dernier moment, m'a arrêtée, sachant que les personnes de Monaco y tiennent. Je suis à votre disposition pour en reparler.

M. Balthazar SEYDOUX.- Merci, Madame, pour votre réponse précise et honnête. C'était juste une question personnelle, qui n'engage personne et je ne sais pas du tout quelle est la vision de la majorité, merci en tous cas pour votre réponse très complète.

M. le Président.- Tout à fait. Je pense que la conclusion, c'est qu'avant d'émettre une opinion,

il serait bien qu'on entende dans une réunion, les avantages et les inconvénients de manière plus précise et plus détaillée.

Quand j'entends 1 000 euros par plaque, si on en vend quelques dizaines ou un peu plus et si cela retire une habitude et un droit usuel que les Monégasques et les résidents ont depuis longtemps, avec le choix de leur plaque, je pense qu'on ne va pas s'enthousiasmer et dire que c'est la solution, sans réfléchir davantage. Reparlons-en quand vous aurez le temps, dans une Commission Plénière d'Etude, en allant au fond de ce dossier, avantages et inconvénients.

Monsieur ROBINO sur le même sujet.

M. Christophe ROBINO.- Ces plaques personnalisées m'ont rappelé de vieux souvenirs, puisqu'effectivement, c'était sujet de beaucoup de discussions et quelques boutades lors de la précédente et funeste mandature. D'abord, la question qui se pose est combien cela coûterait d'éventuellement modifier le système pour les produire ? Peut-être pas grand-chose, quoi qu'il en soit, avec un peu d'humour je dirais : qui va acheter des plaques très chères pour laisser la voiture au parking ?

M. le Président.- Nous sommes toujours sur le chapitre 2. Est-ce qu'il y a des remarques sur le chapitre 2 ? Oui, Monsieur le Président de la Commission Environnement et Qualité de Vie.

M. Guillaume ROSE.- Merci, Monsieur le Président.

Le Conseil National se félicite des mesures prises sur la Darse Sud, nous espérons qu'elles vont porter leurs fruits, c'est très bien, c'est une vraie première. Elles se généraliseront sur l'ensemble des activités bruyantes en Principauté du même type, c'est-à-dire tout abus commis, réveillant 500 à 1 000 personnes pour pouvoir en amuser 50 à l'extérieur, je pense qu'autant on doit préserver notre attractivité, je suis le premier à le dire, on doit bien préserver aussi tout ce qui est en intérieur. Mais en extérieur, il est quand même très important que ces mesures soient appliquées et on compte sur le Gouvernement pour faire preuve de fermeté à cet égard.

Je vous remercie.

M. le Président.- Nous avons eu des déclarations très intéressantes et claires du Ministre d'Etat dans sa réponse au rapport.

Monsieur le Ministre d'Etat, vous pouvez le rappeler pour ceux qui nous écoutent maintenant ? On est bien d'accord, les mesures sont en cours de préparation, elles seront appliquées, je ne me rappelle pas dans quels délais ?

M. le Ministre d'Etat.- Avant la fin de l'année.

M. le Président.- C'est très rapide.

Madame GRAMAGLIA.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Equipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Je pense le 1^{er} janvier car on n'a pas besoin de sortir de texte, mais il faut qu'on prenne des mesures en interne. Je pense que c'est passé de 85 à 75 db avec des contrôles accrus. L'étude, nous l'avons faite avec notre acousticien, qui a conclu qu'on pouvait descendre jusqu'à 75 db. Par rapport aux 85 db, c'est assez énorme dans le ressenti que l'on peut entendre, bien que je fasse toujours une différence entre le ressenti et les faits. Mais là dans le ressenti, c'est quand même très important et d'ici le début de l'année, on va pouvoir peut-être mettre ces dispositions en avant.

M. le Président.- C'est très rapide et c'est, là aussi, une très bonne nouvelle quand je vois le nombre de requêtes, de courriers, de résidents du boulevard Albert 1^{er}, de voisins, qu'on a reçus par rapport aux plaintes concernant le bruit après 22 heures et avant, mais surtout après 22 heures, c'est une très bonne nouvelle pour les résidents de ce quartier. Je crois que ça valait la peine qu'on insiste un peu, Monsieur le Ministre d'Etat, quand il y a de très bonnes nouvelles attendues par beaucoup de monde. Merci, Monsieur ROSE d'avoir permis d'en reparler de manière un peu plus détachée d'un grand discours qu'a fait Monsieur le Ministre d'Etat tout à l'heure, où il a abordé beaucoup de points dans sa réponse générale. Merci beaucoup, là aussi, Monsieur le Ministre d'Etat, nous sommes très satisfaits de ces mesures sur la Darse Sud.

Nous continuons toujours sur le chapitre 2. Qui me demande la parole sur éventuellement d'autres sujets ?

S'il n'y a plus d'interventions, je vais mettre aux voix le chapitre 2 des Recettes.

Y a-t-il des avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 2 est adopté.

(Adopté ;

(Mmes Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO, Nathalie AMORATTI-BLANC, MM. José BADIA, Pierre BARDY, Mmes Corinne BERTANI, Brigitte BOCCONE-PAGES, MM. Daniel BOERI, Thomas BREZZO, Mme Michèle DITTLLOT, M. Jean-Charles EMMERICH, Mmes Béatrice FRESKO-ROLFO, Marie-Noëlle GIBELLI, M. Jean-Louis GRINDA, Mlle Marine GRISOU, MM. Franck JULIEN, Franck LOBONO, Marc MOUROU, Fabrice NOTARI, Jacques RIT, Christophe ROBINO, Guillaume ROSE, Balthazar SEYDOUX, Pierre VAN KLAVEREN et Stéphane VALERI votent pour).

M. le Secrétaire Général.-

CH.3-CONTRIBUTIONS	
1) DROITS DE DOUANE	
013.101 : DROITS DE DOUANE	46 000 000
TOTAL 1) DROITS DE DOUANE	46 000 000
2) TRANSACTIONS JURIDIQUES	
023.101 : DROITS DE MUTATIONS	123 000 000
023.102 : DROITS S/AUTRES ACTES CIV.ADM	32 000 000
023.103 : DROITS S/AUTRES ACTES JUDIC.	60 000
023.104 : DROITS D'HYPOTHEQUES	5 000 000
023.105 : DROITS DE TIMBRES	1 100 000
023.106 : TAXES SUR LES ASSURANCES	12 500 000
023.107 : PENALITES	500 000
023.108 : AMENDES DE CONDAMNATIONS	300 000
023.109 : FRAIS DE POURSUITES-RECOUVR.	1 000
023.110 : FISCALITE DE L'EPARGNE	1 000
TOTAL 2) TRANSACTIONS JURIDIQUES	174 462 000

3) TRANSACTIONS COMMERCIALES	
033.101 : TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE	708 500 000
033.106 : PENALITES	300 000
TOTAL 3) TRANSACTIONS COMMERCIALES	708 800 000
4) BENEFICES COMMERCIAUX	
043.101 : IMPOT SUR LES BENEFICES	135 000 000
043.102 : PENALITES	100 000
TOTAL 4) BENEFICES COMMERCIAUX	135 100 000
5) DROITS DE CONSOMMATION	
053.102 : DROITS SUR DIFFERENTS ALCOOLS	600 000
053.103 : DROITS SUR LES METAUX PRECIEUX	100 000
053.104 : PENALITES	1 000
053.106 : TAXE S/BOISSONS ALCOOLIQUES	150 000
TOTAL 5) DROITS DE CONSOMMATION	851 000
TOTAL DU CHAPITRE CH.3-CONTRIBUTIONS	1 065 213 000

M. le Président.- Sur ce chapitre 3, y a-t-il des interventions ? Oui, M. SEYDOUX puis Mme AMORATTI-BLANC.

M. Balthazar SEYDOUX.- Merci, Monsieur le Président.

Comme je l'ai souligné dans le rapport de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, le Conseil National mène des réflexions sur le développement de nouvelles recettes dans plusieurs domaines : redynamisation du commerce, développement des activités liées au numérique, consolidation de la place financière, etc. À ce titre, il a engagé une réflexion sur l'activité de marchand de biens en Principauté, pour permettre un encadrement plus rigoureux de l'accès et de l'exercice de cette profession et pour générer des retombées fiscales plus substantielles pour

la Principauté. Une proposition de loi est en préparation. Dans la réponse du Gouvernement, j'ai bien pris note que vous réfléchissez à considérer cette activité comme suffisamment représentée, ce qui permettrait de réguler les demandes, en attendant un encadrement de ces activités. Nous souhaiterions qu'une décision soit prise dans des délais rapides sur la surreprésentation. De son côté, le Conseil National prendra ses responsabilités avec le dépôt d'une proposition de loi.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur SEYDOUX. Est-ce qu'il y a une remarque du côté du Gouvernement ? Monsieur CASTELLINI.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-* La décision pourrait être prise au premier trimestre de l'année prochaine au vu du nombre que nous atteindrons fin 2019. Nous avons encore quelques Conseils de Gouvernement demain et la semaine prochaine, à l'issue desquels nous saurons, en début d'année prochaine, quel est le chiffre et si nous procédons à la fermeture de l'activité pour la raison que vous avez indiquée, à savoir, qu'elle serait suffisamment représentée.

M. le Président.- Si M. SEYDOUX n'a pas de remarque, nous passons à Mme AMORATTI-BLANC et ensuite, M. BOERI.

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- Merci, Monsieur le Président.

Bientôt, la réversion de la TVA sur la vente des appartements de la tour Odéon ne sera plus de 20 % mais passera à 6,5 %. J'aurais souhaité savoir quel est le nombre d'appartements qui ont été vendus et combien d'appartements restent encore à la vente et quel est le manque à gagner qu'il y aura ?

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-* C'est difficile de vous répondre sur le manque à gagner, puisqu'il n'y avait pas et il n'y a jamais, dans le cadre d'une opération immobilière, une certitude quant au fait que tous les appartements qui ont été construits seront vendus, dans un laps de temps relativement court, comme les 5 années auxquelles

vous faites référence. Je crois, de mémoire, que c'est environ la moitié, je ne sais plus si c'est la moitié des appartements ou la surface qui ont fait l'objet d'une vente, et de mémoire également, les surfaces, qui, à ce jour, n'ont pas fait l'objet d'une vente pour un certain nombre, voire la quasi-totalité, sont en location. Il y a également des revenus qui sont générés par ce biais-là. Mais, on se retrouve avec un mécanisme qui avait été évoqué en séance privée qui est assez complexe, qui avait été exposé par le Directeur des Services Fiscaux sur lequel je ne vais peut-être pas revenir à cette heure avancée, mais qui pourrait toutefois emmener le versement d'une partie de la TVA immobilière, qui aurait été dûe, dans le cadre d'une vente, mais pas la totalité comme vous l'évoquiez tout à l'heure. Donc, ce que vous appelez « manque à gagner », résulterait de la différence entre ce qui n'a pas été vendu et sur lequel la TVA ne s'est pas appliquée et les autres revenus que l'on peut tirer, notamment à ce jour des revenus locatifs ou des revenus induits par le fait que ces personnes s'installent dans ces appartements et génèrent par ailleurs, une activité économique en Principauté.

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- J'entends bien, mais de toute façon, toutes les personnes qui viennent dans des appartements, que ce soient des appartements qu'ils achètent ou qu'ils louent, génèrent quand même une activité économique. Je considère quand même qu'on a perdu de l'argent en faisant cela puisque c'était le *deal* qui était prévu à la base et qu'au niveau de la tour Odéon, on devait récupérer de la TVA, comme dans toute opération immobilière qui est faite, et c'est souvent ce que vous nous dites « ne vous inquiétez pas, on récupérera de la TVA » et pour le coup, j'ai quand même l'impression qu'on ne récupère pas le montant qui aurait dû être récupéré et qui était prévu.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-* Il n'y avait pas de montant qui devait être récupéré et qui était prévu. Il y avait un montant, sans doute anticipé par les promoteurs, qui aurait résulté d'une hypothèse qui ne se vérifiait pas toujours qui est que la totalité de la vente est bien mise à disposition dans un laps de temps donné. Il n'y avait aucun engagement dans ce sens, c'était un souhait qui était partagé par de nombreuses personnes. Aujourd'hui, il n'y a aucune assurance qui ne devait être donnée quant à la totalité de la vente de toutes les surfaces, dans un

laps de temps donné. Par rapport à ce qui pouvait être anticipé, mais qui n'était ni dû ni un engagement ferme, les montants sont forcément inférieurs, vu qu'il reste des surfaces louées, mais non pas vendues, à ce jour.

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- Je vous remercie.

M. le Président.- Nous arrivons à notre Doyen, M. BOERI.

M. Daniel BOERI.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais, dans ce chapitre, intervenir sur la TVA. Si on regarde les recettes, globalement 2020, 2019, 0,3 % en plus, on est relativement tranquille, ni pessimiste, ni optimiste. Si je regarde les résultats à octobre 2019, on a un écart assez important entre les résultats de TVA en octobre 2019 à 74,6 % du total, contre 83 et 82 % en 2018. Cela veut dire qu'il manque globalement 9 points de récupération de la TVA. Entre novembre et décembre, je n'ai aucune idée de savoir s'il va y avoir un *boost* qui va revenir à l'équilibre. Je veux simplement noter cette période.

Par ailleurs, la TVA représente 50 % des recettes. Ah oui oui, c'est marqué sur le document. D'accord, ce n'est pas très lisible, mais on peut le lire. La construction représente 60 % des recettes de TVA. Et ce soir, nous avons parlé du phasage éventuel des travaux pour faire face à la qualité de vie, car les chantiers sont effectivement une source de qualité de vie.

Je reviens juste sur le mécanisme de la TVA. C'est vous, c'est moi, ce sont les entreprises qui les payent. Il en est de même pour la construction. Donc les chantiers aussi bien privés que publics, payent la TVA. Mais dans le public, si j'ose dire, on a une image de l'économie circulaire. L'Etat paye et il récupère. On est en stabilité en fonction de la valeur ajoutée. En revanche, c'est différent pour les chantiers privés. Donc, en fonction du phasage, nous devons faire attention de ne pas amener les recettes de l'Etat à faire du surplace. Il y a bien un regard très particulier à avoir quand on fera le phasage si on le fait entre les recettes qu'on va générer et le manque à gagner qu'on peut générer ou du moins déplacer.

Je voulais simplement dire qu'effectivement, avec le public, l'Etat prend d'une main et récupère de l'autre. Donc, il faut faire attention.

M. le Président.- Merci, Monsieur BOERI. Peut-être une petite précision sur le point sur la TVA.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-* C'est juste une boutade avant d'évoquer les chiffres, mais peut-être que votre formule pourrait être assimilée à ce qu'il se pratique dans d'autres pays qu'en Principauté. L'Etat prend d'une main et rend de l'autre, j'ai envie de dire, c'est justement ce qui fait le caractère assez unique du modèle économique et social monégasque, c'est qu'il y ait ce pouvoir de redistribution fort qui repose en grande partie sur des contributions qui, maintenant depuis deux ans, dépassent le milliard d'euros et ce dont on ne peut que se réjouir et ce qui nous permet de financer l'avenir. Nous reviendrons largement, je pense, dans les prochaines soirées, sur comment ce milliard de contributions et ce milliard et demi de recettes seront investis dans des domaines divers pour le pays.

Ainsi, je voulais simplement vous rassurer, les chiffres à fin octobre pouvaient laisser penser à ce léger retard. Ils sont invalidés, en tous cas pour l'instant, par les derniers dont je dispose, à fin novembre où nous retrouvons des niveaux à l'équilibre, c'est-à-dire proches de ceux de l'année écoulée, voire légèrement supérieurs au niveau de la TVA, comme au niveau de toutes les contributions, avec des taux d'exécution du Budget Rectificatif en matière de recettes. Donc, là, je parle plutôt de l'année en cours et non pas des prévisions de l'année prochaine, qui avoisinent les 90 %, voire qui les dépassent légèrement au niveau global des contributions TVA, droit de mutation, impôts, transactions juridiques et impôts sur les bénéfices. Il n'y a pas de raison de s'alarmer. Mais, merci d'avoir posé la question, car les chiffres plus anciens pouvaient laisser penser à une forme de retard ou de décalage.

M. le Président.- Merci. Moi, je suis persuadé que les mesures annoncées par le Ministre d'Etat tout à l'heure, correspondent à un plan global pour la préservation du cadre ou de la qualité de vie. Peu importe l'expression qu'on utilise, elles vont encore renforcer l'attractivité de Monaco. Il est probable que ces derniers temps, un certain nombre de ressentis sur la dégradation de cette qualité de vie, a pu provoquer le séjour un peu moins régulier je dirais, de résidents étrangers fortunés en Principauté, qui ont sans doute dépensé un peu moins, ce qui peut expliquer un certain tassement des recettes de TVA. Des mesures

positives que vous nous avez annoncées, certaines sont déjà en place, d'autres vont l'être dans les prochains mois par le Gouvernement et les services de l'Etat et de Mme GRAMAGLIA en particulier, mais je pense que l'ensemble de ces mesures, ce sont des éléments qui vont renforcer cette attractivité et on va, j'en suis persuadé, je le souhaite et je le pense, on va constater avec l'application de cette préservation de la qualité de vie, une relance aussi des recettes de TVA. Mais notre objectif principal, c'est bien sûr le bien-être de la population.

J'ajoute aussi, M. BOERI, on l'a souvent dit, que ce nous voulons ce sont des chantiers modèles et non pas l'arrêt des chantiers. Donc, les chantiers font partie d'un facteur de croissance important de l'économie du pays, par la TVA payée, vous avez raison, par les emplois créés. Simplement, ce que nous demandons, ce sont des chantiers modèles, dans un pays modèle, je n'y reviens pas, on en a les moyens. Et même si quelques-uns devraient être décalés de quelques mois ou d'un an, ce n'est pas cela qui poserait un problème à l'économie de la Principauté.

Nous sommes sur le chapitre 3 des Recettes. Y a-t-il des interventions avant que je le mette aux voix ?

S'il n'y en a plus, je le mets donc aux voix.

Y a-t-il des avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 3 est adopté.

(Adopté ;

(Mmes Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO, Nathalie AMORATTI-BLANC, MM. José BADIA, Pierre BARDY, Mmes Corinne BERTANI, Brigitte BOCCONE-PAGES, MM. Daniel BOERI, Thomas BREZZO, Jean-Charles EMMERICH, Mmes Béatrice FRESKO-ROLFO, Marie-Noëlle GIBELLI, M. Jean-Louis GRINDA, MM. Franck JULIEN, Franck LOBONO, Marc MOUROU, Fabrice NOTARI, Jacques RIT, Christophe ROBINO, Guillaume ROSE, Balthazar SEYDOUX, Pierre VAN KLAVEREN et Stéphane VALERI votent pour).

Il est 23h37, on peut poursuivre un tout petit peu si vous voulez bien, sur les Dépenses Ordinaires. On n'ira pas, bien-sûr, jusqu'à la Section 7, qui va nous prendre plusieurs heures, on l'abordera jeudi, mais on peut avancer sur les Dépenses de Souveraineté. Monsieur le Secrétaire Général.

M. le Secrétaire Général.-

SECT.1 - DEPENSES DE SOUVERAINETE	
CH.1 -SAS PRINCE SOUVERAIN	
101.001 : ET FAMILLE PRINCIERE	13 200 000
TOTAL DU CHAPITRE CH.1 -SAS PRINCE SOUVERAIN	13 200 000

M. le Président.- Je mets ce chapitre aux voix.

Y a-t-il des avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 1 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH.2 -MAISON DE SAS LE PRINCE	
102.010 : FRAIS DE PERSONNEL	2 460 000
TOTAL DU CHAPITRE CH.2 -MAISON DE SAS LE PRINCE	2 460 000

M. le Président.- Je mets ce chapitre aux voix.

Y a-t-il des avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 2 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH.3 -CABINET DE SAS LE PRINCE	
103.010 : FRAIS DE PERSONNEL	1 880 000
103.020 : FRAIS ETUDES & FORMATION	2 500 000
103.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT	2 740 000
TOTAL DU CHAPITRE CH.3 -CABINET DE SAS LE PRINCE	7 120 000

M. le Président.- Je mets ce chapitre aux voix.
Y a-t-il des avis contraires ? Pas d'avis contraire.
Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention.
Le chapitre 3 est adopté.

*(Adopté).***M. le Secrétaire Général.-**

CH.4 -ARCHIVES & BIBLIOTHEQUE PALAIS PRINCIER	
104.010 : FRAIS DE PERSONNEL	409 000
104.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT	220 000
TOTAL DU CHAPITRE CH.4 -ARCHIVES & BIBLIOTHEQUE PALAIS PRINCIER	629 000

M. le Président.- Je mets ce chapitre aux voix.
Y a-t-il des avis contraires ? Pas d'avis contraire.
Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention.
Le chapitre 4 est adopté.

*(Adopté).***M. le Secrétaire Général.-**

CH.6 -CHANCEL.ORDRES PRINCERS	
106.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT	155 000
TOTAL DU CHAPITRE CH.6 -CHANCEL.ORDRES PRINCERS	155 000

M. le Président.- Je mets ce chapitre aux voix.
Y a-t-il des avis contraires ? Pas d'avis contraire.
Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention.
Le chapitre 6 est adopté.

*(Adopté).***M. le Secrétaire Général.-**

CH.7 -PALAIS DE SAS LE PRINCE	
107.010 : FRAIS DE PERSONNEL	5 230 000
107.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT	20 767 000
TOTAL DU CHAPITRE CH.7 -PALAIS DE SAS LE PRINCE	25 997 000

M. le Président.- Je mets ce chapitre aux voix.
Y a-t-il des avis contraires ? Pas d'avis contraire.
Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention.
Le chapitre 7 est adopté.

*(Adopté).***M. le Secrétaire Général.-**

SECT.2 - ASSEMBLEE ET CORPS CONSTITUES	
CH.1 -CONSEIL NATIONAL	
201.010 : FRAIS DE PERSONNEL	2 403 000
201.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT	3 234 500
TOTAL DU CHAPITRE CH.1 -CONSEIL NATIONAL	5 637 500

M. le Président.- Je mets ce chapitre aux voix.
Y a-t-il des avis contraires ? Pas d'avis contraire.
Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention.
Le chapitre 1 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH.2 -CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL	
202.010 : FRAIS DE PERSONNEL	270 000
202.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT	84 000
TOTAL DU CHAPITRE CH.2 -CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL	354 000

M. le Président.- Des interventions de M. GRINDA et Mme BOCONE-PAGES. Je vous laisse volontiers, cette fois-ci parler le premier, Monsieur GRINDA, vous avez galamment laissé parler Mme BOCONE-PAGES, tout à l'heure.

M. Jean-Louis GRINDA.- Je veux bien le faire une deuxième fois. Je vais le faire tellement rapide, aucun problème.

L'année dernière, j'avais évoqué, sans savoir que c'était une réflexion que vous aviez déjà menée, le fait d'appeler cela Conseil Economique, Social et Environnemental, je suis ravi de voir que cette suggestion a été retenue, mais je suis sûre que vous y aviez pensé, sans moi.

Merci.

M. le Président.- Merci, Monsieur GRINDA.
Madame la Vice-Présidente.

Mme Brigitte BOCONE-PAGES.- Merci, Monsieur le Président.

Je rejoins complètement ce que vient de dire mon collègue, d'ailleurs, je voulais intervenir sur le même sujet.

Nous nous réjouissons du changement de nom et si ce corps constitué, composé de représentants de la vie économique et sociale, s'intéressait déjà aux problématiques liées au développement durable et à l'impact environnemental en Principauté, cette nouvelle dénomination affirme encore plus cette dimension, en phase avec les objectifs et les engagements de la Principauté. Nous ne doutons pas que les travaux de ce Conseil, sur les sujets

environnementaux, contribueront aux réflexions dans le cadre de l'élaboration d'une législation efficace et respectueuse de notre pays et de notre planète.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Madame Boccone-Pages. S'il n'y a plus d'interventions sur ce chapitre 2, je vais le mettre aux voix.

Y a-t-il des avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 2 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH.3 -CONSEIL D'ETAT	
203.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT	56 000
TOTAL DU CHAPITRE CH.3 -CONSEIL D'ETAT	56 000

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets aux voix.

Y a-t-il des avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 3 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH.4 -COMMISSION SUPERIEURE DES COMPTES	
204.010 : FRAIS DE PERSONNEL	99 000
204.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT	215 800
TOTAL DU CHAPITRE CH.4 -COMMISSION SUPERIEURE DES COMPTES	314 800

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je

mets aux voix.

Y a-t-il des avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 4 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH.5 -COMMISSION DE CONTROLE DES ACTIVITES FINANCIERES	
205.010 : FRAIS DE PERSONNEL	610 000
205.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT	176 000
TOTAL DU CHAPITRE CH.5 -COMMISSION DE CONTROLE DES ACTIVITES FINANCIERES	786 000

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets aux voix.

Y a-t-il des avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 5 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH.6 -COMMISSION DE CONTROLE DES INFORMATIONS NOMINATIVES	
206.010 : FRAIS DE PERSONNEL	550 000
206.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT	907 300
TOTAL DU CHAPITRE CH.6 -COMMISSION DE CONTROLE DES INFORMATIONS NOMINATIVES	1 457 300

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets aux voix.

Y a-t-il des avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 6 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH.7 -HAUT COMMISSARIAT A LA PROTECTION DES DROITS, DES LIBERTES ET A LA MEDIATION	
207.010 : FRAIS DE PERSONNEL	340 000
207.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT	134 000
TOTAL DU CHAPITRE CH.7 -HAUT COMMISSARIAT A LA PROTECTION DES DROITS, DES LIBERTES ET A LA MEDIATION	474 000

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets aux voix.

Y a-t-il des avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 7 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH.8 -CONSEIL DE LA MER	
208.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT	10 000
TOTAL DU CHAPITRE CH.8 -CONSEIL DE LA MER	10 000

M. le Président.- Oui, M. GRINDA souhaite intervenir.

M. Jean-Louis GRINDA.- Juste pour le *fun*. Est-ce que tous les arrêtés relatifs au Conseil de la Mer ont été pris ? Vous savez, cela a été voté il y a à peu près 20 ans, je me souviens que quand on parlait de tous les problèmes environnementaux, on me disait toujours que l'ensemble des décrets d'application au Code de l'environnement, mais avant il y avait un

Code relatif à la mer et on me disait toujours que tous les arrêtés n'avaient pas été pris.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Le Code de la mer.

M. Jean-Louis GRINDA.- Cela a été voté bien avant nous. Est-ce que tous les arrêtés ont été finalement pris ?

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Ceux du Code de l'environnement non, puisqu'on a un programme que j'essaie de réduire au maximum. Il y avait pas mal de textes et ceux du Code de la mer, je ne sais pas, je n'étais pas là il y a 20 ans, je ne sais plus.

M. le Président.- S'il n'y a plus d'interventions, je mets aux voix.

Y a-t-il des avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 8 est adopté.

(Adopté).

Ce chapitre termine la première partie des Dépenses de Souveraineté, Corps Constitués. Je vais arrêter là la séance, car la prochaine partie est la Section 7, Dépenses d'Équipement et d'Investissements, page 60 du document budgétaire, et on l'étudiera juste après. Je considère qu'on ne va pas commencer un tel chapitre à 23h44.

Je vais donc lever la séance. Nous nous retrouverons jeudi prochain, le 12 décembre, à 17 heures, pour poursuivre l'examen de ce projet de Budget Primitif.

Je vous remercie. La séance est levée.

—
(La séance est levée à 23 heures 43).
—



imprimé sur papier recyclé

IMPRIMERIE GRAPHIC SERVICE
GS COMMUNICATION S.A.M. MONACO

